



L'EUROPE DES NATIONS, UNE SUPERPUISSANCE DU XXI^e SIÈCLE

LA RENAISSANCE D'UN IDÉAL EUROPÉEN

sous la direction de William THAY



AVANT-PROPOS

Depuis le 1er janvier 2022, la France préside le Conseil de l'Union européenne, et ce à une période charnière. A l'heure où la pandémie de Covid-19 et ses corollaires dramatiques sur les plans sanitaire, sociale et économique ont révélé les fragilités profondes de l'Europe, les États membres, comme les institutions européennes, ont su faire preuve de solidarité et de résilience. Après la sidération et la gestion de la pandémie, ils doivent désormais se projeter vers une nouvelle destinée pour préserver et protéger l'idéal européen. Cette épreuve doit en effet nous permettre de bâtir un nouveau modèle pour affronter les défis de l'après-crise. Nous avons ainsi souhaité apporter notre contribution au débat public pour renouer avec l'initiative européenne qui a permis aux États membres fondateurs de poser les fondements d'une prospérité commune après les ravages des deux Guerres mondiales. Alors comme aujourd'hui, l'objectif de transformer une génération sacrifiée en génération de bâtisseurs constitue un moteur de la reconstruction et de la construction européenne.

La concomitance de deux situations nous a conduit à sortir ce document pour proposer faire renaître l'idéal européen : la présidence française et la situation mondiale d'après-crise. Pays fondateur de l'Union européenne, la France a souvent été à l'avant-garde de la construction européenne comme en témoigne les rôles joués par Aristide Briand, Robert Schuman, Jean Monet, le Général De Gaulle, Simone Veil, Valéry Giscard d'Estaing, Jacques Delors, François Mitterrand ou encore Nicolas Sarkozy, dernier président à avoir occupé la présidence de l'Union européenne en 2008. La dernière présidence française avait permis de structurer l'action européenne qui devait faire face à la crise financière engendrée par la crise des subprimes aux États-Unis. La présidence française de l'Union européenne doit permettre de poser les jalons de la construction européenne pour préparer le Vieux Continent au monde d'après-crise alors que nous assistons à un basculement de grande ampleur dans les dimensions économiques et géopolitiques avec le développement d'une concurrence systémique, l'accélération du progrès, et la multiplication des défis transnationaux.

Ces bouleversements appellent à un sursaut européen si nous ne voulons pas sortir de l'Histoire, et perdre les fondamentaux de notre modèle et de notre civilisation dans la redéfinition de l'ordre mondial. Pour réussir ce sursaut, l'Union européenne doit devenir une superpuissance du XXI^{ème} siècle et provoquer la renaissance d'un idéal européen. Cet objectif, atteignable avant 1957 pour la célébration de son centenaire, doit conduire à une Europe capable de rivaliser avec ses partenaires et rivaux américains et chinois. Il s'agit de se renouveler l'idéal de construction européenne tout en préservant son esprit original : après avoir pendant longtemps dominés le monde par la puissance de leurs esprits et la grandeur de nos réalisations, les Européens demeurent en effet les gardiens de cet idéal . Pour cela, nous formulons plus de 150 propositions autour de 5 priorités : politique, prospérité, protection, projection et promotion. Il s'agit en effet de déterminer nos priorités avec un seul but en tête, celui de faire de l'Union européenne une superpuissance sur l'ensemble des tableaux définis afin de servir de levier aux ambitions nationales partagées. Cette logique conserve ainsi la construction initiale des « petits pas » qui implique que l'Union européenne ne devienne pas un État fédéral, et que l'identité des États membres soit préservée.

Dans cette reconstruction, la France a toute sa place et doit même jouer un rôle moteur. Notre pays a toujours été à l'avant-garde des grands projets et, à commencer par la philosophie des Lumières et la Révolution française, nos valeurs et notre modèle se sont exportés dans le monde et transmis au travers des âges. Victor Hugo a imaginé le projet européen au XIX^{ème} siècle, Robert Schuman et Jean Monnet l'ont concrétisé. Pour bâtir l'Europe du XXI^{ème} siècle, il nous faut donc être une nouvelle fois révolutionnaires. De plus, face aux déséquilibres liés à l'élargissement de l'Europe vers l'Est, la France ne peut plus se prévaloir uniquement de ses acquis historiques si elle veut continuer de peser en Europe : il nous faut bâtir une nouvelle stratégie, à commencer par un nouvel idéal et une vision pour le siècle à venir.

William THAY et Marion PARISSET

SOMMAIRE

Partie 1 : Quelle Europe d'après-crise, dans un monde en pleine mutation ?	5
I. Une nouvelle ère économique	6
Un changement de cycle	7
Un déplacement de gravité vers la zone indopacifique	9
II. Une nouvelle ère géopolitique	11
Le retour des empires	13
Un contexte marqué par la compétition entre les États-Unis et la Chine	14
III. Une concurrence systémique	16
IV. La rapidité du progrès bouleverse toutes les certitudes	19
V. Les enjeux transnationaux posent un défi à la coopération internationale et européenne	20
 Partie 2 : Pour une nouvelle ambition commune, l'Europe superpuissance comme horizon du XXIème siècle	 24
 Partie 3 : Politique : une Europe politique autonome, capable de défendre les intérêts des États membres face aux nouveaux défis du monde d'après-crise	 28
◦ Pour un plan Fouchet II établissant l'ambition commune de faire de l'Europe une superpuissance du XXIème siècle	32
■ Volet stratégique : une nouvelle vision pour faire de l'Europe une superpuissance	32
■ Volet institutionnel et démocratique : une Europe démocratique au service des nations	36
 Partie 4 : Prospérité : une Europe attractive conciliant la liberté et la protection	 43
◦ Volet Politique Monétaire : faire de l'euro un instrument de puissance et une arme monétaire	47
◦ Volet politique budgétaire : soutenir l'investissement pour faire de l'Europe une superpuissance	53
◦ Volet lutte contre le dumping fiscal et social : favoriser la convergence pour une Europe plus juste	57

SOMMAIRE

◦ Volet émergence de champions européens pour faire face aux géants mondiaux	60
◦ Volets Accords commerciaux : saisir les opportunités et protéger nos acteurs économiques	63
◦ Volet Marché unique : renforcer le marché unique en levant les barrières pour maximiser les opportunités	67
Partie 5 : Protection : l'Europe garante d'un espace sûr	70
◦ Volet Immigration : protéger nos frontières extérieures	74
◦ Volet Sécurité : protéger le territoire européen	81
◦ Pour une alliance européenne de la défense	88
Partie 6 : Projection : Une Europe superpuissance industrielle, écologique, technologique et scientifique	92
◦ Faire de l'Europe une superpuissance technologique et scientifique	93
◦ Faire de l'Europe une superpuissance industrielle	99
◦ Faire de l'Europe une superpuissance énergétique et écologique	103
◦ L'Europe, superpuissance écologique	108
◦ L'Europe des grands projets	115
Partie 7 : Promotion : une Europe fière de son modèle et de sa civilisation	125
◦ Une Europe fière de son modèle	127
◦ Une Europe fière de sa civilisation	131

PARTIE 1

QUELLE EUROPE D'APRÈS-CRISE, DANS UN MONDE EN PLEINE MUTATION ?



La France occupe la présidence tournante de l'Union européenne depuis le 1er janvier 2022, cette situation exceptionnelle qui arrive tous les 13 ans, doit permettre de faire passer l'Union européenne dans le XXIème siècle. En effet, la crise sanitaire a servi de catalyseur et a accéléré les grandes mutations mondiales déjà à l'œuvre. Nous assistons certainement à la plus grande crise internationale depuis la Seconde Guerre mondiale, qui appelle à rebâtir notre modèle à bout de souffle.

Nous devons nous préparer au monde d'après-crise alors que nous assistons à un basculement de grande ampleur qui possède plusieurs dimensions : une transformation économique, une évolution géopolitique, une concurrence systémique, la rapidité du progrès, et des défis transnationaux.

- La transformation économique repose sur deux piliers : l'émergence d'un nouveau cycle économique qui tourne la page de l'ère néolibérale et l'émergence de la zone indopacifique comme moteur de la croissance économique.
- L'évolution géopolitique est marquée par le retour des nations-empires ainsi que par la fin de la parenthèse d'apaisement entamée à la fin de la Guerre froide. Nous évoluons ainsi d'un monde centré sur une superpuissance (les États-Unis) à un monde à deux pôles avec l'émergence de la Chine. Ce conflit va dicter les relations internationales pendant une trentaine d'années.
- Ce monde devient de plus en plus concurrentiel, avec des acteurs étatiques démocratiques ou autoritaires et non étatiques qui essaient d'influer sur la production de normes pour façonner le nouvel ordre mondial.
- La rapidité du progrès bouleverse la compétition mondiale, avec des acteurs étatiques et non étatiques qui luttent pour disposer des dernières avancées technologiques conférant un avantage économique, politique ou militaire.
- Les défis transnationaux prennent une place de plus en plus importante de l'agenda politique des États membres : le climat, la biodiversité, la montée des tensions engendrant une instabilité, les flux migratoires et la sécurité menacée de toute part.

UNE NOUVELLE ÈRE ÉCONOMIQUE

Les trois crises successives - financière en 2008, des dettes souveraines dans les années 2010 et sanitaire en 2020 - ont fait entrer le monde et en particulier l'Europe dans une nouvelle ère. Par leur intensité, ces trois cataclysmes ont transformé de façon durable les équilibres économiques mondiaux. Les Anglo-saxons ont déjà commencé à repenser leur modèle économique alors que les Européens semblent une nouvelle fois en retard. Le Vieux Continent doit redevenir avant-gardiste au risque de voir le centre de gravité se déplacer davantage vers la zone indopacifique.

UN CHANGEMENT DE CYCLE

LA FIN DE L'ÈRE NÉOLIBÉRALE

Le cycle néolibéral, commencé avec la révolution conservatrice des années 1980, naît de la volonté de réduire les interventions des États dans la sphère économique et sociale. Il est inauguré par l'arrivée au pouvoir de Ronald Reagan aux États-Unis, et de Margaret Thatcher au Royaume-Uni. Alors que les économies occidentales sont touchées par une inflation forte et un chômage élevé à la suite des deux chocs pétroliers (1973 et 1979), les idées keynésiennes qui ont marqué la reconstruction après la seconde guerre mondiale, ne font guère plus l'unanimité. Convaincus par les thèses de Milton Friedmann et Friedrich Hayek, les deux pays vont alors opérer une importante dérégulation de l'économie, en cantonnant l'État à un rôle de protecteur du marché (garantissant la concurrence libre et non faussée), et de garant de la propriété privée. Leur stratégie se base sur le rejet des normes de nationalisation, du syndicalisme, des impôts forts et de corpus législatifs trop imposant. Le contrôle de l'offre de monnaie est un des piliers du néolibéralisme. Cette pensée néolibérale va donner naissance au consensus de Washington, qui donne corps à cette nouvelle philosophie économique et qui va guider la conduite des politiques monétaire et budgétaires dans la plupart des pays occidentaux jusqu'à la crise de 2008. On y trouve d'abord une opposition frontale au déficit budgétaire, accusé de n'offrir qu'une croissance à court terme et de peser sur les générations futures.

Il est donc réduit à un rôle de stabilisation ponctuelle. Pour ce faire, la dépense publique doit se limiter à des secteurs clefs, indispensables à la croissance et au soutien des plus faibles. Pour ne pas pénaliser l'économie, les impôts doivent avoir des taux marginaux les plus faibles possibles en compensant par une assiette plus large. Les taux d'intérêts ne sont pas un outil stratégique mais seulement de régulation, ils doivent varier en réponse au marché. Mais c'est surtout sur le plan du commerce que le consensus de Washington va transformer notre monde en profondeur. Il prône un libre-échange qui est le seul horizon que le jeune lecteur aura connu. Censé favoriser la compétition et la croissance par le biais de l'avantage comparatif, le commerce international doit être limité par le plus faible nombre possible de règles, les capitaux doivent circuler librement, les entreprises doivent être privées et soutenues par un système financier mondialisé.

Le néolibéralisme aura sans contestation possible élevé le niveau de vie des populations dans le monde. Le PIB mondial a été multiplié par quatre entre 1980 et 2020 alors que la population mondiale a été multipliée par deux. La richesse par habitant a donc doublé en moyenne. Jamais dans l'histoire humaine, la pauvreté et les famines n'auront été aussi basse, en proportion de la population mondiale. Mais la mondialisation aura aussi participé à un déracinement des individus comme le démontre la révolte des Gilets jaunes ou d'autres manifestations des classes moyennes dans le monde entier. Même si les inégalités de revenus entre pays ont été fortement réduites, il n'en est pas de même au sein des pays développés. Les révoltes dans les pays développés s'expliquent en effet par un tassement du niveau de vie et une aggravation des inégalités.

Sur le plan immatériel, on peut le définir comme une perte de repères, qui sont ceux qui fondent la place de l'individu dans la collectivité à laquelle il appartient. La gestion publique associée à cette mutation néolibérale, le « New Public Management », a conduit les États à adopter une logique d'entreprise plaçant la question financière au centre de toute décision politique. Cette évolution a vidé de son sens l'appartenance à la nation faisant de l'homme une unité interchangeable. Cet effacement s'est étendu aux États, qui, surpassés par la rationalité des marchés, se sont retirés de leurs grands engagements, comme la protection des individus ou l'égalité.

L'OUVERTURE D'UN NOUVEAU CYCLE ÉCONOMIQUE

Le cycle néolibéral a cependant été battu en brèches par les trois crises successives subies par les États membres de l'Union européenne : crise financière de 2008, crise des dettes souveraines au début des années 2010, et crise sanitaire.

La crise financière de 2008 a provoqué un choc sur l'ensemble des économies des pays occidentaux, en mettant à mal le paradigme consistant à transférer une partie de l'appareil productif vers les pays émergents pour soutenir le pouvoir d'achat de la classe moyenne. Cette dernière a vu son niveau de vie se tasser pendant plusieurs décennies et la crise des subprimes a été révélatrice du désenchantement qui la gagnait depuis le début de la mondialisation. La crise financière a eu d'autant plus d'écho en Europe qu'elle a été directement suivie par la crise des dettes souveraines qui provient de la réponse des États membres par l'endettement. Le sauvetage de l'économie va engendrer un coût qui sera pris en charge en partie par une augmentation de la dette publique mais également par des mesures d'austérité budgétaire notamment au sein de la zone euro. Alors que la crise de 2008 conduit à une augmentation de la demande de protection, les dirigeants des pays européens ont poursuivi des politiques publiques néolibérales. Cette erreur d'interprétation de l'importance de la crise financière a conduit en partie au Brexit. La solvabilité de la dette de certains États membres comme la Grèce ou l'Italie a été mise à mal par le manque de solidarité européenne et une mauvaise coordination de la relance économique. In fine, les réformes structurelles opérées et la réponse de la Banque centrale à l'initiative de Mario Draghi ont permis de répondre à cette crise. Ainsi, les thèses monétaristes de Milton Friedmann retranscrites dans le mandat de la Banque centrale européenne ont touché leurs limites dans le nouveau cycle économique. Enfin, la crise sanitaire a révélé les faiblesses des économies européennes notamment sur la capacité de leur appareil productif à subvenir aux besoins, lorsqu'on opère une transformation vers une économie de service.

La crise du Covid va en effet mettre en lumière trois phénomènes qui sonnent définitivement l'entrée dans une nouvelle ère. D'abord elle met en exergue la fragilité des économies occidentales qui, en délocalisant leur production, et en désindustrialisant leurs pays, se sont rendues dépendantes pour produire des biens nécessaires à leur survie.

Le difficile approvisionnement en masques et en respirateurs artificiels en aura été la cruelle illustration. Cette crise met ainsi à mal, encore plus que celle de 2008, l'équilibre international fondé sur le transfert de la production vers les pays émergents, dont le coût est moins élevé afin de maintenir une augmentation régulière du pouvoir d'achat des classes moyennes occidentales. Ensuite, la crise Covid remet la nation comme horizon indépassable du citoyen quand celui-ci voit le danger arriver. Alors qu'il s'agissait d'une pandémie mondiale, les organisations internationales comme l'OMS ou régionales comme l'Union européenne n'ont pas joué un rôle efficace dans la coordination des réponses gouvernementales. Ainsi, le début de la crise sanitaire a mis en lumière l'inefficacité de l'UE et le manque de solidarité entre les États membres. Ce défaut conduit nécessairement à un retour de l'État nation comme acteur clé de la gestion de crise pour protéger ses citoyens. Enfin, les « premiers de corvée » ont démontré leur importance dans le fonctionnement d'une nation à travers le rôle indispensable des infirmiers, policiers, caissiers, éboueurs et autres travailleurs en première ligne de la crise. Or ce sont les grands oubliés de la mondialisation, comme l'a démontré la crise des Gilets jaunes. La courbe dit de l'Éléphant de Milanovic, le montre. Elle trace la croissance des revenus en fonction de la place dans le revenu mondial. Or une seule partie de la population mondiale n'a pas bénéficié de la mondialisation, c'est le creux de la trompe des éléphants, à savoir la classe moyenne inférieure des pays développés.

Les pays anglo-saxons comme avec l'ouverture de la mondialisation dans les années 80 ont opéré une mue avec un phénomène qualifiable de seconde révolution conservatrice menée par Boris Johnson à la suite du Brexit au Royaume-Uni, et par Donald Trump aux Etats-Unis. L'œuvre de ce dernier se poursuit par la politique de Joe Biden qui reprend les grandes lignes de sa transformation du modèle américain. Il s'agit notamment de répondre aux thèses néolibérales pour en limiter les effets néfastes pour les classes moyennes et populaires de ces pays. En effet, la mondialisation marque un tournant dans la compétition économique puisque les acteurs sont désormais en concurrence avec l'ensemble des entreprises œuvrant dans le même domaine sans bénéficier d'une protection douanière sur leur marché national. Cette levée progressive des tarifs douaniers est mise en place par les traités de libre échange qui sont encouragés par les institutions internationales afin de favoriser le commerce.

Ainsi, cela a permis de favoriser les grands groupes qui ont pu exporter leur produit dans des marchés ouverts. Toutefois, cela a mis à mal les entreprises qui n'ont pas opéré une transformation de leur modèle et qui n'étaient plus compétitives notamment sur le coût.

L'État dans cette nouvelle ère, doit concilier la liberté et la protection, en assurant d'un côté une politique de l'offre pour créer un environnement favorable à ses acteurs nationaux, et un retour du protectionnisme ciblé pour protéger les acteurs d'une concurrence sauvage tout en permettant l'établissement d'un tissu de PME. Les États jouent un rôle central dans une nouvelle ère marquée par une concurrence de plus en plus forte. L'État fort et stratège doit permettre aux individus de redevenir maître de leur destin, avec une administration qui soutient ses acteurs économiques dans la compétition mondiale. L'appareil administratif est moins là pour réguler au sein des frontières nationales que pour soutenir les acteurs économiques notamment sur les plans juridique (extraterritorialité), monétaire (politique expansive des banques centrales), économique (protectionnisme et guerre commerciale) et technologique (soutien important à la recherche pour offrir un avantage comparatif). Soit en somme, presque tout l'inverse de la politique économique européenne.

UN DÉPLACEMENT DE GRAVITÉ VERS LA ZONE INDOPACIFIQUE

Les dernières années ont marqué une évolution dans le classement des puissances économiques, avec un déclassement de l'Union européenne au profit des États-Unis et de la Chine. En 2005, l'Union européenne était la première puissance économique mondiale, en représentant 30,35% du PIB mondial selon le FMI, devant les États-Unis (29,06%), ou encore le Japon (9,15%) et la Chine (5,02%). La crise financière de 2008 a mis à mal ce paradigme, puisqu'en 2015, selon le FMI, les États-Unis reprennent leur première place (24,43%), devant l'UE (22,07%) et la Chine (14,79%). La crise sanitaire a accentué cette évolution, puisqu'en 2021, les États-Unis conservent cette première place avec un PIB estimé à 22 675 milliards de dollars, l'Union européenne en seconde place à 17 078 milliards et la Chine s'approche avec 16 642 milliards.

Il est ainsi probable que dans les prochaines années, la Chine dépasse les États-Unis à l'horizon 2030 et l'Union européenne qui comprend 27 pays plus rapidement.

Alors que le centre de gravité de l'économie mondiale se situait davantage dans l'Atlantique avec les pays occidentaux du G7, il s'est déplacé vers la zone indopacifique qui pèse désormais 40% de l'économie mondiale. En plus de la Chine, 5 autres pays sont membres du G20 (Australie, Corée du Sud, Inde, Indonésie, Japon). Surtout, cette zone est en dynamique sur l'ensemble des indicateurs puisque l'Indopacifique devrait représenter plus de la moitié de l'économie mondiale en 2040. L'accord de libre-échange RCEP (Regional Comprehensive Economic Partnership), signé en novembre 2020 entre 15 États (10 pays de l'ASEAN, Chine, Corée du Sud, Japon, Australie et Nouvelle- Zélande) va renforcer davantage l'intégration régionale.

Si ce bouleversement marque un changement de paradigme pour l'Union européenne et ses États membres, il est également une source d'opportunité si nous établissons une stratégie cohérente. En effet, les principales réserves de croissance mondiales se trouvent dans l'Indopacifique, qui contribuera d'ici 2030 à environ 60% du PIB mondial. Le poids croissant de ces pays dans les échanges commerciaux et les investissements mondiaux se trouvera encore renforcé dans le monde post-Covid. Plus de 3 milliards de personnes, et bientôt plus de 5 milliards à l'horizon 2030 vont atteindre la classe moyenne et seront demandeuses de biens et de services haut-gammes.

Ces évolutions appellent à un sursaut européen pour bâtir notre modèle d'après-crise pour à la fois saisir ces opportunités, mais également faire face à de nouveaux défis. Le déplacement de centre de gravité économique conduit également à une nouvelle ère géopolitique qui doit être appréhendée par les institutions européennes afin d'établir une stratégie cohérente pour défendre les intérêts des États membres.

UNE NOUVELLE ÈRE GÉOPOLITIQUE

Le néolibéralisme, selon Francis Fukuyama, devait préfigurer «la fin de l'Histoire» grâce à la victoire du capitalisme et la suprématie absolue et incontestable de l'idéologie libérale comme métronome des relations entre nations. Or c'est précisément le retour des fléaux dont elle avait annoncé la fin, qui sonne le glas de cette ère libérale avec d'un côté le retour des conflits entre les nations refermant la parenthèse ouverte à la fin de la guerre froide. Nous assistons ainsi à la résurgence de nombreux conflits régionaux et l'ombre d'un conflit de grande échelle entre les USA et la Chine pouvant aboutir à une nouvelle guerre froide entre les deux superpuissances.

LE RETOUR DES EMPIRES

La parenthèse ouverte à la fin de la Guerre froide avec la domination de la superpuissance américaine se referme progressivement. D'abord les États-Unis n'ont plus le rôle aussi écrasant qu'ils ont pu avoir par la passée. Les erreurs commises au Moyen-Orient notamment, ont fait naître une contestation d'états qui refusent la vision américaine en termes de politique extérieure. Il n'est plus rare de voir des pays comme la Turquie ou l'Arabie saoudite faire part de désaccord majeur. Ces Etats en particulier, qui comptent jouer un rôle dans le concert des nations, renouent avec la stratégie du contrôle régional. Ils tentent de faire respecter leur position régionale dominante en influençant leur voisin et en nouant avec eux des relations bilatérales, qui se passe d'une supervision occidentale ou multilatérale. On peut citer six grands Etats qui répondent à ce schéma, : la Chine, la Russie, la Turquie, l'Inde, l'Iran et le Brésil, avec la possibilité que certains grands pays africains s'ajoutent bientôt à la liste également.

Ainsi, il est probable que nous assistions à plusieurs phénomènes. Tout d'abord, nous allons rencontrer des conflits pour une domination régionale, avec des nations-empires qui voudront asseoir leur position dans leur aire géographique.

Cette situation peut conduire à des instabilités qui peuvent avoir des conséquences néfastes pour les États européens tant sur leurs intérêts directs (déplacements de population et vagues migratoires, menaces portant sur les ressortissants et entreprises européens à l'étranger, etc.) que sur la conjoncture générale (rupture des approvisionnements ou augmentation du coût de certaines matières premières suite à un conflit, effet de propagation pouvant impacter les routes commerciales internationales). Ensuite, le retrait américain conduit à la disparition du seul Etat à même d'endosser le rôle de gendarme du monde. À ce titre, les Nations unies et les organisations régionales comme l'Union européenne peuvent jouer le rôle de médiateur pour pacifier les zones sous tensions en s'écartant des logiques étatiques, bien que ces organisations aient pour cela besoin d'une légitimité politique forte. Enfin, l'émergence de nations-empire fait apparaître de nouveaux partenaires pour l'Union mais également de nouveaux concurrents dans une configuration relativement multipolaire malgré la confrontation renforcée entre les Etats-Unis et la Chine. Alors que nous nous étions habitués à découper le monde selon les zones d'influence de trois grandes puissances (les États-Unis, la Chine et l'Union européenne), nous devons aujourd'hui prendre en compte les velléités d'influence de ces nouveaux acteurs, certes moins importants en absolu mais pouvant interférer dans nos propres stratégies d'influence et de rayonnement. Une dégradation du contexte sécuritaire et des relations entre grandes puissances, pouvant aller jusqu'à un conflit ouvert, n'est pas non plus à exclure en application de la thèse du politologue Graham Allison, le piège de Thucydide. Pour que l'affrontement se tienne, il pourrait suffire d'une montée en puissance de l'effet de paranoïa chez la puissance historique dont l'hégémonie est contestée. Nous assistons ainsi à un regain des rivalités tant aux frontières fantasmées de ces États-empires pour le contrôle d'un espace disputé (mer de Chine, étranger proche de la Russie...) que sur des terrains plus éloignés où la mondialisation a permis de transposer la bataille.

UN CONTEXTE MARQUÉ PAR LA COMPÉTITION ENTRE LES ÉTATS-UNIS ET LA CHINE

Le second grand bouleversement de cette nouvelle ère correspond à l'installation d'une compétition globale entre les États-Unis et la Chine.

Les ressorts de l'engagement de ces deux poids lourds dans cette confrontation diffèrent cependant radicalement. Pour les Etats-Unis, l'enjeu est de défendre l'universalité de leur modèle économique (libéralisme) et politique (démocratie) qui, dans une logique hégémonique, constitue la clé de voûte de leur puissance. Pour la Chine, l'objectif est de redevenir la première puissance mondiale à l'horizon 2049, en mettant fin au siècle d'humiliation entamé par la guerre de l'opium. Pour atteindre cet objectif, sa méthode consiste à sécuriser les conditions d'existence de son modèle social et politique, et les moyens pour sa société de prospérer sur le plan économique. Sans ambition d'universalisme, sa démarche vise avant tout à garder la main sur les leviers de son développement en promouvant ses propres normes et standards dans le domaine économique, sans aller jusqu'à modeler les sociétés partenaires.

A travers le « pivot asiatique » initié par Barack Obama, le monde se polarise autour de l'axe sino-américain. Que cela soit à travers la guerre commerciale, ou de nouvelles alliances en Asie (notamment avec le Vietnam ou la Birmanie), les États-Unis comptent empêcher la Chine d'atteindre son objectif de puissance. En exigeant des pays un choix ou du moins une priorisation d'un des deux grands partenaires dans les domaines stratégiques (ex. télécommunications avec Huawei), ce conflit commercial d'une ampleur extraordinaire pourrait faire émerger deux grands ensembles caractérisés par des écosystèmes technologiques et politiques concurrents et se transformer en une nouvelle forme de guerre froide. Ce phénomène va durablement modifier les relations internationales, et risque de prendre en otage un certain nombre de pays.

D'une part, dans la continuité de l'approche américaine des relations internationales, les États-Unis mobiliseront tous les moyens à leur disposition (diplomatiques, économiques, voire militaires) pour freiner l'expansion de l'influence chinoise. Les conséquences de la guerre commerciale, qui impactera la croissance et l'émergence des autres puissances du globe, sera également un moyen de pousser les Etats à s'aligner sur les intérêts des États-Unis. D'autre part, la Chine mise sur sa stratégie des routes de la soie. Ce programme géant d'infrastructures de transport (mais pas uniquement : énergies, communication...) piloté par Pékin et dont le but est d'alimenter la Chine en particulier en matières premières, est par des prêts chinois la plupart du temps. Ce sont près de 60 milliards de prêts de capitaux qui auraient ainsi été consentis.

Ces prêts rendent l'économie de pays comme la Malaisie ou le Sri Lanka dépendants des taux d'intérêts chinois et représentent ainsi un véritable fardeau financier. Les pays asiatiques sont coincés entre la pression chinoise, voisin encombrant qui veut accroître sa domination sur la région, et les États-Unis qui souhaitent maintenir la possibilité d'étouffer la Chine en cas de guerre et conservent des leviers d'influence puissant notamment grâce au poids du dollar dans l'économie mondiale. D'une façon générale, les relations internationales peuvent désormais se lire en partie sur la question d'une lutte d'influence entre les deux superpuissances comme l'illustre l'exemple afghan. L'enjeu pour les États membres de l'Union européenne est de dépasser leurs divergences pour adopter une ligne commune vis-à-vis de la Chine et des États-Unis et parvenir ainsi à se positionner de manière consciente et volontaire dans la marche du monde.

UNE CONCURRENCE SYSTÉMIQUE

Au-delà de cette dualité, les bouleversements géopolitiques que nous vivons font émerger une multiplicité d'acteurs en concurrence croissante pour façonner les relations internationales. Si elle peut laisser croire à la survie d'un monde multipolaire, cette multiplicité reflète surtout l'incertitude de l'époque et la complexité grandissante du monde : malgré une interdépendance renforcée, la mondialisation a rendu plus facile la coexistence d'acteurs aux ambitions conflictuelles. Avec l'émergence de nouvelles puissances et pendant que les États-Unis et la Chine se concentrent sur leur rivalité, des États et des groupes d'États tentent de jouer leur carte pour influencer les affaires mondiales et la vision de la société. Au-delà des États, des acteurs non étatiques, allant des groupes criminels organisés aux grandes entreprises technologiques en passant par les ONG, participent à cette compétition et rendent plus difficile la lecture des lignes de force.

Cette compétition déterminera l'avenir de l'ordre international construit après la Seconde Guerre mondiale et consolidé par la victoire américaine dans la Guerre froide. Les acteurs s'affrontent pour déterminer le nouveau cadre économique et commercial, les relations entre les différents acteurs, la coopération sur les défis transnationaux et le cadre réglementaire de notre développement.

Alors que l'ère néolibérale et la fin de la Guerre froide devait préfigurer « la fin de l'Histoire » et la victoire de la démocratie libérale selon Francis Fukuyama, le début du XXI^{ème} siècle a au contraire vu l'émergence de systèmes politiques alternatifs contestant la prééminence des démocraties occidentales. Ainsi l'ère post-covid devrait voir une compétition idéologique entre les démocraties et les régimes autoritaires, et un arbitrage entre la défense des libertés d'un côté et la recherche d'efficacité de l'autre. Cette confrontation se retrouve même au sein des pays membres de l'Union européenne avec l'apparition de la démocratie illibérale dans la Hongrie de Viktor Orban. Ce régime politique doit permettre de répondre à des besoins d'efficacité avec des instruments qui ne seraient pas permis avec l'État de droit des démocraties libérales. Les régimes autoritaires peuvent s'appuyer sur leurs résultats, sélectionnés à dessein, pour faire la promotion de leur modèle supposé plus capable de donner des résultats dans la compétition économique, de répondre au besoin identitaire face aux « dérives » des sociétés ouvertes, et plus généralement de protéger les intérêts nationaux au prix d'une limitation des libertés fondamentales. Alors que les pays européens ont créé la démocratie libérale, il s'agit de se réinventer afin de concilier la défense des libertés fondamentales ainsi que la recherche d'efficacité et de protection.

Cette contestation vise plus largement que le modèle de démocratie libérale, en s'attaquant même à l'ordre mondial multilatéral créé après la Seconde Guerre mondiale avec les institutions onusiennes et celles financières de l'accord de Bretton Woods. En effet, la prééminence du modèle occidental et notamment américain est remise en cause en raison de la croissance des pays émergents. Ainsi, alors que les pays du G7 représentaient plus de 67% du PIB mondial à la fin des années 80, ils représentent moins de 50% de l'économie mondiale désormais. Ce déplacement de centre de gravité des pays occidentaux vers les pays émergents et notamment l'Asie de l'Est conduit à une demande de rééquilibrage vers l'Est dans les institutions internationales par exemple et plus généralement dans la production des normes mondiales.

On assiste à la fois à une volonté croissante d'une meilleure représentativité dans les institutions internationales, d'une critique de certaines qui ne seraient plus représentatives comme le G7, et également à l'émergence de nouvelles organisations plus régionales. À cette contestation des pays émergents, s'ajoute l'activité des acteurs non étatiques qui souhaitent participer à la production de normes, comme les grandes entreprises qui s'impliquent dans la production de la réglementation économique et sur le commerce, ou encore les ONG sur les défis climatiques par exemple.

Cette compétition vise également spécifiquement la doctrine économique communément admise depuis le Consensus de Washington ancrant les thèses néolibérales dans les institutions internationales comme l'OCDE, le FMI et la Banque mondiale. De plus en plus d'États adoptent de nouvelles théories économiques pour rivaliser avec nos pays. Cela passe notamment par l'adoption de mesures protectionnistes pour protéger leur marché intérieur, des aides d'État pour soutenir leurs champions nationaux, mais également des mesures plus illicites pour fragiliser les intérêts de ses rivaux. Ce contexte pose ainsi une interrogation sur l'approvisionnement des matières premières qui peuvent être utilisées comme des leviers lors des négociations internationales, comme avec le gaz de la Russie.

En ce sens, l'Union européenne doit se préparer à une augmentation des conflits et un risque d'instabilité accru dans les différentes zones géographiques proches de notre continent (Afrique et Moyen-Orient). En effet, la dernière décennie a connu une augmentation des conflits violents, avec des pics en 2016 et en 2019. À cela s'ajoute le retrait progressif des Américains depuis leur réorientation stratégique vers l'Asie, qui laisse les Européens seuls sur la façade atlantique et sur la Méditerranée à défendre leur modèle. Cette augmentation des conflits et par conséquent de l'instabilité entraîne plusieurs conséquences pour l'Union européenne : un risque économique, terroriste, des flux migratoires, et se réarmer diplomatiquement et militairement pour gérer les conflits.

LA RAPIDITÉ DU PROGRÈS BOULEVERSE TOUTES LES CERTITUDES

Depuis la Seconde Guerre mondiale, le progrès scientifique et technologique est de plus en plus important et rapide. La rapidité avec laquelle l'humanité a été capable de produire un vaccin un an après l'apparition de la Covid-19 en est une illustration. Le paysage scientifique et technologique a considérablement évolué, et il est probable que le rythme du changement s'intensifiera dans les prochaines années. Les technologies et leurs applications sont développées et adoptées plus rapidement que jamais avec l'accélération de la découverte avec l'intelligence artificielle. Ces progrès ne concernent pas uniquement les grandes entreprises technologiques mais bénéficieront à l'ensemble des secteurs de la société. Cela entraîne plusieurs conséquences notamment sur la course à l'avantage comparatif sur le plan technologique, les normes portant sur les données et la technologie, ainsi de nouveaux défis portant sur la sécurité, la société et les droits individuels.

La course au progrès technologique et scientifique sera, au cours des prochaines décennies, une des clés de la compétition mondiale en conférant des avantages économiques, politiques et militaires aux nations et organisations bénéficiaires. Cette course est d'autant plus intensive que différents acteurs se mêlent à cette compétition. Les superpuissances investissent pour conserver leur avantage, mais ils sont concurrencés par de nombreux pays ainsi que par les grandes entreprises sont capables d'être plus puissantes que les États en absorbant les innovations produites par les petites entreprises. Dans cette course, les champions nationaux sont soutenus des États. Ces derniers adoptent de plus en plus une approche globale pour s'assurer d'une domination dans les domaines cruciaux. Il s'agit à la fois d'avoir la capacité de générer des données qui croissent de manière exponentielle tout en les utilisant pour stimuler l'innovation. L'objectif d'avoir un avantage concurrentiel dépend ainsi de la prééminence de l'accès à la technologie avec les ressources humaines et naturelles pour l'exploiter ainsi que d'avoir une capacité à protéger la propriété intellectuelle.

Ces progrès technologiques provoquent de nouveaux défis quant à la production des normes, la sécurité, la société et les droits individuels. La course technologique a pour corollaire un affrontement sur la production des normes régissant les technologies ou la science comme la propriété intellectuelle. Cela se passera également les règles de développement et les standards acceptés. Ces technologies vont également occasionner des enjeux de sécurité, avec des attaques sur les données étatiques, médiatiques et des individus. Sur le plan sociétal, ces progrès vont modifier la relation des citoyens avec la société, pour changer leur comportement, leur consommation et leur appréhension du monde. En effet, cela peut renforcer le communautarisme au sens d'une appartenance accrue à une communauté plutôt qu'à une nation, engendrant une réflexion sur l'appartenance nationale et européenne. Enfin l'exploitation des données, source importance de croissance et d'innovation pour les acteurs économiques et la multiplication des outils de surveillance vont engendrer des défis de protection des droits individuels.

LES ENJEUX TRANSNATIONAUX POSENT UN DÉFI À LA COOPÉRATION INTERNATIONALE ET EUROPÉENNE

La crise sanitaire engendrée par la Covid-19 n'est pas la seule crise systémique du XXIème siècle. Nous sommes confrontés à des défis transnationaux qui nécessitent une réponse globale à travers une coopération internationale et européenne sur les domaines de : la santé, le climat, les flux migratoires, la sécurité et le terrorisme ainsi que la lutte contre le crime organisé.

Les épidémies de niveau mondial, les pandémies, ont augmenté en fréquence au cours des dix derniers millénaires (et particulièrement sur le dernier siècle), à mesure de la propagation de la pratique de l'élevage, du développement des réseaux de transport, et du rapprochement des activités humaines des zones naturelles réservoirs de pandémies potentielles.

La fréquence d'émergence de nouvelles maladies pandémiques comme le Covid, les « Maladies X », risque donc de continuer à augmenter à l'avenir. Si l'émergence de la médecine moderne et la révolution dans nos connaissances biologiques ont permis de réduire la gravité des pandémies par rapport à un passé où jusqu'à un tiers de la population pouvait y succomber, l'accroissement des activités humaines favorisant l'émergence de maladies X, qui proviennent quasi toutes du passage à l'homme de virus présents chez les animaux d'élevage (e.g. grippe aviaire) ou de réservoirs de biodiversité (e.g. Ebola) doit nous conduire à adapter notre dispositif de réponse, mais aussi de prévention des pandémies. Premier facteur, l'aide au développement et la limitation des déprédations opérées sur les écosystèmes et réservoirs de biodiversité des forêts tropicales et équatoriales. Deuxièmement, la diffusion au niveau mondial des bonnes pratiques d'élevage intensif, et pourquoi pas la surveillance de ces pratiques au niveau international ainsi que l'encadrement strict des marchés d'animaux sauvages. Troisièmement, l'émergence d'une pandémie microbienne pourrait être fortement favorisée par l'aggravation de la "pandémie silencieuse" que représente la résistance aux antibiotiques. Selon les tendances, les décès mondiaux liés à la résistance aux antimicrobiens passeront de 700 000 à 10 millions par an d'ici 2050. Nonobstant le besoin d'une réponse globale pour réduire les risques d'émergences d'autres maladies X, cette tendance appelle à une politique de recherche européenne pour mettre notre armementarium au niveau pour avoir la capacité de prévenir et guérir ces futures pandémies, ainsi qu'à une réorganisation des systèmes publics de santé afin qu'ils soient plus souples et plus susceptibles de réagir en cas de crise sanitaire.

La biodiversité et le climat vivent un bouleversement sans précédent en raison de la croissance démographique et de l'augmentation de l'activité humaine. Ainsi la biodiversité connaît un déclin, 75% de la surface terrestre et 66% de l'océanont été considérablement modifiés et dégradés et on estime qu'un million d'espèces sont menacées d'extinction. Cette tendance risque de se poursuivre, avec les modes de production et de consommation non durables, la croissance démographique et les développements technologiques. Sur le plan du climat, avec le maintien des politiques publiques actuelles, on se dirige vers un réchauffement de 3,5 degrés d'ici la fin du siècle.

L'impact du réchauffement climatique causera des dommages croissants à notre environnement : des événements plus fréquents et plus intenses tels que la chaleur extrême, les tempêtes et la pluie, entraînant une augmentation des inondations, des glissements de terrain et d'autres impacts tels que les incendies de forêt. Cela peut endommager les écosystèmes qui entraîneront des déplacements de population notamment en provenance des pays d'Afrique subsaharienne, d'Asie du Sud-Est et du Moyen-Orient. La crise sanitaire engendrée par la Covid-19 est l'occasion d'un changement de modèle pour accélérer la transition énergétique vers la neutralité carbone.

Les migrations se sont accélérées avec le développement de la mondialisation et plusieurs phénomènes risquent de provoquer de nouveaux flux. Le changement climatique, la perte de la biodiversité, le bouleversement démographique, la pauvreté, l'instabilité et les conflits vont entraîner des mouvements de population. L'Union européenne doit ainsi être particulièrement attentive au développement de la situation au Moyen-Orient et en Afrique, ce qui appelle à davantage de coopération internationale pour prévenir ces situations et également à une meilleure protection des frontières extérieures européennes. La crise des migrants à la suite de l'apparition de l'État islamique et la crise en Syrie a déjà mis à l'épreuve la résilience des gouvernements et des citoyens européens.

Le risque terroriste poursuit la réflexion du point précédent. Pour prendre en compte la stratégie des groupes terroristes qui jouent à dessein avec les frontières, l'Union européenne doit être particulièrement attentive au retrait américain pour se forger une véritable politique commune de protection de territoire européen. Cela appelle notamment à une réflexion sur la protection des frontières terrestres et maritimes envers l'Afrique et le Moyen-Orient, ainsi qu'une redéfinition des alliances et des partenariats afin de garantir la sécurité et la stabilité dans ces zones. Enfin, la liberté de circulation au sein des frontières européennes invite également à une réflexion sur la coopération en matière de lutte contre la radicalisation, de sécurité et de justice pour faciliter les procédures entre États membres.

Le crime organisé représente une menace pour les citoyens, les entreprises, les institutions européennes et nationales. Selon le Conseil européen, les recettes d'origine criminelle représentaient près de 1% du PIB de l'UE en 2019 soit 139 milliards d'euros.

L'activité des groupes criminels est souvent transnationale et ceux-ci profitent des progrès technologiques en utilisant des procédés nouveaux qui nécessitent une adaptation de plus en plus rapide des institutions. En Europe, les principales activités du crime organisé reposent sur le trafic de stupéfiant, de migrants, d'êtres humains, la cybercriminalité et la fraude. Les États membres avec les institutions européennes disposent de moyens d'actions. L'Union européenne doit ainsi changer de paradigme pour adopter une approche globale en usant de tous les moyens, y compris diplomatiques et économiques, pour éradiquer le crime organisé.

PARTIE 2

**POUR UNE NOUVELLE AMBITION
COMMUNE, L'EUROPE SUPERPUISSANCE
COMME HORIZON DU XXI^e SIÈCLE**



Afin de répondre aux enjeux du monde d'après-crise, l'Europe doit se doter d'une nouvelle ambition commune : devenir une superpuissance lors du XXIème siècle idéalement avant 1957 pour la célébration du centenaire. Cette Europe superpuissance doit avoir la capacité de rivaliser avec ses partenaires et rivaux américains et chinois sur les enjeux définis.

D'une part, il s'agit de se projeter vers un nouvel idéal de construction européenne. De l'autre, les Européens restent les gardiens d'un idéal après avoir dominés le monde par la puissance de leurs esprits et la grandeur de nos réalisations. Les bouleversements économiques, géopolitiques, technologiques, et les défis transnationaux dans un monde plus concurrentiel appellent à un sursaut européen si nous ne voulons pas sortir de l'Histoire, et perdre les fondamentaux de notre modèle et de notre civilisation dans la redéfinition de l'ordre mondial.

Les différentes crises ont mis à mal notre modèle déjà à bout de souffle, pourtant tout n'est pas si négatif puisque les Européens ont su faire preuve de résilience pour surmonter collectivement cette crise sanitaire. En poursuivant sur cette ligne, nous pouvons bâtir et faire entrer l'Europe dans le XXIème siècle afin de transformer une génération sacrifiée en génération de bâtisseurs. C'est dans cet esprit que les Européens du XXème siècle ont construit l'Union européenne après les ravages des deux guerres mondiales. Il s'agissait alors d'assurer la paix et de garantir le bien-être des peuples. Pour accomplir et préserver cette ambition, il est nécessaire de se doter d'une nouvelle ambition commune au regard des défis posés par les mutations en cours dans le monde d'après-crise.

L'Union a permis au cours des 60 dernières années de réconcilier les nations européennes, de poser les bases de leur prospérité commune, et d'affermir la démocratie. Cet acquis est fondamental et doit être préservé. Mais aujourd'hui les Européens doutent de l'Europe, voire s'en détournent purement et simplement. Le projet européen est remis en cause partout en Europe avec la montée des populismes, le Brexit, et la réaffirmation des intérêts nationaux. La machine technocratique bruxelloise tourne à vide ou, pire, rogne nos libertés et nos identités pour un projet devenu abstrait et malgré des menaces bien concrètes. Pour perdurer face aux défis du monde d'après-crise, l'Union européenne doit donc se reconstruire et ouvrir une nouvelle ère de sécurité et de prospérité sur notre continent.

Dans ce projet de reconstruction, les pro-européens et les eurosceptiques font en fait le même constat, celui d'une Europe malade, aujourd'hui incapable de nous protéger efficacement face aux géants américains et chinois.

Pour notre part, nous proposons une analyse lucide quant à la fois à la nécessité de l'Europe pour notre pays, aux insuffisances profondes de la construction européenne et à l'urgence d'agir. Nous avons plus que jamais besoin d'une Europe unie, forte, décidée à enfin défendre ses intérêts et ses valeurs. L'Europe est un rempart indispensable pour assurer aux Français comme à tous les Européens la sécurité et la prospérité économique. Ce sont là deux défis auxquels l'Europe est confrontée aujourd'hui, et c'est pour y répondre qu'elle doit se repenser. Les Européens du XXI^{ème} siècle doivent être à la hauteur des défis auxquels ils font face en repensant l'Europe. Ils doivent rénover de fond en comble leur maison commune qu'est l'Europe, afin de faire émerger une Europe du XXI^{ème} siècle, mieux à même de servir les Nations et leurs citoyens.

Pour cela, l'Europe doit se doter d'une nouvelle ambition commune : devenir une superpuissance lors du XXI^{ème} siècle. Ce siècle est marqué par un bouleversement économique, géopolitique, une concurrence systémique, une rapidité du progrès ainsi que le développement de défis transnationaux. Cela n'appelle pas forcément à plus d'Europe mais à une meilleure Union européenne capable de se redéfinir autour des 5 priorités pour devenir une superpuissance : politique, prospérité, protection, projection, et promotion.

Il s'agit en effet de cibler les priorités pour n'avoir qu'un seul objectif, faire de l'Europe une superpuissance sur l'ensemble des tableaux définis afin de servir d'effet de levier des ambitions nationales communes. Ces objectifs ont été choisis parce qu'ils peuvent faire l'objet d'un consensus européen. D'une part, ils nécessitent des moyens trop importants pour les économies nationales. D'autre part, ils complètent les fondamentaux posés par la construction européenne pour déboucher sur une vision. L'Union européenne est un effet de levier des ambitions nationales inassouvies sur des secteurs spécifiques, le reste demeurant à charge des États membres. Cette logique conserve ainsi la construction initiale des « petits pas » qui implique que l'Union européenne ne devienne pas un État fédéral, et que l'identité des États membres reste préservée.

L'Europe du XXIème siècle doit protéger les Nations et leurs citoyens en se fixant cinq priorités qui lui permettront de devenir une superpuissance capable de rivaliser avec les autres géants chinois et américains : assurer une Europe politique afin d'assurer la défense de nos intérêts dans la redéfinition de l'ordre mondial, retrouver sa puissance économique, assurer sa sécurité aussi bien sur le plan intérieur qu'extérieur, se tourner vers l'avenir en bâtissant l'Europe des grands projets, et enfin promouvoir notre modèle ainsi que notre civilisation.

Dans cette reconstruction, la France a toute sa place et doit même jouer un rôle essentiel. Notre pays a toujours été à l'avant-garde des grands projets et, à commencer par la philosophie des Lumières et la Révolution française, nos valeurs et notre modèle se sont exportés dans le monde et transmis au travers des âges. Victor Hugo a imaginé le projet européen au XIXème siècle, Robert Schuman et Jean Monnet l'ont concrétisé. Pour bâtir l'Europe du XXIème siècle, il nous faut donc être une nouvelle fois révolutionnaires. De plus, face aux déséquilibres liés à l'élargissement de l'Europe vers l'Est, la France ne peut plus se prévaloir uniquement de ses acquis historiques si elle veut continuer de peser en Europe : il nous faut bâtir une nouvelle stratégie, à commencer par un nouvel idéal et une vision pour le siècle à venir.

PARTIE 3

POLITIQUE : UNE EUROPE POLITIQUE AUTONOME, CAPABLE DE DÉFENDRE LES INTÉRÊTS DES ÉTATS MEMBRES FACE AUX NOUVEAUX DÉFIS DU MONDE D'APRÈS-CRISE



Les mutations déjà en cours et accélérées par la crise sanitaire permettent de remettre sur la table la construction d'une Europe politique. Les bouleversements économiques, géopolitiques, technologiques, et les défis transnationaux dans un monde de plus en plus concurrentiel appellent à une réflexion sur l'Europe politique pour défendre nos intérêts, notre modèle et notre civilisation dans la nouvelle organisation de l'ordre international.

Tout d'abord, la compétition entre les États-Unis et la Chine rappelle la situation de la Guerre froide qui avait permis de poser des bases d'une Europe politique notamment par l'intermédiaire des dirigeants français et allemands. On peut citer la relation entre le général De Gaulle et le Chancelier Adenauer ou celle entre François Mitterrand et Helmut Kohl. Il fallait alors garantir la sécurité européenne face à la menace soviétique. Or, la situation actuelle est encore plus propice aux tensions parce que les Américains sont moins présents et que les divergences d'intérêts sont de plus en plus prononcées entre les deux superpuissances tandis que l'Union européenne possède des intérêts économiques et commerciaux importants avec la Chine. Ce contexte appelle au développement d'une autonomie européenne puisque nous partageons une histoire et une communauté de valeurs avec les Américains mais pas au point de sacrifier nos opportunités de développement avec la Chine.

Ensuite, le monde d'après-crise s'inaugure par une concurrence de plus en plus forte, avec des risques d'instabilité menaçant les intérêts économiques des États membres européens. Il s'agit alors de défendre nos frontières, nos routes commerciales et garantir nos intérêts économiques avec des atouts diplomatiques et militaires. La guerre commerciale entre la Chine et les États-Unis, l'usage d'outils économiques comme leviers diplomatiques, et la menace sur l'approvisionnement des matières premières permettent d'infléchir la position des pays d'Europe du Nord sur la marche à suivre. L'ère néolibérale étant à bout de souffle, nous allons assister à une compétition pour bâtir le nouvel ordre économique et définir les normes régissant l'économie et le commerce mondial. Dans cet objectif, la volonté de superpuissance offre des atouts supplémentaires à l'Union européenne pour obtenir les conditions les plus favorables.

De plus, la course technologique appelle à davantage de coopération pour offrir aux champions nationaux et européens des avantages comparatifs dans la conquête de marché. À ce titre, la capacité diplomatique de l'Union européenne dans la propriété intellectuelle, les normes sur les standards et la protection des données individuelles seront décisifs dans cette compétition.

De même, les défis transnationaux conduisent les Européens à parler d'une même voix afin de défendre leurs intérêts notamment sur la transition énergétique, la santé, l'organisation des flux migratoires, assurer la stabilité dans certaines régions du monde ou encore la lutte contre le crime organisé.

Enfin, les différents éléments idéologiques, diplomatiques et militaires, qui ont bloqué cette perspective tout le long du XXe siècle, volent petit à petit en éclat : retrait des Américains avec une réorientation avec l'Asie depuis le pivot entamé par Barack Obama, le départ des Britanniques de l'Union Européenne qui chamboule les rapports de force. La poursuite par Joe Biden de la politique de Donald Trump et de Barack Obama conduit les Européens à assurer eux-mêmes davantage leur sécurité. De même que le départ des Britanniques met à mal le projet européen mais permet tout de même d'avoir des perspectives tant le Royaume-Uni freinait les initiatives européennes sur les plans politiques et diplomatiques. Ce départ renforce automatiquement la France, seul pays à disposer d'une force diplomatique d'envergure (siège au Conseil de sécurité aux Nations Unies ou réseau d'ambassades) et d'une force militaire (capacité de projection, nucléaire).

La volonté de créer une Europe politique a plusieurs fois rencontré des difficultés: échec du plan Fouchet, adoption du traité de Maastricht après la Guerre froide dans un contexte d'hyperpuissance américaine, refus du traité établissant une constitution pour l'Europe par la France et les Pays-Bas, départ des Britanniques avec le Brexit. L'Union européenne peut être qualifiée de géant économique mais de nain politique car elle possède un poids économique considérable, mais joue un rôle négligeable sur la scène internationale. L'Union a ainsi longtemps été la première puissance économique jusqu'à la crise financière de 2008 avec seulement 7% de la population mondiale. Pourtant, l'UE peine à transformer son capital économique en atouts diplomatiques. Cela s'explique par plusieurs raisons.

Tout d'abord, l'Union européenne n'est pas un État et ne dispose pas d'une politique étrangère et de défense propre. Ensuite, les Européens entretiennent un rapport complexe avec la notion de puissance puisqu'il existait une divergence entre la vision française de créer une France en grand capable de peser sur les affaires mondiales et d'autres pays plus récalcitrants. À ce titre, le départ d'Angela Merkel ainsi que la fin de la participation de la CDU à la coalition allemande pourrait provoquer une recomposition. En effet, l'Allemagne disposait d'une chancellerie présente sur la scène européenne depuis 2005 et qui jouissait d'une influence considérable dans les institutions européennes que ce soit au Parti Populaire Européen, au Parlement européen, à la Commission européenne et au Conseil européen dominés par la droite depuis plusieurs années. Enfin, la France commence petit à petit à retrouver son crédit politique dans les institutions européennes depuis l'échec du référendum établissant une Constitution pour l'Europe en 2005, grâce notamment à l'action de Nicolas Sarkozy pendant la gestion de la crise financière de 2008 et la présidence française de l'Union européenne. Ce capital se retranscrit alors dans les nominations comme celle de Christine Lagarde à la tête de la Banque centrale européenne, ou des petites avancées comme le plan de relance pendant la crise sanitaire.

Pour créer l'Europe politique, il est nécessaire : d'établir une stratégie commune sur les sujets majeurs, de rénover les institutions pour ancrer le caractère intergouvernemental des décisions de l'Europe des nations, établir des cercles de priorités en renforçant la zone euro, légitimer les décisions par plus de démocratie.

POUR UN PLAN FOUCHET II ÉTABLISSANT L'AMBITION COMMUNE DE FAIRE DE L'EUROPE UNE SUPERPUISSANCE DU XXI^e SIÈCLE

VOLET STRATÉGIQUE : UNE NOUVELLE VISION POUR FAIRE DE L'EUROPE UNE SUPERPUISSANCE

La présidence française de l'Union européenne doit préfigurer le tournant stratégique européen de l'après-crise afin de transformer une génération sacrifiée en génération de bâtisseurs. Elle doit également servir à établir l'ambition commune de faire de l'Europe une superpuissance du XXI^e siècle capable de répondre aux défis du monde d'après-crise.

1. Établir une convention pour l'Europe du XXI^e siècle

Sur le modèle de la Convention sur l'Avenir de l'Europe, souhaitant établir un traité constitutionnel pour l'Europe, l'objectif est de mettre en place une nouvelle Convention afin d'établir une stratégie sur l'ensemble des défis mis en avant dans « quelle Europe d'après-crise » et également de réorganiser les institutions de l'Union européenne afin d'apporter une clarification des compétences entre l'Union européenne et les États membres, de favoriser l'intégration des cercles de l'Union (zone euro, l'Europe à 27 et l'Europe de Schengen), ainsi que d'apporter de la légitimité aux institutions par davantage de démocratie. La Convention serait composée de 3 personnes par pays :

- Une personne choisie par le Gouvernement ;
- Une personne choisie par la majorité parlementaire au Parlement ;
- Une personne choisie par le principal groupe d'opposition parlementaire.

2. Établir une stratégie d'ensemble pour les cinq grands défis : bouleversement économique, géopolitique, course technologique, concurrence systémique, et défis transnationaux

Les institutions européennes se différencient de certaines institutions nationales parce qu'elles permettent d'établir une certaine stabilité propice à la conception et à la réalisation de stratégie de long terme. Ainsi, la Convention pour l'Europe du XXI^{ème} siècle est l'occasion de préparer l'Union à l'après-crise sur l'ensemble des défis.

3. Avec le bouleversement économique, l'Union européenne doit concilier la liberté et la protection pour soutenir ses acteurs économiques

Pour rappel, nous analysons le bouleversement économique par la fin de l'ère néolibérale avec une nouvelle ère marquée par une concurrence accrue entre des entreprises soutenues par des États forts. De plus, le déplacement du centre de gravité vers l'indopacifique conduit à de nouvelles opportunités.

Les institutions européennes doivent acter la fin de l'ère néolibérale pour s'engager dans la nouvelle ère en conciliant liberté et protection, en assurant d'un côté une politique de l'offre pour créer un environnement favorable à ses acteurs nationaux, et un retour du protectionnisme ciblé pour protéger les acteurs d'une concurrence sauvage tout en permettant l'établissement d'un tissu de PME. Les États jouent un rôle central dans une nouvelle ère marquée par une concurrence de plus en plus forte. L'administration européenne doit davantage être présente pour soutenir ses acteurs économiques dans la compétition mondiale. L'appareil administratif est moins là pour réguler au sein des frontières nationales que pour soutenir les acteurs économiques notamment sur les plans juridique (extraterritorialité), monétaire (politique expansive des banques centrales), économique (protectionnisme et guerre commerciale) et technologique (soutien important à la recherche pour offrir un avantage comparatif).

De plus, elle doit élaborer une nouvelle stratégie commerciale et diplomatique sur la zone indopacifique. Cela suppose notamment d'avoir un positionnement clair sur le plan diplomatique, ainsi que d'orienter la politique économique et commerciale de l'Union européenne pour bénéficier des opportunités de l'émergence d'une classe moyenne à plus de 5 milliards d'individus dans les prochaines années.

4. Avec le bouleversement géopolitique, l'Union européenne doit affirmer sa volonté d'être une superpuissance autonome

La compétition entre la Chine et les États-Unis pour le leadership mondial conduit à une interrogation sur le positionnement de l'Union. D'un côté, l'ensemble des pays européens est attaché aux États-Unis en raison de leur rôle pendant les deux guerres mondiales ainsi que sur le partage des valeurs. De l'autre côté, les institutions européennes ne peuvent pas délibérément prendre le parti des Américains au risque de perdre le bénéfice économique et commercial avec la Chine. Cette situation appelle à un positionnement autonome en plaçant les États-Unis et la Chine comme des partenaires et des rivaux systémiques, c'est-à-dire sur l'ensemble des sujets.

Ainsi, l'Union européenne doit affirmer sa volonté d'être une superpuissance autonome capable de peser sur les affaires du monde pour défendre ses intérêts mais en conservant un compas moral. Ce souhait nécessite de questionner le logiciel atlantiste prépondérant dans l'administration et de réévaluer l'utilité de l'OTAN pour privilégier une alliance européenne de la défense et la mise à niveau de nos atouts économiques, politiques, diplomatiques et militaires.

5. Dans la concurrence systémique, l'Union européenne doit affirmer et défendre les intérêts des États membres

Le monde d'après-crise sera plus concurrentiel, avec des affrontements entre des régimes démocratiques et autoritaires avec l'implication des acteurs non-étatiques dans les affaires mondiales. Cette compétition déterminera l'avenir de l'ordre international construit après la Seconde Guerre mondiale et consolidé par la victoire américaine dans la Guerre froide. Les acteurs s'affrontent pour déterminer le nouveau cadre : économique, commercial, les relations entre les différents acteurs, la coopération sur les défis transnationaux et le cadre réglementaire de notre développement. Cette concurrence est systémique sur plusieurs points : entre les systèmes politiques, façonner l'ordre international, l'ère économique ainsi que la sécurité mondiale avec l'augmentation des conflits et de l'instabilité.

L'Union européenne doit agir comme effet de levier des ambitions nationales. En effet, elle doit justifier le transfert de souveraineté sur des sujets pour lesquels elle est capable de faire mieux que les États membres.

Il s'agit de défendre nos valeurs et nos intérêts dans la redéfinition du nouvel ordre mondial. Ainsi, il est nécessaire d'adopter un cadre commun sur ces sujets : la nature du système politique partagé (aboutir à un équilibre pour que la démocratie libérale concilie la protection des libertés fondamentales et la recherche d'efficacité), la défense de notre vision dans les institutions internationales, notre doctrine économique sur la production de normes régissant le commerce, et une implication sur les aires géographiques ayant une conséquence directe sur nos intérêts (Afrique, Moyen-Orient et Asie de l'Est).

6. Compte tenu de la rapidité du rythme d'innovation, l'Union européenne doit devenir une superpuissance scientifique et technologique

Le paysage scientifique et technologique a considérablement évolué, et il probable que le rythme du changement s'intensifiera dans les prochaines années. La course au progrès technologique et scientifique sera, au cours des prochaines décennies, une des clés de la compétition mondiale en conférant des avantages économiques, politiques et militaires aux nations et organisations bénéficiaires. Les superpuissances investissent pour conserver leur avantage, mais elles sont concurrencées tant par des puissances secondaires émergentes que par les grandes entreprises capables d'être plus puissantes que les États grâce aux échelles qu'elles atteignent et à l'accumulation des innovations produites ou rachetées par les petites entreprises. Dans cette course, les champions nationaux sont soutenus par des États. L'obtention d'un avantage concurrentiel dépend ainsi de la prééminence de l'accès à la technologie, des ressources humaines et techniques disponibles pour l'exploiter ainsi que de la capacité à protéger la propriété intellectuelle. Ces progrès technologiques engendrent de nouveaux défis pour la production des normes, la sécurité, la société et les droits individuels.

Sur ce point, l'Union européenne doit devenir une superpuissance scientifique et technologique en soutenant la recherche et le développement (R&D) des États membres. Son rôle est à la fois de coordonner les efforts sur les grands projets, et sur les points qui appellent à une mutualisation des efforts ainsi que de jouer un rôle d'impulsion en soutenant les projets et l'investissement.

7. Face aux défis transnationaux, l'Union européenne doit être le levier des ambitions et objectifs nationaux

La crise sanitaire engendrée par la Covid-19 n'est pas la seule crise systémique du XXI^{ème} siècle. Nous sommes confrontés à des défis transnationaux qui nécessitent une réponse globale à travers une coopération internationale et européenne sur les domaines de la santé, du climat, des flux migratoires, de la sécurité et du terrorisme ainsi que de la lutte contre le crime organisé.

Sur ces points, l'Union européenne doit agir comme levier des ambitions nationales en apportant une coordination des efforts nationaux. Sur le climat, l'Europe peut devenir le fer de lance d'une politique environnementale volontaire en donnant l'exemple sur son territoire, permettant d'assurer ses objectifs et d'exporter ses outils pour y répondre. La santé et ses nombreux défis comme les risques pandémiques ou le vieillissement de la population gagneraient à mutualiser les efforts de recherche pour bénéficier à chacun des États membres. Enfin, assurer la sécurité à l'intérieur et à l'extérieur nécessite une doctrine commune et un effort conjoint pour garantir un espace sûr.

VOLET INSTITUTIONNEL ET DÉMOCRATIQUE : UNE EUROPE DÉMOCRATIQUE AU SERVICE DES NATIONS

Les institutions européennes doivent obéir à deux impératifs: être au service des États dans le cadre de l'Europe des Nations et gagner en légitimité auprès des citoyens avec plus de démocratie. Depuis les référendums de 2005, les citoyens européens se montrent sceptiques voire opposés à la construction européenne. Le vote du Brexit, les élections de Viktor Orban, Sebastian Kurtz ou la coalition menée par Matteo Salvini et Luigi di Maio démontrent un refus d'une Europe fédérale, et une appétence pour une Europe des nations. Dans Sauver l'Europe, Hubert Védrine explique parfaitement pourquoi la « fuite en avant institutionnelle » ne permettrait pas de redonner confiance aux peuples en ce qui concerne le projet européen. Il apparaît ainsi important de poser plusieurs principes : combattre l'Europe des normes, et opérer une clarification des compétences entre l'Union européenne et les États nations.

8. Opérer une clarification des compétences entre États membres et institutions européennes

L'Union européenne souffre d'un double paradoxe en étant perçue à la fois comme trop rigide et normative (en raison de la multiplication des normes produites au niveau communautaire), tout en étant trop naïve et libérale, car incapable de mettre en place les protections utiles pour les Européens. Le constat a été formulé par Jean-Claude Juncker, président de la Commission européenne lors d'un discours devant le Conseil de l'Europe, le 16 avril 2016 : « Une des raisons pour lesquelles les citoyens européens s'éloignent du projet européen est due au fait que nous interférons dans trop de domaines de leur vie privée et dans trop de domaines dans lesquels les États membres sont mieux placés pour agir. Nous avons eu tort de réglementer à outrance et de trop interférer dans la vie de nos citoyens. » Dans leur souhait de retrouver une utilité aux yeux des peuples européens, les institutions européennes ont réglementé à tout-va en rendant le corpus législatif illisible.

Lors de la convention pour l'Europe du XXIème siècle, il sera nécessaire de clarifier la répartition des compétences entre l'Union européenne et les États membres. D'une part, il est nécessaire de revenir aux principes fondamentaux à savoir le principe d'attribution, le principe de proportionnalité et le principe de subsidiarité. Ainsi, l'UE dispose uniquement des pouvoirs conférés par les traités (principe d'attribution), l'action de l'UE ne peut aller au-delà de ce qui est nécessaire pour atteindre les objectifs des traités (principe de proportionnalité) et dans les domaines où l'UE ou et les États membres peuvent agir, l'UE ne peut intervenir que si son action est plus efficace (principe de subsidiarité). D'autre part, les compétences déléguées doivent être cohérentes avec les objectifs poursuivis.

9. Réorganiser les institutions européennes pour avoir un Conseil européen comme exécutif et un Parlement européen comme législateur

Deux institutions représentent la souveraineté : le Conseil européen qui rassemble les chefs d'État et de gouvernement régulièrement élus par les citoyens de chaque pays avec des règles constitutionnelles propres et le Parlement européen avec les élections européennes et le scrutin proportionnel.

Après réforme, le Conseil européen ainsi que le Conseil de l'Union européenne (conseil des ministres européens) constitueraient l'exécutif de l'UE. Ils seraient appuyés par la Commission pour l'exécution de la politique européenne et disposeraient de l'initiative pour la procédure législative ordinaire.

Le Parlement européen conserverait ses attributions actuelles.

10. Redéfinir les modalités de vote en supprimant l'unanimité pour généraliser la majorité qualifiée

Afin d'avoir plus d'efficacité, faire émerger des consensus et éviter les blocages par certains pays, il est nécessaire de supprimer l'exigence d'unanimité pour faire évoluer les règles de votes vers une majorité qualifiée. Depuis le 1er novembre 2014, la majorité qualifiée nécessite le soutien d'au moins 55 % des membres (soit, dans l'UE à 27, au moins 15 États membres) représentant au moins 65 % de la population de l'Union.

Pour les autres domaines qui nécessitaient auparavant un vote à l'unanimité (affaires étrangères, défense, fiscalité, protection sociale, citoyenneté ou l'adhésion à l'UE), le seuil de la majorité qualifiée serait fixé à 72 % des membres (21 États dans l'UE à 27) représentant au moins 65 % de la population. On parlerait alors de majorité qualifiée renforcée.

11. Supprimer la compétence législative à la Commission européenne

La Commission européenne serait une administration au service du Conseil européen et du Conseil de l'Union européenne et se bornerait à la mise en œuvre, au contrôle et éventuellement à la sanction.

Il s'agit en effet de confier le pouvoir législatif aux détenteurs de la souveraineté, à savoir le Conseil et le Parlement.

12. Élargir la fonction de Haut représentant de l'Union à la défense des intérêts européens

Alors que le monde est de plus en plus concurrentiel, l'Union européenne doit élargir les missions du Haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, aux nouvelles missions de défense des intérêts européens et de ses États membres. Avec le service européen pour l'action extérieure, ils doivent soutenir nos acteurs dans les litiges qu'ils pourraient avoir avec une organisation extérieure à l'Union. Dans ce cadre, il doit également assurer à la promotion des normes favorables à l'Union dans les institutions internationales afin de gagner la bataille juridique. Si cette nouvelle mission n'aura que très peu de portée dans un premier temps, cela est utile pour les États membres plus petits et également pour les acteurs non étatiques européens qui ne peuvent disposer d'un soutien important de la part de leur État. Dans un second temps, l'Europe superpuissance doit disposer d'un capital politique et diplomatique permettant à cette fonction d'avoir une plus grande portée.

13. Mettre fin au principe d'un commissaire par État membre et réduction du nombre de commissaires

Avec le départ des Britanniques, l'exécutif de la Commission européenne se composera de 27 commissaires soit un par État membre, ce qui peut donner des portefeuilles sans lien direct avec les compétences de l'Union européenne à moins d'envisager une extension sans limites des compétences européennes.

Il est nécessaire de revenir sur la règle d'un commissaire par État membre pour privilégier la cohérence de l'exécutif et le mérite des nominations plutôt que le jeu d'appareil après chaque élection européenne pour "recaser" des personnalités politiques mis à mal sur la scène nationale.

Cette proposition est la suite logique de la proposition précédente visant à recentrer l'action européenne autour de ses acteurs légitimes (les Conseils représentants les Gouvernements nationaux et le Parlement européen).

14. Renforcer les contrôles par le Parlement européen et les Parlements nationaux

La politique européenne doit être plus légitime et doit ainsi faire l'objet de plus de contrôle démocratique. Cette démocratisation reposerait sur deux piliers : un contrôle renforcé, d'une part, du Parlement européen en respect du transfert de compétence et, d'autre part, par les Parlements nationaux des États membres. Il s'agirait notamment de faire respecter les politiques publiques au regard des stratégies adoptées ainsi que l'application des principes européens dont le principe de subsidiarité.

15. Redéfinir les commissions au sein du Parlement européen

Le Parlement européen souffre d'une multiplication des commissions sans véritable rapport avec les compétences européennes. Les commissions permanentes doivent être recentrées sur les compétences européennes alors que les enjeux n'en relevant pas doivent faire l'objet de commissions spéciales en rapport avec l'actualité. Il est important de maximiser l'efficacité des parlementaires européens en concentrant leur action sur les tâches relevant de l'Union européenne et de ne pas disperser cet effort.

16. Clarifier le pouvoir de justice de la CJUE en sortant de la CEDH

Etant donné que l'UE s'est dotée d'une charte des droits fondamentaux, ayant valeur de traité et étant donc sous la juridiction de la Cour de Justice de l'Union européenne (CJUE), l'appartenance à la Cour Européenne des Droits de l'Homme (CEDH, instance non-européenne, où siègent des juges biélorusses, azéris, russes, etc.) devient inutile, voire néfaste car les juridictions de la CJUE et de la CEDH vont se chevaucher et des conflits juridiques risquent d'apparaître rapidement. De plus, les récentes décisions de la CEDH ouvrant la porte à l'adoption de la charia sur le territoire européen, et contre la laïcité en France, démontrent une dérive idéologique très dangereuse de cette cour. Partant de là :

- L'Union européenne ne doit pas poursuivre son entrée à la CEDH ;
- Les États européens doivent sortir en bloc de la CEDH, afin que seule la compétence de la CJUE soit reconnue en matière de droits fondamentaux.

Pour renforcer la transparence :

17. Renforcer la lutte contre les conflits d'intérêts chez les responsables politiques et administratifs des institutions européennes.

Il s'agirait pour les décideurs publics européens de respecter les règles suivantes :

- Obligation de notifier toute activité post-mandat pendant une mandature suivant l'activité au sein des institutions, soit 5 ans ;
- Interdiction, pendant ces cinq années, d'exercer toute activité constituant un conflit d'intérêts, notamment toute activité exécutive dans un secteur en rapport direct avec les responsabilités antérieures ;
- En cas de manquement à ces règles, deux sanctions éventuellement cumulables pourront être appliquées : soit une amende, soit le retrait des avantages liés à leurs anciennes fonctions.

18. Pour les fonctionnaires des institutions de l'Union, établir une procédure d'évaluation du risque de conflit d'intérêt pour toute activité rémunérée exercée après son départ.

Il s'agirait pour les fonctionnaires européens de respecter les règles suivantes :

- Obligation de notifier toute activité après la cessation des activités pendant 3 ans ;
- Pendant ces trois années, interdiction d'exercer toute activité constituant un conflit d'intérêts, notamment toute activité exécutive dans un secteur en rapport direct avec les responsabilités antérieures ;
- En cas de manquement à ces règles, deux sanctions complémentaires ou cumulables pourront être appliquées : soit une amende, soit le retrait des avantages liés à leurs anciennes fonctions.

19. Contrôler le respect des règles éthiques par la création d'un corps d'inspecteurs veillant au bon fonctionnement des institutions et au risque de conflit d'intérêts.

Le contrôle des règles d'éthiques nécessite la création d'un corps d'inspecteurs indépendant sous l'égide conjointe du Parlement et du Conseil européen.

Sur la zone euro :

20. Doter l'UE d'une instance parlementaire spécifique à la zone euro.

Il s'agirait d'une commission du Parlement européen spécifique à la zone euro, composée d'eurodéputés et de parlementaires nationaux et visant à renforcer la responsabilité des acteurs de la zone euro. De même, il est recommandé que les parlements nationaux se dotent d'une commission similaire pour suivre les travaux et les actions de la zone euro. La commission au sein du Parlement européen posséderait le pouvoir d'examiner, avec le Conseil européen, les stratégies économiques nationales et européennes afin de formuler des recommandations et d'adopter des orientations à l'adresse des exécutifs nationaux et des acteurs de la zone euro.

PARTIE 4

PROSPÉRITÉ : UNE EUROPE ATTRACTIVE CONCILIANT LA LIBERTÉ ET LA PROTECTION



La crise sanitaire a eu un effet catalyseur sur les mutations européennes et mondiales déjà en cours. En effet, nous assistions déjà à l'avènement de l'Asie, notamment de la Chine, et un certain tassement des croissances européennes. De plus, la croissance des États membres de l'Union ne connaît pas le même trou d'air. Cela s'explique par différents facteurs, comme l'adaptation des économies européennes à la mondialisation par des réformes structurelles au début des années 2000 ainsi qu'après la crise des dettes souveraines pour mettre un terme à un laisser-aller sur le plan budgétaire notamment. Ainsi, les différents modèles économiques des États membres n'ont pas subi le même effet de la crise économique découlant de l'émergence de la Covid-19. D'une part, cela s'explique par les restrictions sanitaires liées à la propagation de l'épidémie et l'état de chaque système de santé. D'autre part, on observe que les pays dont la part de l'industrie est plus importante ont également mieux résistés car ils sont moins dépendants de la consommation intérieure fortement impacté par les restrictions liées à la crise sanitaire.

Néanmoins, au-delà des profondes réformes nécessaires de notre système économique et social, les leviers et outils européens ne paraissent pas exempts de responsabilité dans le délitement de l'économie et du modèle social français. En effet, Marcel Gauchet dans "Comprendre le malheur français", développe une analyse intéressante de la lente désagrégation économique et sociale de la France depuis les années 70, avec pour point de départ les deux crises pétrolières, la mondialisation, et le tournant néo-libéral avec de nouveaux instruments financiers dans un contexte de dérégulation. Ce tournant va prendre tout son sens dans l'adoption du Traité de Maastricht, qui mettait en place l'Union monétaire avant de conduire à une Union politique. Cependant, depuis les deux référendums avortés sur le projet de Constitution européenne de 2005, par la France et les Pays-Bas, le rejet de l'Europe est de plus en plus criant au gré des élections et des référendums divers. Du fait de cette situation d'entre-deux, les États-membres et particulièrement la zone euro, sont à la fois solidaires (ex. la crise financière et des dettes souveraines) mais également concurrents entre eux (disparité économique sur deux axes : nord-sud / ouest-est).

Ainsi, s'il est défendable que l'Union européenne adopte une politique qui réponde à ses intérêts macro-économiques, il est fort discutable d'appliquer ce raisonnement uniformément sans interroger le cas français.

De plus, par un manque de volonté, et par le choix délibéré de concentrer l'effort politique sur une gouvernance économique, l'Union européenne a volontairement abandonné toute idée de puissance. Dès lors, les différents peuples européens ne comprennent pas pourquoi les États-membres ont procédé à des transferts de souveraineté au profit d'une entité incapable de les défendre, et dont de surcroît les résultats économiques sont de plus en plus contestés. En effet, les choix effectués depuis la crise financière de 2008 sont souvent à contre-courant des décisions à mener tant dans les phases montantes que descendantes des cycles économiques, et ces choix ont donc pour conséquence l'impossibilité de résorber efficacement le chômage dans l'intégralité du marché commun. Cela s'explique notamment par une politique monétaire et budgétaire soit trop lente soit inefficace. Alors que les États-Unis ont retrouvé leur niveau économique d'avant-crise dès 2014, l'Union européenne, elle, a timidement retrouvé la croissance, seul le Japon fait moins bien que nous. Ainsi, le PIB par habitant des États-Unis était de 69375 \$ en 2021 contre 44203\$ pour l'Union européenne. En revanche, cet écart était moins élevé en 2008 avant la crise financière, avec 36920 \$ pour les européens contre 48382 \$ pour les Américains.

L'UE a toutefois connu une nette amélioration en raison des choix effectués sur le plan économique pendant la crise sanitaire afin d'éviter l'effondrement de l'économie. Tout d'abord, la Commission européenne a suspendu les règles du pacte de stabilité pour offrir aux États membres plus de marges de manœuvres pour éviter un effondrement de l'économie. Ensuite, la mise en place du plan de relance européen doit permettre d'éviter un scénario similaire à l'après crise financière 2008 et l'émergence de la crise des dettes souveraines. Enfin, depuis le tournant effectué par Mario Draghi, la Banque centrale européenne a maintenu une politique monétaire accommodante en appui de la politique budgétaire des États membres.

Ces derniers points positifs permettent d'envisager un sursaut européen. Il est indispensable de transformer la génération sacrifiée en génération de bâtisseurs pour bâtir notre modèle économique et social d'après-crise. Il ne faudrait pas que les bonnes intentions pendant la crise sanitaire ne se limite uniquement au sauvetage économique et ne se poursuivent pas pour l'après.

En effet, les États membres de l'Union européenne devaient déjà se réformer parce que nous assistions à un changement d'ère économique que la crise sanitaire a accéléré. Après l'ère keynésienne mise à mal par les deux chocs pétroliers, et l'ère néolibérale mise en difficulté par la crise financière de 2008, l'adaptation de notre modèle économique semble nécessaire au regard des réformes déjà accomplies par les anglo-saxons menées par Boris Johnson au Royaume-Uni et Donald Trump ainsi que Joe Biden aux États-Unis.

Notre projet est de transformer l'Union européenne pour l'adapter à un monde plus compétitif. Les institutions européennes doivent acter la fin de l'ère néolibérale pour évoluer vers la nouvelle ère en conciliant la liberté et la protection, en assurant d'un côté une politique de l'offre pour créer un environnement favorable à ses acteurs nationaux, et un retour du protectionnisme ciblé pour protéger les acteurs d'une concurrence sauvage tout en permettant l'établissement d'un tissu de PME. Les États jouent un rôle central dans une nouvelle ère marquée par une concurrence de plus en plus forte. L'administration européenne doit davantage présente pour soutenir ses acteurs économiques dans la compétition mondiale. L'appareil administratif est moins là pour réguler au sein des frontières nationales que pour soutenir les acteurs économiques notamment sur les plans juridique (extraterritorialité), monétaire (politique expansive des banques centrales), économique (protectionnisme et guerre commerciale) et technologique (soutien important à la recherche pour offrir un avantage comparatif). Ce dernier point sera traité dans la 4ème priorité intitulée projection, tout comme la politique écologique et énergétique.

Face à la montée en puissance de régime autoritaire, les États membres de l'UE doivent montrer à travers sa transformation que le modèle de la démocratie libérale et du libre marché sont encore les meilleurs modèles pour assurer le progrès social et économique de l'humanité. L'enjeu pour l'UE est donc de nous doter des outils qui permettront de défendre ses intérêts et ses valeurs à travers le monde et au sein des institutions internationales, dans un contexte mondiale instable et compétitif.

Pour cela, bâtir l'Europe d'après-crise ne peut que procéder de plusieurs changements :

- Réformer la politique monétaire pour faire de l'euro un instrument de puissance et une arme monétaire ;
- Changer de politique budgétaire et réformer le Pacte de Stabilité pour harmoniser les pratiques et encourager l'investissement ;
- Lutter contre les disparités fiscales et sociales entre États membres ;
- Avoir une politique commerciale pour saisir les opportunités et plus protectrice ;
- Compléter le marché unique.

VOLET POLITIQUE MONÉTAIRE : FAIRE DE L'EURO UN INSTRUMENT DE PUISSANCE ET UNE ARME MONÉTAIRE

L'euro fête ses vingt ans et illustre la relation complexe entretenue par les pays européens avec le concept de puissance. Selon le FMI, la monnaie unique est ainsi la seconde monnaie de réserve de changes (environ 20%) loin derrière le dollar (environ 60%) mais devant le Yuan (6%). De plus, l'euro suit de près le dollar pour les transactions financières et également pour les transactions commerciales. L'euro est également une monnaie d'ancrage ou de référence pour environ 30% des pays du monde.

Pourtant, l'usage du dollar par l'administration américaine doit conduire les Européens à entamer un tournant afin de faire de l'euro un instrument de puissance et une arme monétaire. En effet, les États-Unis utilisent le dollar comme un levier géopolitique permettant l'extraterritorialité de leur droit. En raison de l'hégémonie du dollar, un juge américain peut tirer prétexte de l'utilisation du billet vert pour engager des poursuites judiciaires en rattachant cette utilisation comme un lien direct aux États-Unis. Cela leur permet d'imposer des sanctions unilatérales comme à BNP Paribas en 2014 pour 9 milliards d'euros (violation des sanctions américaines). Le cas des sanctions américaines contre l'Iran a ainsi effrayé les entreprises européennes qui ont arrêté de commercer avec ce pays de peur de tomber sous le joug des sanctions américaines.

Afin d'établir l'euro comme un instrument de puissance, il est nécessaire d'avoir une stratégie monétaire cohérente autour de cet objectif, avec le renforcement de la gouvernance de la zone euro, la création d'outil pour améliorer l'efficacité de la monnaie, un changement de politique monétaire, ainsi que le développement d'une place financière.

1. L'euro doit devenir un instrument de puissance monétaire

Armés sur le plan monétaire, la Chine et les États-Unis ont la capacité de piloter leurs taux de change de façon suffisamment subtile pour respecter les règles fixées par les institutions mondiales, mais de façon suffisamment significative pour ne pas avoir à payer pleinement le prix de leur conflit commercial.

Face au dollar, aujourd'hui encore monnaie de référence au niveau mondial, l'euro peut et doit devenir un concurrent sérieux à ce statut de référence mondiale en offrant une alternative stable et sans risque au risque politique et judiciaire important que représente l'utilisation de la monnaie américaine pour les entreprises étrangères du fait de l'extraterritorialité du droit américain et de la politisation de la justice américaine.

Face au Yuan, qui reste une monnaie très contrôlée, non librement convertible, la zone euro a un avantage comparatif clair, et, à travers la Banque centrale européenne, a la capacité d'utiliser sa monnaie de façon défensive et dissuasive pour protéger ses entreprises des fluctuations monétaires.

L'euro pourrait alors servir à la fois de monnaie centrale des échanges internationaux, et de valeur refuge en temps de crise comme le Yen ou le Franc suisse aujourd'hui.

2. Créer un ministre des Finances de la zone euro

La création d'un ministre des Finances de la zone euro s'inscrit dans la volonté de faire de l'euro, un instrument de puissance, ce qui nécessite une volonté politique qui ne peut être incarnée que par un exécutif siégeant au Conseil européen. Ce ministre doit remplir trois missions :

- Sur le plan institutionnel, il doit occuper la fonction de président de l'Eurogroupe et à l'instar du Haut-représentant aux Affaires étrangères, il doit siéger parmi les commissaires européens.

- Sur le plan démocratique, le ministre des Finances serait responsable devant le Parlement de la zone euro et serait appuyé par un Trésor européen nouvellement créé.
- De même que le Haut-représentant, ce ministre des Finances serait le porte-parole de la zone euro dans les institutions internationales.

3. Création d'un Trésor européen

La création de l'Union économique et monétaire suppose la création d'instruments pour piloter ou coordonner l'action des États membres, la création d'un trésor européen serait une sorte de Gouvernement de la zone euro. Au vu de leur poids respectif, il est proposé que la direction serait occupée par un français ou un allemand tandis que l'autre occuperait le secrétariat général de cette institution. Pour fonctionner, ce Trésor européen nécessitera une coordination des politiques publiques au niveau de la zone euro afin de décider des priorités économiques et sociales par des plans pour chaque mandature européenne.

La création d'un Trésor européen permettrait de financer des politiques nationales ou européennes à travers deux outils : un budget de la zone euro ainsi que l'émission de dettes sous des conditions définies. Il s'agit d'un mécanisme permettant de sortir un pays d'une crise mettant en danger la viabilité de la zone euro ainsi qu'un instrument de puissance par l'investissement dans les objectifs définis.

De plus, le Trésor européen serait chargé de la gestion du mécanisme de stabilisation macroéconomique, de la surveillance économique et budgétaire et de la coordination de l'émission de l'actif sans risque.

4. Création d'un Fonds monétaire européen en transformant le Mécanisme européen de stabilité

En 2020, la mutualisation de la dette est devenue réalité en Europe afin d'aider à la relance des économies qui ont été durement touchées par la crise sanitaire. Il ne faut pas que cette mutualisation devienne permanente comme certains le demandent mais il faudrait réformer le Mécanisme Européen de stabilité à l'avenir pour venir en aide aux états à l'avenir et permettre le développement de l'euro comme arme monétaire.

L'aide du FME serait de plusieurs natures : prêts directs aux États en difficulté suite à un choc économique interne ou externe (pour éviter la propagation aux autres pays de la zone euro), possibilité de restructurer les dettes publiques ou privées (celles des acteurs systémiques). Contrairement à ce que les Frugaux réclament comme conditions d'éligibilité aux aides financières du FME, celles-ci doivent être assez souples pour s'accommoder des chocs. Un bon point de départ étant la doctrine actuelle du FMI, doctrine révisée après le fiasco du sauvetage de la Grèce notamment.

En effet, vouloir qu'un pays affiche un déficit budgétaire inférieur à 3% du produit intérieur brut (PIB) et une dette publique de moins de 60% du PIB, à moins d'avoir réduit sa dette de 0,5 point de PIB au cours de chacune des trois dernières années avant sa demande d'assistance est absurde, car un tel pays ne pourrait en aucun cas se retrouver en difficulté significative sur les marchés financiers, et n'aurait donc pas besoin de faire appel au FME. De plus, il faut revoir notre vision de la dette en intégrant que la dette, si elle sert à financer des investissements d'avenir n'est pas une mauvaise chose.

5. Prendre le tournant des monnaies digitales et des cryptomonnaies

Les cryptomonnaies sont de plus en plus importantes en Europe et dans le monde et devant les risques encourus par les citoyens européens, dus aux fluctuations importantes de prix, il serait bienvenu d'adopter une législation forte. La Commission planche actuellement sur une loi permettant de réguler ces actifs, et il semble nécessaire de se dépêcher, en imitant la directive concernant les marchés d'instruments financiers ou MiFID qui fut une franche réussite.

Le Japon avait été un précurseur dans ce domaine et avait imposé un cadre strict à l'univers des cryptomonnaies il y a quelques années. Ceci a fait du marché japonais un espace fiable et sécurisé permettant le développement des acteurs étrangers. En régulant les cryptomonnaies nous pourrions donc protéger les citoyens et s'attirer de nombreux investissements.

En 2021, la Chine est devenue le premier pays au monde à lancer sa propre monnaie digitale. Dans un monde où l'argent liquide est de moins en moins utilisé, ce yuan digital permet à la banque centrale chinoise de contrer les cryptomonnaies et d'affirmer encore plus le yuan. La BCE devrait aller dans ce sens pour que l'Euro une monnaie forte et centrale dans les échanges.

Pour fonctionner, ce Trésor européen nécessitera une coordination des politiques publiques au niveau de la zone euro afin de décider des priorités économiques et sociales par des plans pour chaque mandature européenne.

6. Développer le mécanisme de lutte contre l'usage de l'extraterritorialité américaine

Avec l'annonce du retrait américain de l'accord iranien (le JCPOA), les entreprises américaines et surtout européennes ont été contraintes de se retirer du marché iranien afin de ne pas tomber sous le coup des sanctions imposées par l'extraterritorialité du droit américain, organisée entre autres par le Foreign Corrupt Practices Act (FCPA) de 1977.

Dès lors, si les entreprises étrangères et notamment françaises ne souhaitent pas suivre l'exemple d'Alstom, condamnée à payer une amende record de 772 millions de dollars par le Department of Justice et dont la branche « énergie » est passée sous pavillon américain, Total, Engie, Airbus et autre PSA ont tout intérêt à se conformer aux souhaits de Washington, sous peine d'amende, ou de perte de l'accès au marché américain. Or, en 2017, la France était le 2ème partenaire commercial de l'Iran, si on compte les exportations et les importations. Rappelons d'ailleurs à ce titre que Total avait signé en juillet 2017 un contrat de 2 milliards de dollars (1,75 milliard d'euros) pour la première phase de développement d'un important champ gazier offshore, incluant une somme équivalente pouvant être mobilisée pour une seconde phase, tandis que Renault et PSA détenaient 40% du marché automobile iranien. Enfin, IranAir avait commandé à Airbus une centaine d'appareils, pour un montant total de 17,5 milliards d'euros.

Ainsi, il est capital tant pour Paris que pour Bruxelles d'apporter des réponses à l'extraterritorialité américaine afin de préserver nos intérêts, au premier rang desquelles devrait figurer le développement de mécanismes visant à contourner le FCPA.

Un premier mécanisme financier européen avait été voté en 1996. Ce dernier visait à contrer l'extraterritorialité américaine à travers une aide au financement des PME souhaitant contourner le FCPA. Les entreprises travaillant dans le secteur de l'environnement, de l'aménagement urbain, des infrastructures ou des transports, devaient ainsi bénéficier de subventions en cas d'atteintes graves à leurs intérêts.

Cependant, comme la suite l'a démontré, ce mécanisme n'est pas opérant. Ainsi, il faudrait aller bien plus loin et développer une structure européenne interétatique servant de tampon pour protéger les entreprises européennes de la justice américaine. Il s'agirait d'un véhicule financier faisant l'intermédiaire entre les entreprises européennes souhaitant commercer avec l'Iran et les structures locales qui en seraient les clientes. En effet, la seule limite à l'extraterritorialité américaine est le lien de rattachement avec les États-Unis. Or, ce lien est interprété de manière maximaliste par la justice américaine. En effet, peuvent tomber sous le coup du FCPA les « émetteurs », qui sont essentiellement les sociétés cotées, les « entreprises nationales autres que les émetteurs », c'est-à-dire tout citoyen, ressortissant ou résident des États-Unis ainsi que toute personne morale, société de capitaux ou de personnes, association, fiducie industrielle ou commerciale, organisation non dotée de la personnalité morale ou entreprise individuelle qui a son principal établissement aux États-Unis ou qui est organisée selon la loi des États-Unis, et « toute personne autre qu'un émetteur ou une entreprise nationale ». Ainsi, seule une entité purement européenne, ne faisant aucune affaire avec les États-Unis, et n'utilisant le dollar à aucun moment dans ses transactions, pourra éviter de tomber sous le coup du FCPA.

Ces mesures ne pourront être pérennes que si dans le même temps, les entreprises européennes se préservent également autant que faire se peut d'utiliser le dollar dans les échanges tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des frontières de l'Union européenne, d'où également la nécessité de renforcer l'euro au niveau international (proposition 1).

7. Changer le mandat de la Banque centrale européenne

Afin de limiter les effets négatifs sur l'économie lors de la pandémie de la Covid 19, la BCE a décidé de se lancer dans une politique monétaire expansionniste comme en 2015. Il s'agit de suivre la solution américaine adoptée après la crise financière de 2008 en adoptant un ensemble de politiques permettant de découpler les effets de la politique budgétaire. La Banque Centrale européenne a retenu la leçon, car c'est la différence de politique monétaire qui a conduit à la grande divergence entre les économies américaines et européennes suite à la crise de 2008.

Le changement d'ère économique et la fin de l'ère néolibérale appelle à un changement de mandat de la BCE. Il s'agit de rejeter le paradigme allemand exclusivement anti-inflationniste pour se doter de nouvelles missions en ajoutant dans ses statuts la mission d'assurer également le plein emploi et une croissance durable et soucieuse de l'environnement avec un progrès technologique et scientifique.

8. Favoriser une place financière pour la zone euro

Le développement d'une monnaie comme instrument de puissance internationale nécessite le développement d'une place financière d'importance. Le départ des Britanniques doit conduire à favoriser l'émergence d'une place financière d'importance probablement à Francfort ou à Paris en raison de l'attractivité constatée suite au Brexit et avec la présence d'institutions européennes (autorité bancaire en France et Banque centrale en Allemagne). Cette proposition nécessite un cadre fiscal et réglementaire attractif, une volonté politique pour que cette place soit la première place financière pour traiter l'euro et relocaliser nos activités bancaires.

VOLET POLITIQUE BUDGÉTAIRE : SOUTENIR L'INVESTISSEMENT POUR FAIRE DE L'EUROPE UNE SUPERPUISSANCE

Afin de faire de l'Europe une superpuissance, l'Union européenne doit revoir sa politique budgétaire que ce soit dans sa composition ou dans les règles communes. La crise sanitaire a révélé nos faiblesses structurelles et notre déclin relatif vis-à-vis des Américains et des Chinois.

Ainsi, l'évolution de paradigme sur le plan monétaire doit d'accompagner d'une réforme de notre politique budgétaire. Il s'agit de suivre les nouveaux fondamentaux de la nouvelle ère économique pour établir un nouvel équilibre. Il est nécessaire de poursuivre les efforts de redressement des comptes publics des États membres entamé depuis la crise des dettes souveraines pour éviter les dérives.

À ce titre, la dette publique des États membres de l'Union a évolué de 79,2% du PIB au premier trimestre 2020 à 92,9% début 2021. Dans le même temps, un effort supplémentaire doit être effectué sur l'investissement afin de rattraper notre retard sur les plans industriel, technologique, écologique et scientifique.

Le nouveau paradigme économique européen doit ainsi se concentrer sur la création d'un environnement économique favorable aux acteurs économiques ce qui nécessite une baisse des dépenses de fonctionnement ainsi qu'une augmentation des investissements en faveur de la recherche et du développement pour rester dans la course technologique.

Pour cela, il est nécessaire d'accroître les capacités du budget de la zone euro, de réformer les règles budgétaires, et soutenir l'investissement avec la mise en place de ce nouveau paradigme.

9. Réformer l'instrument budgétaire de la zone euro pour la mise en place un mécanisme de contre les chocs symétriques et pour l'investissement

L'adoption du budget de la zone euro ne permettra pas d'obtenir les effets bénéfiques escomptés au regard de sa composition : 22 milliards d'euros serviront à la mise en place des réformes structurelles préconisées dans le cadre du semestre européen, 0,84 milliard pour un appui technique et 2,16 milliards d'euros pour le mécanisme de soutien à la convergence. La dernière réforme de la zone euro, avec l'adoption d'un budget dont la fonction de stabilisation de l'économie est absente, échoue à nouveau à faire de la zone euro une "zone monétaire optimale" au sens du prix Nobel d'économie Robert Mundell. En effet, avec seulement 20 à 30 milliards d'euros sur 7 ans, il ne peut pas à la fois faire face aux chocs symétriques (choc touchant de manière similaire les pays) et faire office de transfert budgétaire pour aider les États en difficulté lors de chocs asymétriques, et ne pourra donc pas constituer un mécanisme d'ajustement efficace. Un budget de la zone euro de grande ampleur n'est donc pas à l'ordre du jour et n'est de toute façon pas souhaitable, puisqu'il nécessiterait soit des transferts budgétaires soit un impôt européen. Pourtant, il est impératif de revoir sa composition en fixant des objectifs de puissance, de développement ou de convergence.

La crise sanitaire a fait évoluer les paradigmes avec la mise en place d'un plan de relance européen. Cette évolution permet de préciser l'utilité d'un budget de la zone euro. Il s'agirait de disposer d'un instrument ayant deux objectifs : soutenir les économies européennes en cas de chocs symétriques ainsi que soutenir l'investissement. Cet instrument serait financé par la dette levée soit par l'Union européenne soit par l'entremise des États membres.

À terme, une réflexion doit s'engager sur la mise en place d'un véritable budget de la zone euro à partir d'impôts européens. Ainsi, la mise en place d'une taxe carbone aux frontières européennes pourrait financer ce fonds.

Réforme des règles budgétaires communes du Pacte de Stabilité

Sur le plan budgétaire, les dirigeants européens avaient adopté sous l'impulsion de l'Allemagne des politiques budgétaires restrictives, notamment avec l'adoption du traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance (TSCG, souvent appelé Pacte budgétaire européen) en 2012. Ce choix idéologique a conduit à minima à un retour tardif de la croissance, ou pour certains pays (comme la Grèce) une lourde récession et une importante paupérisation ne permettant pour autant in fine aucunement de réduire la dette en % de PIB. Ces politiques ne sont pour l'instant plus d'actualités en Europe à cause de la pandémie de covid-19, mais elles reviendront sur la table de négociations rapidement.

Pour effectuer une politique économique plus efficace et plus juste, l'UE doit donc se réformer. Il est nécessaire d'offrir plus de souplesse aux États membres qui veulent provoquer un choc d'offre et d'investissement par un amendement des règles du calcul du déficit (Six pack et TSCG) et permettre un soutien (coordonné dans le cadre du semestre européen) à la demande et au pouvoir d'achat pour faire face aux retournements de cycles économiques. Cela doit être accompagné par un changement des mentalités et une Union européenne tournée vers l'investissement et la souveraineté économique.

10. Compléter le semestre européen

Il s'agirait de permettre de lancer des chocs de demande et d'investissement quand c'est nécessaire. Le Conseil européen aurait ainsi la possibilité de déclarer un État d'urgence économique en cas de crise économique pour rentrer dans un dispositif dérogatoire au Pacte de Stabilité.

11. Les règles du Pacte de Stabilité devraient dépendre du cycle économique.

Les objectifs du Pacte de Stabilité devraient varier avec le cycle économique, avec des objectifs différents tant en période de croissance que lors des récessions, pour maintenir même à travers les récessions des dépenses indispensables comme l'investissement public, la recherche et le développement ainsi que les dépenses militaires. Ainsi, les règles concernant les déficits doivent être appréciés en terme de dépenses et de déficits structurelles, c'est-à-dire sans conjoncture économique défavorable.

Soutenir l'investissement :**12. Instauration d'une règle d'or**

Afin d'accomplir le double impératif de redresser les comptes publics et soutenir l'investissement. Nous proposons une règle d'or inspirée de la fiscalité britannique, introduite par Tony Blair en 1998 et qui a été remise à l'ordre du jour par l'actuel gouvernement conservateur de Boris Johnson. L'idée est d'autoriser l'endettement pour investir dans de grands projets et non pour financer les dépenses courantes.

En d'autres termes, si les gouvernements s'endettent pour financer des projets qui bénéficieront aux générations futures, alors les règles budgétaires ne devraient pas s'appliquer. Cela permettrait de pousser les différents projets de la Commission comme le Green Deal ou la transition numérique.

13. Établir une concertation pour la définition de l'investissement et des priorités de l'Union

Cette proposition est le corollaire de l'instauration d'une règle d'or visant à limiter les déficits puisqu'il faut définir les dépenses d'investissement. Celle-ci doivent être appréciés par les instances de la zone euro au regard des objectifs de superpuissance de l'Union, ce qui suppose d'observer une partie des dépenses militaires, de recherches et de développement.

VOLET LUTTE CONTRE LE DUMPING FISCAL ET SOCIAL : FAVORISER LA CONVERGENCE POUR UNE EUROPE PLUS JUSTE

Les 27 pays membres de l'Union européenne disposent d'économies très hétérogènes et ont des intérêts différents voire contraires. Ces disparités économiques dans une zone de libre circulation des biens et des personnes conduisent inévitablement à une concurrence fiscale et sociale entre les États membres. La viabilité à long terme des zones économique et monétaire européennes requiert donc la fin de cette concurrence à la baisse en matière de fiscalité et de droits sociaux. En effet, cette baisse profite aux plus favorisés pour ce qui est de la fiscalité et affecte les plus défavorisés en ce qui concerne les droits sociaux, et constitue donc un moteur puissant d'accroissement des inégalités et de révolte des peuples.

Mettre un terme au dumping fiscal :

Alors que les États-membres sont soumis à des règles strictes de déficit dans leur souveraineté budgétaire, ceux-ci doivent maintenir leurs services publics tout en faisant face à une évasion fiscale des revenus et patrimoines les plus élevés (due à la liberté de circulation des capitaux). Sous cette contrainte, les États membres ont transféré le poids de la fiscalité des revenus les plus mobiles vers les revenus les plus fixes. Ce transfert de fiscalité se traduit par une baisse de l'impôt nominal sur le décile le plus riche de la population (qui a des investissements liquides) compensée par une hausse de la charge sur tous les ménages, qui frappe proportionnellement davantage les plus démunis.

En parallèle, certains États membres ont résolu ce paradoxe, au moins en ce qui concerne l'impôt sur les sociétés, en maintenant un haut niveau de rentrées fiscales via un abaissement drastique des taux, afin de capter et concentrer les sièges des grandes multinationales adeptes d'optimisation fiscale. Il faut donc également mettre un terme à ce moins disant fiscal dont ont profité à outrance des États membres déjà parmi les plus riches d'Europe au détriment de tous les autres.

14. Établir un “serpent fiscal” sur l’impôt sur les sociétés.

Il s’agirait de mettre en place, sur le modèle des directives sur la TVA (qui imposent une fourchette de taux), une directive imposant une fourchette de taux sur l’impôt sur les sociétés. Ce serpent fiscal permettrait d’établir des limites claires au dumping fiscal.

15. Devenir proactif en matière de lutte contre la fraude fiscale.

Alors que les pertes pour cause de fraude fiscale sont estimées à 120 milliards d’euros pour l’Union Européenne et 20 milliards d’euros pour la France, la Commission européenne doit devenir bien plus active sur la lutte contre la fraude fiscale aussi bien à l’extérieur qu’à l’intérieur de son espace (Malte, Irlande, Luxembourg, Pays-Bas). La Commission pourrait ainsi imposer des sanctions aux pays les plus permissifs face à l’évasion fiscale en faisant appel au régime des procédures d’infraction pour les États-membres.

16. Remettre les États-membres sur un pied d’égalité fiscal.

L’accord à l’OCDE de 130 pays sur une taxation minimale des entreprises à 15% permet d’avancer vers l’harmonisation fiscale. Cette logique doit se poursuivre au sein de l’Union européenne pour éviter l’apparition de paradis fiscaux. Ainsi, il est nécessaire de faire approuver cet accord au sein des instances européennes auprès de chaque État membre.

Lutter contre le dumping social :

De la même manière, il faut mettre un terme à la concurrence sociale entre États membres : la liberté de circulation des capitaux et la liberté de circulation des personnes force les États membres à se livrer une course à la baisse du coût du travail, notamment sur les emplois les moins qualifiés. En effet, la différence de coût du travail par heure en Europe varie d’un facteur 1 à 10 (ex. 4,40 euros en Bulgarie en 2017 contre 42 euros au Danemark).

Sur le cas particulier des travailleurs détachés, il paraît ainsi nécessaire de procéder à l'alignement des cotisations sociales payées sous ce régime sur celles normalement payées dans le pays de détachement. De même, il paraît aussi nécessaire d'avancer vers un salaire minimum européen progressif aussi bien dans le temps que sur le montant.

17. Réformer la directive sur les travailleurs détachés

La directive sur le statut des travailleurs détachés doit être révisée pour notamment demander dès les premiers mois le paiement des cotisations sociales dans le pays où le travailleur exerce son activité et étendre l'application de la dernière révision de la directive au secteur des transports (protection du secteur français de transports).

18. Avancer progressivement vers un salaire minimum européen de subsistance.

Il paraît nécessaire d'avancer vers un salaire minimum européen progressif aussi bien dans le temps que sur le montant. Cette disposition prendra du temps non seulement à cause des intérêts divergents des États membres mais aussi de la grande disparité de coût du travail horaire en Europe.

Néanmoins, un encadrement au niveau européen du salaire minimal (encadrement qui serait fonction du niveau de vie local), pourrait être bénéfique pour l'ensemble des européens, notamment les plus défavorisés : tout européen doit pouvoir vivre dignement de son travail.

19. Mettre en place un serpent social.

De la même manière que pour la fiscalité des sociétés, il paraît nécessaire de faire converger les droits sociaux au niveau européen en mettant en place un serpent social par le biais d'une directive portant à la fois sur le salaire minimum et sur le financement du système de protection sociale, qui assurerait un niveau minimal de protection à chaque européen.

VOLET ÉMERGENCE DE CHAMPIONS EUROPÉENS POUR FAIRE FACE AUX GÉANTS MONDIAUX

Au début de l'année 2021, le rapprochement entre l'armateur italien Fincantieri et les Chantiers de l'Atlantique a été abandonné. Cet épisode nous rappelle le projet de fusion avorté entre Alstom et Siemens. En empêchant la création du deuxième constructeur ferroviaire mondial, l'Union européenne renoua une nouvelle fois à la notion de puissance nécessaire pour peser dans la lutte économique mondiale pour se concentrer uniquement sur le marché européen.

Pour devenir un acteur crédible dans la guerre économique mondiale, l'Union européenne doit réformer son droit de la concurrence pour favoriser l'émergence de champions européens. Le marché intérieur européen, fort de ses 500 millions de consommateurs et du statut de la deuxième économie du monde (juste derrière les États-Unis en PIB nominal d'après le FMI), offre un atout considérable pour développer des acteurs aptes à lutter contre les géants chinois et américains. Ainsi, si les États membres ont la responsabilité de créer un environnement économique attractif pour soutenir leurs acteurs économiques, l'Union européenne possède une responsabilité en raison des règles restrictives. En effet, les institutions européennes réagissent de façon idéologique pour une concurrence libre et non faussée, alors que c'est de moins en moins le cas avec le changement de paradigme économique.

Les menaces des géants américains et chinois et la crise sanitaire conduisent à une évolution de doctrine et permettre enfin à l'Europe de renouer avec la notion de puissance économique de niveau mondial. Lors du dernier discours sur l'état de l'Union, Ursula Von der Leyen a pour la première fois abordé les thèmes de la souveraineté industrielle et a promis des actions face à la pénurie de puces électroniques. Tout ceci est encourageant mais il est bien entendu nécessaire d'aller plus loin.

20. Réviser les règles de concentration et de concurrence

Pour permettre l'émergence de champions européens, les règles de concurrence européennes, et notamment les seuils des opérations de concentration doivent être révisées.

Aujourd'hui zone économique qui protège le moins son marché intérieur, l'Union européenne est restée trop longtemps emprisonnée dans la doctrine, empêchant le regroupement entre entreprises nationales pour former des poids-lourds européens (article 102 du TFUE). La Commission, qui dispose des pouvoirs les plus forts dans ce périmètre d'action, doit désormais tendre vers une modernisation de ces mesures et permettre l'émergence de géants européens.

La Commission européenne doit prendre le marché mondial comme marché de référence plutôt que limiter son analyse au seul marché intérieur lorsqu'elle définit les marchés géographiques pertinents dans ses analyses et ses comparaisons. Une deuxième solution serait de définir des marchés de référence par secteur, en prenant le marché mondial lorsque le secteur est soumis à une forte concurrence mondiale et le marché européen lorsque la concurrence est moindre.

21. Établir une liste dérogatoire de secteurs stratégiques

Sur le modèle de celles des décrets Villepin 2005 et Montebourg de 2014, l'établissement d'une liste de secteurs stratégiques (environnement, énergie, défense, numérique, innovation) dérogatoires des règles de concurrence permettra de protéger ces secteurs d'une compétition à outrance pour passer à l'échelle et émerger comme leaders européens sur le modèle d'EADS. La définition de ces secteurs permettrait ainsi d'adopter une stratégie de protection pour ces secteurs du marché intérieur et de développement pour les autres. Cette stratégie européenne supposerait également de revoir les règles relatives aux aides d'États pour soutenir certains secteurs qui doivent être définis par le Parlement et le Conseil européen.

22. Établir une liste dérogatoire permettant les aides d'États

Les États soutiennent de plus en plus leurs acteurs économiques pour qu'ils puissent avoir un avantage comparatif dans la conquête de marchés mondiaux. À ce titre, les institutions européennes doivent mettre en place une liste dérogatoire de secteur permettant de bénéficier d'aides d'États afin que les entreprises européennes soient assez mûres pour affronter la concurrence internationale. Ces nouvelles règles doivent permettre de faire émerger également un tissu de PME et d'ETI pour avoir un réseau de sous-traitant.

La liste dérogatoire doit être adoptée de façon pluriannuelle pour conserver une certaine stabilité, et doit concerner les secteurs jugés comme prioritaires pour faire de l'Europe une superpuissance comme les technologies, les domaines scientifiques et industrielles ainsi que les secteurs stratégiques.

23. Se protéger contre les investissements étrangers nocifs et la prédation étrangère.

La menace chinoise conduit les puissances occidentales à réviser leur opinion sur le protectionnisme en particulier sur les investissements étrangers. Après le tournant économique entamé aux États-Unis par Donald Trump, l'Europe est aussi en train de mûrir sa réflexion après la prise de position du Ministre allemand de l'économie. En effet, Peter Altmaier a proposé récemment un changement de politique pour protéger l'industrie allemande et européenne. Ce basculement dans l'opinion des élites européennes peut ainsi permettre la mise en place d'un arsenal de protection de nos intérêts stratégiques.

Cela se traduirait ainsi par un renforcement du dispositif européen, avec l'établissement ou le renforcement des restrictions sur la participation d'entreprises de pays tiers dans les entreprises européennes, en particulier en établissant des seuils limites de participation qui dépendraient du secteur (stratégique ou non) et de la nature de l'entreprise étrangère (publique, proche du pouvoir, pleinement privée), etc.

Outre les investissements étrangers, les entreprises sont exposées à une véritable guerre économique du fait des informations sensibles qu'elles possèdent. Protection du secret des entreprises, exposition aux procédures judiciaires étrangères, menaces sur les technologies de pointe et la propriété intellectuelle... Les menaces sont multiples et partagées par les Etats membres de l'UE. Les moyens alloués à la sécurité économique, assurée entre autres par les services de renseignement intérieur et extérieur, gagneraient à être renforcés pour accompagner le développement de champions européens. Pour cela, une initiative de coordination des stratégies de sécurité économique pourrait être lancée pour encourager un meilleur partage des informations entre les Etats membres. A terme, si l'initiative de coordination révèle un tel besoin, une agence spécifique pourrait être créée pour répondre à ces enjeux.

24. Créer un statut cohérent de société européenne.

La Societas Europeas ou SE existe déjà mais souffre des incohérences et des rigidités associées au statut de cette société anonyme européenne. En effet, elle n'est pas flexible et ne permet pas la création d'un véritable réseau européen d'entreprises. C'est principalement pour cela qu'en plus de dix ans, un peu plus de trois milles entreprises européennes ont décidé d'adopter cette forme sociale, ce qui est bien trop faible.

Il serait nécessaire de revoir ce statut pour le rendre plus accessible et avantageux et surtout l'étendre aux PME car permettre aux entreprises européennes de librement commercer en Europe est vital. Il est nécessaire de revoir à la baisse le capital social minimal et surtout d'accorder de réels avantages fiscaux aux entreprises qui osent sauter le pas pour permettre l'émergence d'un réseau européen d'entreprises et promouvoir une « citoyenneté européenne » pour les entreprises.

VOLETS ACCORDS COMMERCIAUX : SAISIR LES OPPORTUNITÉS ET PROTÉGER NOS ACTEURS ÉCONOMIQUES

Le monde est de plus en plus concurrentiel et les règles néolibérales ont volé en éclat. Ainsi, les États n'hésitent plus à soutenir leurs acteurs économiques ce qui met à mal la concurrence libre et non faussée. Ces évolutions appellent à un changement de doctrine de la part de l'Union européenne puisqu'elle dispose du monopole de la conclusion des accords commerciaux. Notre politique commerciale doit être un moyen plutôt qu'une finalité, et doit servir à accomplir nos objectifs, à avoir faire de l'Union européenne une superpuissance.

Ainsi la conclusion des accords commerciaux doit prendre davantage en compte les effets positifs et négatifs de chaque accord plutôt que d'apprécier uniquement les avantages macroéconomiques. Cela passe notamment par la protection de nos secteurs stratégiques qui ne peuvent affronter la concurrence internationale, et une certaine cohérence entre notre politique étrangère et notre politique commerciale. À cette fin, les institutions européennes ne doivent pas hésiter à utiliser ce levier à l'égard de puissances hostiles à nos intérêts.

25. L'Europe doit revoir sa doctrine en matière de politique commerciale

L'Union européenne demeure la seule organisation politique qui suit les principes du Consensus de Washington et des institutions internationales. S'il est important de démontrer que notre espace économique se veut ouvert aux initiatives économiques, l'Union ne doit pas être naïve dans la concurrence mondiale. Ainsi les préceptes de l'OMC sont remis en cause notamment même par les États-Unis, qui remettent en question cette organisation internationale et afin de ne pas se retrouver lésés il serait de bon ton de les imiter.

Alors si l'Union européenne a vocation à rester une terre économique attractive, elle ne doit pas exclure de prendre des mesures protectionnistes en fonction de nos intérêts ni à utiliser le levier commercial en cohérence avec sa politique étrangère. Il s'agirait alors de rompre nos relations, voire de prendre des sanctions contre les pays qui menacent nos intérêts ou qui ne respectent pas l'accord.

Ainsi, la politique commerciale ne doit plus être une fin en soi, mais un moyen à la disposition des institutions européennes pour défendre nos intérêts.

26. Privilégier l'accord de compétence mixte pour les traités commerciaux

Privilégier l'accord de compétence mixte pour tous les traités commerciaux envisagés ou en cours de négociation par la Commission Européenne, cela permettra, même si cela prendra plus de temps, de consulter les parlements nationaux.

De plus, les traités commerciaux doivent être pilotés par la présidence du Conseil européen qui représente les intérêts des États membres ainsi que par le nouveau ministre de la zone euro. Il s'agit ainsi d'adopter une posture plus politique dans la conclusion des accords commerciaux.

27. Effectuer un audit des accords commerciaux.

Afin de mesurer l'efficacité économique des différents accords commerciaux au regard des perspectives économiques avancées par la Commission européenne lors de l'adoption de chaque accord et ainsi de pouvoir tirer un bilan de l'une des principales compétences de l'exécutif européen, il conviendrait de lancer un audit tant par le Parlement européen que par les Parlements nationaux de l'ensemble des accords commerciaux adoptés par l'Union européenne.

28. Imposer la réciprocité dans les échanges commerciaux.

Les autres grands blocs économiques comme la Chine et les États-Unis n'ont pas la même ouverture que l'Union européenne quant à l'accès des acteurs extérieurs à leurs marchés publics, il convient dès lors d'adopter une réponse proportionnée en imposant la réciprocité dans les échanges commerciaux.

Non adopté alors faute d'accord au sein du Conseil européen, un règlement proposé par la Commission européenne en 2012 sous impulsion française aurait permis d'interdire aux entreprises non européennes l'accès aux marchés publics européens en cas de non-réciprocité. Alors que la menace sur l'économie se fait chaque année plus réelle, il est nécessaire de porter à nouveau cette proposition. Plus généralement, la réciprocité concerne aussi le respect des pratiques de la concurrence loyale et de toutes les normes imposées aux acteurs économiques européens érigées pour protéger le consommateur européen. Pour ce faire, il nous faudra utiliser tous les leviers notamment à l'OMC pour dénoncer les pratiques américaines et chinoises dans la guerre commerciale.

29. Sanctuariser certains secteurs dans les échanges commerciaux

En lien avec notre stratégie, il est nécessaire d'exclure certains secteurs des échanges commerciaux. Il s'agit des secteurs jugés stratégiques (proposition 21 et 22).

30. Saisir l'opportunité économique de la zone indopacifique

La zone indopacifique représentera bientôt plus de la moitié de l'économie mondiale et plus de 5 milliards de personnes dans la classe moyenne. Ces individus seront demandeurs de biens et de services haut de gamme, marché qui ne peut être visé que grâce à une stratégie industrielle et de service adaptée à la fourniture de tels produits.

Cela nécessite la mise en place d'une stratégie globale : des produits et des services uniques de qualité répondant aux attentes de cette population ainsi que la négociation d'un accord commercial qui rentre en accord avec la politique étrangère européenne neutre à l'égard des États-Unis et de la Chine. Les produits et les services fournis doivent répondre à un manque de leur part (technologique, écologique, énergétique et certains services), ils nécessitent ainsi un investissement compétitivité hors coût important.

Saisir cette opportunité, nécessite la mise en place d'une stratégie cohérente le plus rapidement possible par le Conseil européen sur proposition du Ministre des finances de la zone euro et du Haut-représentant pour les affaires étrangères.

31. Mettre en place un Buy European Act.

Afin de poursuivre notre objectif de faire de l'Europe une superpuissance industrielle, technologique et scientifique, il est nécessaire d'avoir des champions européens mais également de développer un réseau de PME et d'ETI afin de bénéficier d'un réseau de sous-traitants. À ce titre, il est nécessaire de réserver une partie de la commande publique européenne à ces entreprises.

Il s'agit ainsi d'une mesure utile au regard de nos objectifs, et également une mesure proportionnée compte tenu de l'évolution de doctrine de nos partenaires et de nos concurrents. Ainsi, l'accès aux marchés publics européens serait réservé aux entreprises dont les produits confectionnés à 50% sur le continent.

32. Mettre en place un Small European Business Act

Pour compléter la proposition précédente, le « small european business act » vise à réserver une partie des marchés publics aux PME et aux TPE.

VOLET MARCHÉ UNIQUE : RENFORCER LE MARCHÉ UNIQUE EN LEVANT LES BARRIÈRES POUR MAXIMISER LES OPPORTUNITÉS

La mise en place du marché unique repose sur quatre libertés : la libre circulation des travailleurs, des capitaux, des biens et des services. Il permet aux travailleurs et aux entreprises de circuler et de commercer librement au sein de l'UE grâce à la mise en place des règles permettant aux citoyens européens de travailler dans un autre État membre, une harmonisation des règles commerciales et la suppression des barrières douanières entre États membres.

Malgré les efforts d'intégration et d'harmonisation menés depuis plusieurs décennies, des obstacles à la libre circulation demeurent à l'intérieur du marché commun. Il existe toujours des freins à la mobilité des Européens avec de nombreuses barrières linguistiques, normatives, administratives ou culturelles, qui fragmentent inévitablement le marché. Il s'agit de :

- Poursuivre l'intégration bancaire et le marché des capitaux
- Encourager la mobilité intra-européenne
- Favoriser l'harmonisation des législations par une simplification législative

33. Conforter l'approfondissement de l'intégration financière avec l'union bancaire

La libre circulation des capitaux est un des principes fondateurs de l'Union européenne, pourtant l'Europe est handicapée en matière d'investissements transnationaux. Cela s'explique en partie par la fragmentation bancaire ainsi que par des préférences locales exprimées par les investisseurs institutionnels.

Ainsi, il est nécessaire de compléter l'Union bancaire qui permettra de garantir la solidité des banques, éviter les défaillances financées par le contribuable et harmoniser les règles du secteur financier. Un mécanisme de surveillance unique (MSU) et un mécanisme de résolution unique (MRU) pour les banques ont été mis en place. Il s'agit respectivement des premier et deuxième piliers de l'union bancaire. Il reste cependant à mettre en place le troisième pilier à savoir un système européen d'assurance des dépôts (SEAD) afin d'assurer une couverture d'assurance plus importante et plus uniforme pour les petits épargnants.

34. Finaliser l'agenda d'union de marchés de capitaux

Depuis l'initiative lancée par la Commission Juncker, les institutions européennes ont avancé sur l'union des marchés de capitaux. En revanche, il reste plusieurs domaines : surveillance, PME, entreprises d'investissement, fonds d'investissements, Fintech, prêts non performants, stabilité du marché réglementaire, marchés de capitaux locaux.

Sur ces points, il s'agit d'agir en faveur de la mise en œuvre des mesures proposés ainsi que sur le plan proposé par la Commission Von der Leyen qui complète ces mesures par un marché unique numérique et le pacte vert pour l'Europe.

35. Favoriser la mobilité des étudiants et des apprentis

Sur le modèle des échanges Erasmus, il s'agit de favoriser la mobilité des étudiants et des apprentis par la mise en place lors du cursus d'enseignement supérieur d'un stage ou d'une alternance dans un autre pays européen.

Cela suppose notamment une aide pour les étudiants ou les apprentis les moins favorisés d'un côté, et de l'autre diminuer les coûts de mobilité avec la possibilité de mettre en place des échanges de logements entre étudiants et apprentis pendant la durée du stage ou de l'alternance.

À terme afin de compléter le cursus d'enseignement supérieur, les établissements pourraient être incités à mettre en place ce type d'échange pendant la scolarité.

36. Mettre en place un compte personnel d'activité européen

Il s'agit d'étendre le compte personnel de formation mise en place en France en 2016, afin de disposer de toutes les informations du travailleur pour permettre une convergence et une coordination entre les États membres tout en facilitant les démarches pour le citoyen qui souhaite travailler ou se déplacer dans un autre pays européen.

Cela pourrait ensuite déboucher sur une coopération accrue en termes d'accès aux droits sociaux notamment sur : l'accès à la formation professionnelle ainsi que sur le régime de protection sociale.

37. Harmoniser les réglementations pour les secteurs à forte externalité

Il existe des secteurs fragmentés où il est possible et souhaitable de mettre en place une réglementation unique (énergies, ferroviaires ou télécommunications). Sur ces points, il s'agit de mettre à la fois une réglementation unique ainsi qu'un superviseur unique ce qui permet de faciliter les échanges transfrontaliers ainsi que des réductions de coûts pour les États membres.

38. Procéder à une évaluation coût/bénéfices des réglementations sur les autres secteurs

Pour les autres secteurs, les institutions européennes pourraient mettre en place un audit des réglementations afin de procéder à une évaluation coût/bénéfice de chaque secteur pour favoriser une convergence des réglementations ou les maintenir.

PARTIE 5

PROTECTION : L'EUROPE GARANTE D'UN ESPACE SÛR



L'Europe doit se préparer à affronter les défis du monde d'après-crise, avec de nouvelles mutations pour assurer la sécurité de ses frontières et à l'intérieur de son espace. En effet, l'Union européenne devra faire face à une augmentation des conflits et un risque d'instabilité accru dans les différentes zones géographiques proches de notre continent (Afrique, Moyen-Orient, voisinage russe) mais également dans des conflits plus lointains en particulier dans l'océan Indien et l'océan Pacifique. En effet, la dernière décennie a connu une augmentation des conflits violents, avec des pics en 2016 et en 2019. À cela s'ajoute le retrait progressif des Américains depuis leur réorientation stratégique vers l'Asie entamée par Barack Obama, qui laisse les Européens seuls. Cette augmentation des conflits et par conséquent de l'instabilité entraîne plusieurs conséquences pour l'Union européenne : des flux migratoires, des risques économiques, des problèmes sécuritaires, des risques terroristes, une marge de manœuvre accrue pour le crime organisé... Ces menaces s'inscrivent en outre dans un contexte de rivalité internationale, sur fond de militarisation, à l'exemple des tensions entre la France et la Turquie. Un réarmement diplomatique et militaire s'impose pour gérer les conflits de l'avenir.

Les migrations se sont accélérées avec le développement de la mondialisation et plusieurs phénomènes risquent de provoquer de nouveaux flux. Le changement climatique, la perte de la biodiversité, le bouleversement démographique, la pauvreté, l'instabilité et les conflits vont entraîner des mouvements de population. L'Union européenne doit ainsi être particulièrement attentive au développement de la situation au Moyen-Orient et en Afrique, ce qui appelle à davantage de coopération internationale pour prévenir ces situations et également à une meilleure protection des frontières extérieures européennes. La crise des migrants à la suite de l'apparition de l'État islamique et la crise en Syrie a déjà mis à l'épreuve la résilience des gouvernements et des citoyens européens.

Ainsi, la montée des populismes en Europe est une conséquence directe de l'échec de l'Union européenne à protéger ses frontières et juguler l'immigration illégale. Avec l'avènement du terrorisme de masse, touchant tous les pays européens à immigration extra-européenne, c'est également une suspicion de l'immigration en général qui s'est répandue en Europe.

Ainsi, comme le démontrent le vote pour le Brexit ou l'élection et réélection de gouvernements farouchement anti-migrants, pour sauver l'Union européenne il faut la changer afin qu'elle réponde enfin aux attentes de protection des citoyens et des frontières des Européens et crée ainsi un espace sûr aussi bien sur le plan intérieur qu'extérieur.

Sur le plan intérieur, au-delà de la nécessité pour l'Union européenne d'enfin assurer un contrôle efficace et effectif de ses frontières en mettant un terme aux traversées illégales de ses frontières, l'Union doit aussi mieux lutter contre le crime organisé et contre le terrorisme islamique. En effet, causés tant par des citoyens européens que des étrangers, ces fléaux reposent sur des réseaux grandement internationalisés qui profitent de la liberté de circulation de l'espace Schengen : ils ne sont donc plus uniquement l'affaire de l'État membre dont les coupables sont ressortissants. L'Union européenne a par conséquent un rôle important à jouer pour une meilleure protection des citoyens européens. De ce point de vue-là aussi, son action et son efficacité sont largement en deçà de ce que les Européens sont en droit d'attendre.

Néanmoins, pour établir un espace sûr sur le plan intérieur, va se poser le problème des moyens d'action de l'Union européenne sur le plan extérieur. Le retrait américain laisse désormais les Européens seuls pour assurer la protection de leurs frontières et favoriser la stabilité des zones géographiques clés (Moyen-Orient, Afrique, et Europe de l'Est). Ce bouleversement nécessite une réflexion de la part des pays européens notamment de la part des pays d'Europe du Nord et de l'Est qui dépendaient de l'assurance de sécurité des Américains. Même si Joe Biden a assuré que les États-Unis resteraient présents pour les Européens, la ligne directrice depuis le pivot de Barack Obama appelle à un sursaut européen, près de 80 ans après la fin de la Seconde Guerre mondiale. Cet état avait conduit les pays européens à ne pas investir davantage sur des moyens pour disposer d'une action extérieure concrète. À cette fin, la diplomatie ne suffira pas, elle a besoin de moyens opérationnels. Il s'agit ainsi de revoir la politique extérieure de l'Union, pour assurer une force diplomatique et militaire pour prévenir une situation. Ainsi, nous pourrions nous doter de moyens de renseignement importants, qui permettraient ensuite aux services compétents des États membres concernés d'agir avec efficacité et rapidité.

Le risque terroriste poursuit la réflexion du point précédent. À ce titre, l'Union européenne doit être particulièrement attentive au retrait américain pour se forger une véritable politique commune de protection de territoire européen. Cela appelle notamment à une réflexion sur la protection des frontières terrestres et maritimes avec l'Afrique et le Moyen-Orient, ainsi qu'une redéfinition des alliances et des partenariats afin de garantir la sécurité et la stabilité dans ces zones. Enfin, la liberté de circulation au sein des frontières européennes appelle également à une réflexion sur la coopération en matière de lutte contre la radicalisation, de sécurité et de justice pour faciliter les procédures entre États membres.

Le crime organisé représente une menace pour les citoyens, les entreprises, les institutions européennes et nationales. Selon le Conseil européen, les recettes d'origine criminelles représentaient près de 1% du PIB de l'UE en 2019 soit 139 milliards d'euros. L'activité des groupes criminels sont souvent transnationales et sont épaulés par les progrès technologiques qui nécessitent une adaptation de plus en plus rapide des institutions. En Europe, les principales activités du crime organisé reposent sur : le trafic de stupéfiant, de migrants, d'êtres humains, la cybercriminalité et la fraude. Le crime organisé est une menace pour les États, la stabilité de certaines zones géographiques, et qui fait transiter des milliards d'euros de façon illicite. Les États membres avec les institutions européennes disposent de moyens pour lutter contre le crime organisé. L'Union européenne doit ainsi changer de paradigme pour adopter une approche globale en usant de tous les moyens diplomatiques et économiques pour éradiquer le crime organisé.

Pour garantir un espace sûr, il est nécessaire :

- Revoir la politique migratoire en protégeant nos frontières extérieures
- Assurer la sécurité sur son espace
- Adopter une doctrine diplomatique et militaire

VOLET IMMIGRATION : PROTÉGER NOS FRONTIÈRES EXTÉRIEURES

Un des enjeux majeurs face à la migration est de parvenir à mieux différencier l'immigration pour raisons économiques (« migrants ») de celle pour raisons humanitaires (« réfugiés » au sens de la Convention relative au statut des réfugiés de 1951). Cette distinction est capitale, car la politique migratoire (des migrants économiques) est et doit impérativement demeurer une prérogative exclusive des États-membres, dans lesquels l'UE n'a pas à s'immiscer.

Sur le plan de la gestion des réfugiés, la remise en cause du règlement de Dublin III à l'aune de l'afflux des réfugiés syriens et la répartition par quotas des réfugiés dans toute l'UE a été violemment rejetée par le groupe de Visegrad, engendrant un véritable rift Est-Ouest. Si la politique d'asile doit rester en dernier lieu une prérogative des États membres, les obligations légales (notamment face à la Convention de 1951) communes à chacun d'entre eux fait que l'UE a un véritable rôle à jouer. De plus, comme les frontières internes à l'UE ont été effacées en faveur de la libre circulation des personnes, la protection des frontières extérieures de l'UE devient une question qui concerne toute l'UE dans son ensemble. L'UE doit donc mettre en œuvre une politique cohérente et décisive au niveau de l'Union, visant à atteindre les objectifs suivants :

- Zéro arrivée illégale par voie terrestre ou maritime. En effet, les traversées illégales sont dangereuses pour les migrants et forment une source majeure de financement pour les trafiquants d'êtres humains et par là pour le terrorisme ; en plus d'être une atteinte insupportable à la souveraineté territoriale des États-membres.
- Zéro mort en mer de migrants tentant la traversée vers l'UE. En effet, ce sont plus de 20 000 personnes qui ont trouvé la mort en cherchant à rejoindre l'Europe entre 2000 et 2014.
- Expulsion de tous les déboutés du droit d'asile sur le sol européen.
- Limitation des arrivées illégales (ou à vocation illégale) par voie aérienne.
- L'accueil de réfugiés légitimes dans des conditions décentes et le soutien du Haut-Commissariat aux Réfugiés de l'ONU (UNHCR).

Prises ensemble, l'ensemble des mesures que nous proposons permettra d'atteindre ces objectifs. La preuve de leur efficacité a été faite par l'Australie, avec sa « solution du Pacifique » : depuis l'implémentation de cet ensemble de mesures, il n'y a plus eu un seul mort en mer par naufrage, sauf pendant les cinq ans où cette politique a été suspendue (ce sont plus de 1000 personnes qui ont trouvé la mort en mer pendant cette période), et les arrivées illégales ont également été réduites à zéro. Par ailleurs, nos propositions pour avoir la possibilité d'expulser les étrangers en situation irrégulière dans tous les cas et pour rendre bien plus difficile le travail en situation d'illégalité, permettront de réduire drastiquement l'attrait du séjour illégal. De plus, le traitement offshore des demandes d'asiles et la dissociation de l'immigration économique des demandes d'asiles permettra d'économiser une grande partie des dépenses actuellement engagées par les États membres pour assurer l'ensemble du processus de demande d'asile. Ces budgets, qui se chiffrent en dizaines de milliards d'euros au niveau européen, pourront alors être redirigés vers l'UNHCR et vers les politiques d'intégration des immigrés légaux dans les États membres.

Traitement des demandes d'asile :

1. Autoriser les dépôts de demande d'asile dans tout consulat ou ambassade européenne hors de l'UE).

Considérés tous ensemble, le réseau des ambassades et consulats des États membres de l'UE est le plus étendu au monde. Toute personne qui a une « crainte raisonnable de persécution » (le vocable de la Convention de 1951) doit pouvoir déposer au plus vite une demande d'asile auprès d'un État membre de l'UE, si elle le souhaite, et sans avoir à faire le voyage jusqu'en Europe.

Chaque État membre restera ensuite maître de la décision d'octroyer ou non l'asile. Si l'asile est octroyé, le réfugié pourra légalement rejoindre l'Europe. Si l'asile n'est pas octroyé, beaucoup de temps et d'argent auront été économisés au demandeur comme à l'État membre concerné par la demande.

2. Créer des « hot-spots » de dépôt et de traitement des demandes d'asile dans les pays d'origine et de transit des migrants.

Dans la même logique, et afin qu'il n'y ait plus aucune excuse à entrer illégalement sur le territoire de l'UE en vue d'y déposer une demande d'asile, il s'agirait de créer des « hot-spots » pour le dépôt et le traitement des demandes d'asile dans les zones à forte tension migratoire, c'est-à-dire dans les pays de départ ou de transit des migrants. Le migrant ayant déjà quitté son pays pourrait alors déposer sa demande en chemin, sans avoir à continuer sa route jusqu'en UE.

Le traitement des demandes dans les « hot-spots » pourrait être fait directement par des services de l'UE, sur délégation des États-membres, et l'accueil des réfugiés reconnus pourrait alors se faire sur la base du volontariat par les différents États-membres. Si les règles établies par les États-membres pour la délégation à l'UE sont raisonnables et qu'elles sont appliquées, il n'y aura alors pas de difficulté à trouver des États-membres volontaires pour l'accueil. Ces règles communes pourraient former les bases en vue d'une potentielle harmonisation future des règles du droit d'asile entre États-membres.

Enfin, pour les demandes d'asile acceptées ayant été déposées dans des « hot-spots » situés dans un pays sûr, où le réfugié n'aura rien à craindre, il pourra être proposé au réfugié d'être accueilli dans le pays où il a fait sa demande, sous réserve d'accord du pays tiers d'accueil et moyennant une aide de l'UE (nécessairement inférieure au coût équivalent si le réfugié était accueilli en UE).

3. Interdire aux États membres d'accepter le dépôt sur leur territoire de demandes d'asile.

En contrepartie de cette possibilité de déposer une demande d'asile dans un consulat ou dans un « hot-spot », il sera impératif que l'UE interdise à chaque État membre d'accepter dorénavant les demandes d'asiles sur leur territoire. Sans cela, l'appel d'air créé par les États membres les plus permissifs demeurera et les migrants continueront de tenter la traversée, sabordant ainsi le nouveau système instauré au niveau européen.

Ce nouveau système ainsi établi, plus aucun réfugié véritable ne pourra se retrouver dans l'incapacité d'obtenir l'asile à cause de l'embolisation de notre système d'asile par des migrants économiques profitant de ce processus pour s'installer illégalement en UE.

*Gestion des entrées illégales :***4. Créer des centres de rétention offshore dans un ou des pays tiers, afin d'y rediriger le flux d'entrées illégales ainsi que les déboutés du droit d'asile en attente d'autorisation de retour.**

Cette proposition est une pierre angulaire du nouveau système européen proposé ici. En effet, un des freins principaux à l'éloignement des déboutés et des migrants ayant pénétré illégalement sur notre territoire est que les pays d'origine de l'immigration ne délivrent pas suffisamment de laissez-passer consulaires, documents aujourd'hui indispensables à l'éloignement.

Face à ce problème ancien, la solution du conditionnement de l'aide au développement de l'UE et des États membres à cette délivrance de documents ne sera jamais qu'une solution partielle et peu applicable. L'UE doit donc aussi négocier des accords avec un ou des pays tiers pour la construction de centres de rétention offshore afin que tous les clandestins ressortissants de pays récalcitrants à leur retour puissent être accueillis dans l'attente d'une résolution de leur situation, sur le modèle de l'Australie avec le camp de rétention à Nauru.

Cette solution gagnant-gagnant pour l'UE et pour le pays tiers pourra être source d'emplois locaux là où ces centres ouvriront. Pour compléter ces accords, des aides financières seront accordées aux pays acceptant d'accueillir ces centres. De plus, l'éloignement se ferait vers un endroit où le migrant sera en sûreté, nous protégeant ainsi des décisions idéologiques de la CEDH sur cet aspect.

Le coût potentiel de cette proposition, bien qu'élevé, est à mettre en perspective avec le coût actuel du traitement des demandes d'asile et du soutien financier aux demandeurs sur notre territoire, et des économies qu'engendrera la baisse des flux migratoires irréguliers. Ainsi, à titre d'exemple, l'Allemagne a dépensé 16 Mds d'euros en 2015 pour les demandeurs d'asile, et la Suède 6 Mds d'euros (pour 163 000 demandeurs d'asile), tandis que le budget 2017 de l'UNHCR n'est que de 7.7 Mds de dollars pour l'ensemble des réfugiés mondiaux (plus de 20 millions de personnes). Cette mesure implique toutefois de revenir sur la dépénalisation du séjour irrégulier introduite en France en 2012 (L. n°2012-1560, 31 déc. 2012) en réponse à la directive "retour" de l'UE (directive 2008/115/CE du 16 décembre 2008). Censée permettre à la procédure de retour de s'accomplir pleinement, cette loi a supprimé la sanction associée au séjour irrégulier (1 an d'emprisonnement et jusqu'à 3 750€ d'amende) et bloquerait la capacité des autorités françaises à transférer les migrants irréguliers dans ces centres, tant que le séjour irrégulier n'est pas associé à un autre délit (non-respect d'une OQTF par exemple).

5. Renforcer les moyens humains et l'équipement de l'agence européenne Frontex en vue d'intercepter toute traversée illégale de nos frontières.

La gestion des frontières extérieures d'un État est traditionnellement une compétence souveraine des Etats. Leur contrôle revient à des corps spécifiques des forces de sécurité intérieure tels que les douaniers en France (rattachés au ministère de l'Economie et des Finances mais organisés comme un corps de police) avec l'appui ponctuel d'autres forces telles que la police et la gendarmerie. En l'absence de forces de sécurité propres à l'UE, l'agence européenne Frontex doit pouvoir pleinement jouer son rôle de protection de nos frontières extérieures.

Cela implique que des moyens tant humains que matériels suffisants lui soient alloués pour mener à bien son mandat. En réponse à la crise migratoire de 2015, son mandat original de lutte contre l'immigration illégale a été élargi pour comprendre un rôle accru dans la lutte contre la criminalité transfrontalière et la gestion des frontières grâce à la création d'un corps européen de garde-frontières et garde-côtes. Son budget a connu une croissance régulière (142M€ en 2015, 544M€ en 2021 soit environ 1€ par citoyen européen) mais ses moyens humains restent limités et très dépendants des détachements des Etats membres. En effet, son effectif fixe compte environ 700 personnes au siège (dont un quart mis à disposition temporairement par les Etats membres) et ses opérations aux frontières sont armées principalement par du personnel détaché par les Etats membres sur des durées allant de quelques semaines à quelques mois. Le recrutement en propre d'une nouvelle catégorie de garde-frontières destinés aux opérations de terrain a commencé en 2021.

L'objectif affiché par Frontex de constituer une force de 10 000 garde-frontières (3 000 en propre et 7 000 détachés) à horizon 2027 doit être accompagné par des incitations au détachement d'agents. L'objectif de 3 000 garde-frontières en propre pourrait être revu à la hausse tant les besoins sont importants : à titre de comparaison, les douaniers français représentent 18 000 agents. En outre, es pays partenaires comme la Suisse, qui bénéficie indirectement de l'action de Frontex, peuvent être incité à contribuer davantage financièrement ou en nature.

6. Modifier le mandat de Frontex pour un accompagnement systématique les arrivées illégales à leur port (terrestre ou maritime) de départ, ou à défaut vers un centre de rétention offshore.

L'avantage dont nous disposons par rapport à l'Australie est que nos pays limitrophes – le Maroc, l'Algérie, la Tunisie, l'Égypte, et la Turquie – sont tous signataire de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés, à l'exception de la Libye et contrairement à l'Indonésie. Ainsi, un prétendant à l'asile traversant au cours de son périple un pays de transit signataire de la Convention serait donc tout à fait légitime à y déposer une demande d'asile. La poursuite d'un exil au-delà de ces pays relève donc en principe moins d'une véritable « crainte raisonnable de persécution » que d'un choix de destination.

Le principe selon lequel l'asile doit être demandé dans le premier pays où la sécurité du demandeur peut être assurée doit être appliqué au-delà de la circulaire de Dublin. Le renvoi systématique des demandeurs d'asile se présentant aux frontières européennes vers des centres de rétention offshore dans ces pays serait en outre justifié par la possibilité d'effectuer une demande depuis l'étranger dans le cadre de l'externalisation du processus présenté plus haut. C'était d'ailleurs le sens de l'accord conclu par Angela Merkel avec la Turquie, accord qui a eu un effet immédiat sur les traversées illégales vers la Grèce.

7. Former les garde-côtes des pays limitrophes de l'UE et financement direct pour qu'ils prennent la plus grande part de cet effort d'interception et de reconduite.

Cette proposition a déjà été mise en œuvre avec succès par certains États membres, et ne demande qu'à être généralisée au niveau de l'UE toute entière. Par exemple, l'Espagne a conclu un accord avec la Mauritanie qui a permis, avec l'aide de l'Espagne et de l'UE, la création d'un corps de garde-côtes mauritanien qui intercepte les embarcations de migrants et les ramène sur les côtes mauritaniennes.

Cet accord a permis de passer de 30 000 arrivées sur les îles Canaries en 2006 à pratiquement zéro dès 2007. Un autre exemple plus récent est l'accord que l'Italie a passé avec des instances libyennes visant à intercepter les navires de migrants et à les reconduire à leur port de départ en Libye.

Instauration de règles communes à tous les États membres pénalisant la résidence illégale :

8. Toute personne entrée ou résidant illégalement dans un pays de l'UE perd définitivement le droit de résider légalement en UE (y compris par mariage).

Il est important que l'UE fasse à nouveau respecter son territoire. Toute personne entrant illégalement en Europe démontre d'emblée le peu de cas fait au droit européen. Une telle personne n'a pas sa place en Europe, même si elle compte respecter toutes les lois européennes ensuite : la violation originelle du droit en laquelle consiste la pénétration illégale sur notre territoire est trop grave pour justifier l'indulgence.

D'autre part, d'un point de vue plus pratique, la perspective de pouvoir vivre et travailler légalement en Europe étant le principal moteur des migrations économiques, le risque de perdre cette opportunité pourrait avoir une vertu désincitative.

9. Sanctionner les entreprises employant des étrangers en situation irrégulière (pénalités financières, perte de l'accès au marché unique).

Dans la même logique, en plus de risquer de déséquilibrer le marché du travail par la compétition d'une main d'œuvre non qualifiée et acceptant des salaires trop bas, l'emploi de migrants illégaux expose ces derniers à l'exploitation en l'absence d'un encadrement juridique de leur travail, créant également un précédent et tirant vers le bas les conditions de travail des travailleurs réguliers soumis à cette compétition.

Pour répondre à cet enjeu, l'UE devrait dès lors instaurer des pénalités financières uniformes au niveau de l'UE à l'encontre des entreprises qui font travailler des migrants illégaux ou font preuve de mauvaise volonté dans le contrôle du statut de résidence de leurs travailleurs. Dans le cas d'employeurs particuliers, des amendes pourront leur être infligées. En effet, la pénalisation de la résidence illégale ne doit pas peser que sur les migrants eux-mêmes, mais aussi sur tous ceux qui en sont complices et leur permettent de vivre en état de résidence illégale.

10. Etablir un registre des résidents légaux non-originaux d'un pays de l'espace Schengen.

Enfin, afin de mieux pouvoir distinguer résidents illégaux et résidents légaux, l'UE pourrait inciter les États membres à établir un registre des résidents légaux non-originaux d'un pays de l'espace Schengen et, pour ceux qui en disposent déjà d'un, elle pourra harmoniser leur forme.

Complémentaire de la procédure de certificat de registre appliquée aux ressortissants de l'UE pour les séjours dépassant 3 mois, ce registre comprendra le nom, l'adresse, la nationalité, et les informations de visa (type, expiration, autorité de délivrance) des étrangers en situation régulière. Les entreprises seront tenues de demander à l'administration d'interroger ce registre pour savoir si un nouvel employé est bien un résident légal. Les États membres seront libres de restreindre aux seuls résidents légaux l'accès à certains services publics.

VOLET SÉCURITÉ : PROTÉGER LE TERRITOIRE EUROPÉEN

En matière de sécurité, l'Union européenne remplit mieux sa mission qu'en matière d'immigration. Ainsi, la coopération policière entre États membres est déjà conséquente, même si des manques importants demeurent, comme par exemple sur la lutte contre la grande criminalité transfrontalière et sur la lutte contre le terrorisme islamique. De plus, si on peut admettre que la coopération policière entre États membres est satisfaisante, il est risqué d'attribuer une telle efficacité à l'Union européenne.

En effet, il existe une multiplicité d'organismes de coopération policière. Ces organes n'ont pas de compétence opérationnelle et les échanges qui s'y font gardent un caractère fondamentalement bilatéral et non européen. Pour le sujet spécifique de la lutte contre le terrorisme, certains facteurs doivent être pris en compte : mondialisation de la menace, sensibilité de partage de renseignement, mobilité de la menace.

Malgré les avancées en matière de partage du renseignement et de culture stratégique commune dans le domaine, l'Union européenne peine encore à faire émerger une politique efficace européenne de lutte contre le terrorisme.

La proposition de la Commission européenne de créer une agence de renseignement de pointe, ayant les moyens humains et financiers de rivaliser les agences américaines, russes, etc., et à disposition des États membres, a été rejetée en 2016 au profit d'un réseau virtuel de partage d'information.

En 2019, le Collège de renseignement en Europe a été lancé pour faire naître une culture stratégique du renseignement en Europe, étape essentielle à une coopération plus approfondie entre les agences des pays européens. La création d'une agence européenne reste toutefois pertinente et pourrait constituer la prochaine étape de l'actuelle Single Intelligence Analysis Capacity, composée de l'Intelligence Directorate de l'État-major européen et du Centre de situation et de renseignement de l'UE (INTCEN – centre d'analyse, de production et de diffusion de renseignement rattaché au SEAE).

Cette agence n'aurait pas vocation à remplacer les agences nationales, mais pourra constituer un interlocuteur unique pour chacune de ces agences en réunissant les services INTCEN et ceux du Centre européen de lutte contre le terrorisme au sein d'Europol. En particulier, cette agence devra comporter une structure de production, d'analyse et de diffusion de renseignement de contre-terrorisme. Elle pourra rester sous l'égide du SEAE, et répondre à des requêtes du Parquet européen qui est en cours de création auprès de la Cour de Justice de l'Union européenne (CJUE) et dont il faudra élargir le champ d'action aux questions d'anti-terrorisme.

En outre, pour faire face aux nouveaux défis, en particulier du fait des velléités d'influence des États-empire (Chine, Russie, Turquie, Iran...), il devra être envisagé d'élargir le spectre de coopération des agences de renseignement dans le domaine cyber et économique. C'est en gagnant en crédibilité et en expertise que cette agence pourra progressivement prendre toute son ampleur et permettre d'accroître le niveau de sécurité intérieure et extérieure pour les citoyens européens.

Doter les services européens de capacités de renseignement adaptés :

11. Renforcer les capacités d'Europol en dotant l'agence d'une force propre

Considérant la difficulté de concilier renseignement stratégique, défense du territoire européen et respect de la sécurité nationale des divers États, il apparaît ardu d'imaginer la création d'une énième agence sans que celle-ci ne souffre de la méfiance des États membres qui n'entendent pas, avec raison, ouvrir grand à une entité supra-étatique les secrets de leurs capacités stratégiques dans le domaine du renseignement. Il apparaît cependant opportun de se pencher sur une montée en puissance d'une entité déjà existante, Europol. Cette entité européenne qui vise à appuyer les États membres dans la lutte contre la criminalité (trafics de drogues et d'êtres humains, immigration illégale, blanchiment d'argent, terrorisme...) prévoit déjà une coopération entre divers services des États membres mise en œuvre dans le cadre d'un précieux partage des connaissances et compétences.

Europol a l'avantage d'être une entité déjà très efficace, mais qui manque grandement de moyens pour agir. La montée en puissance de cette Agence permettrait, d'une part, de ne pas engloutir les ressources et les capacités des États (la France et l'Allemagne demeurant les mieux pourvues sur le plan stratégique en Europe et la France reste la première puissance militaire européenne et un des meilleurs, si ce n'est le meilleur, pôle de renseignement dans le monde) et d'autre part, d'affiner et d'élargir les domaines de compétences et d'actions d'une entité au fonctionnement éprouvé ne nécessitant pas un budget colossal pour sa transformation.

En outre, la création d'une force propre à Europol compléterait utilement le dispositif. Cette force serait à l'image de ce que nous connaissons déjà sur les théâtres d'opérations dans le monde, à savoir, une « task force » mise sur pied à partir d'effectifs détachés (ou spécialement formés) des forces constituant le renseignement de chaque pays.

Le meilleur exemple pour imaginer cette idée, c'est la Task Force Takuba qui rassemble plusieurs unités des forces spéciales de différents pays européens, au profit d'opérations ciblées. Chaque pays conserve donc la responsabilité d'emploi de ses forces tout en permettant une meilleure synergie de celle-ci et une coopération efficace au niveau européen. Sur le modèle de la Task Force Takuba, le commandement, qui changerait périodiquement, reviendrait à un général d'un des pays membres (en considération de l'apport de chaque pays en termes de moyens humains et matériels).

Sans porter préjudice aux opérations menées par les services de renseignements de chaque pays ainsi que de leurs « services action », ces forces pourraient, en toute légitimité, être engagées sur des opérations de déstabilisations aux fins de protéger l'Europe. En complémentarité de Frontex, l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes, le principe de cette force serait l'appui au contrôle renforcé aux frontières avec des capacités d'actions rapides sur les vecteurs de menaces tels que les passeurs et facilitateurs pour « l'immigration terroriste ». Cela prédispose cette force à agir aux frontières et dans le voisinage proche de l'Europe plus qu'en son cœur et évite donc un chevauchement de ses opérations avec celles des forces de sécurité intérieure, tout en permettant à ces dernières de disposer d'un lien supplémentaire dans la chaîne du renseignement.

12. Établir une agence européenne du renseignement antiterroriste pour centraliser le renseignement européen et alimenter les organes de l'UE participant à la sécurité du territoire européen comme Europol

L'UE doit se doter d'une agence du renseignement antiterroriste à part entière en capitalisant sur les structures existantes. Une plus-value importante d'une entité européenne comme le Centre de situation et de renseignement de l'UE est l'agglomération et le traitement d'informations au niveau européen. Afin de centraliser tout le renseignement antiterroriste au niveau européen, elle aura vocation non pas à remplacer les agences de renseignement nationales, mais à devenir l'interlocuteur unique au sein de l'UE de ces agences. En effet, nous nous rapprochons aujourd'hui des limites de ce que permet le simple bilatéralisme. Il s'agit donc de permettre à l'Union européenne de gérer et de traiter les grandes bases centralisées d'informations brutes comme par exemple les données des dossiers passagers (PNR) des transports aériens. Ainsi, sur le PNR, cette agence de renseignement devra disposer du contrôle opérationnel sur la captation de ces données chez les transporteurs aériens. Elle sera ensuite responsable du traitement et de la mise à disposition de ces informations auprès des entités habilitées des États membres, et aura la compétence exclusive d'échange d'informations émanant de sources type PNR avec des entités extra-européennes dans le cadre d'accords signés avec les États partenaires. Enfin, l'Union européenne devra favoriser les échanges systématiques entre cette agence et les agences de l'UE en charge de secteurs techniques d'intérêt (télécommunications, transports...).

Sur le plan interne à l'UE, l'agence européenne du renseignement antiterroriste que nous proposons devra bien évidemment rester en appui des agences nationales, et ne pas intervenir sur le territoire des États membres. Le renforcement de ses moyens et le développement des échanges entre services dans ce cadre amélioreraient les capacités de chaque État à mettre en œuvre les opérations nécessaires en conséquence. A titre d'exemple, l'action des agences nationales étant restreinte à leur territoire, nombre d'agences étrangères profitent de la libre circulation au sein de l'espace Schengen pour mener leurs actions depuis une base frontalière (ex. depuis l'Allemagne pour le renseignement à Strasbourg au cœur des institutions européennes).

13. Montée en puissance du Système d'Information Schengen (SIS II) et évolution vers une utilisation antiterroriste.

Il s'agit de donner à cette base de données européenne des caractéristiques analogues au Fichier des signalements pour la prévention de la radicalisation à caractère terroriste (FSPRT). L'agence européenne du renseignement antiterroriste sera chargée du maintien de cette base de données et du suivi des individus qui y figurent.

Doter l'UE d'un arsenal de mesures administratives permettant de réduire la menace terroriste

14. Interdiction de circuler sur des réseaux de transport transfrontaliers pour les personnes radicalisées, notamment avec la création d'une "no fly list" européenne.

La centralisation au niveau européen des renseignements antiterroristes pourra permettre aux services européens d'identifier les menaces et de mettre en œuvre des dispositions administratives visant à restreindre leur liberté de mouvement. Ainsi, l'agence européenne du renseignement antiterroriste pourra demander aux autorités nationales compétentes d'empêcher les individus identifiés de pouvoir circuler sur les réseaux de transport transfrontaliers. En particulier, cela pourra prendre la forme d'une "no fly list" sur le modèle américain.

15. Suspendre ou révoquer la citoyenneté européenne des terroristes et djihadistes européens partis à l'étranger.

Cette proposition vise à empêcher le retour sur le territoire européen des djihadistes et terroristes ayant la nationalité d'un État membre de l'UE. Plutôt que de prononcer une déchéance de nationalité qui va se heurter non seulement aux particularités des droits de la nationalité dans chaque État membre mais aussi à l'interdiction de faire des apatrides (dans le cas d'une déchéance de nationalité pour quelqu'un n'ayant que cette nationalité), nous proposons de nous appuyer sur le fait que le droit de mouvement et de résidence au sein de l'espace Schengen découle de la citoyenneté européenne et non du fait de posséder la nationalité d'un État membre.

Aujourd'hui, la citoyenneté européenne est octroyée automatiquement à toute personne possédant la nationalité d'un État membre. Nous proposons donc d'amender le droit européen afin qu'il soit possible de suspendre la citoyenneté européenne d'un ressortissant européen terroriste ou djihadiste. Cela le priverait ainsi de son droit de mouvement et de résidence dans l'espace Schengen sans pour autant en faire un apatride, et il pourrait continuer d'utiliser sa nationalité (son passeport) pour résider à l'étranger.

Il est important de noter que ces deux dernières propositions nécessiteraient, pour être effectives, un mécanisme juridictionnel européen réactif. Ce mécanisme n'existant pas actuellement, la tâche de prendre les décisions requises pourra être confiée à la Commission spéciale sur le terrorisme (TERR) du Parlement européen et/ou au Procureur européen en cour de création (après que son mandat aura été élargi à l'antiterrorisme).

Renforcer les moyens européens pour défendre l'autonomie stratégique de l'UE sur le plan cyber et économique

16. Viser une autonomie européenne dans les secteurs critiques

Dans la lignée des propositions pour une prospérité européenne, l'Union européenne doit favoriser au maximum les entreprises européennes permettant d'assurer l'autonomie stratégique dans les secteurs critiques comme les technologies numériques ainsi que les télécommunications.

En cas d'impossibilité, les institutions européennes doivent encourager les États membres à favoriser les entreprises qui garantissent la protection des données sensibles. Cet objectif rentre en cohérence avec notre politique extérieur en utilisant notamment nos leviers commerciaux et diplomatiques.

En parallèle, l'Union européenne doit investir pour permettre le développement de ces technologies sensibles permettant d'assurer l'autonomie stratégique.

17. Renforcer le dispositif européen contre les cyber menaces

Certains secteurs critiques sensibles tels que les transports, l'énergie, la santé et la finance sont devenus de plus en plus dépendants des technologies numériques pour mener leurs activités. La numérisation apporte des solutions aux défis européens, mais elle expose nos secteurs aux cyber menaces. Les cyberattaques et la cybercriminalité causent des problèmes de plus en plus nombreux et revêtent des formes de plus en plus sophistiquées dans toute l'Europe. Cette tendance devrait se poursuivre à l'avenir, étant donné que 22,3 milliards d'appareils dans le monde devraient être connectés à l'internet des objets d'ici à 2024. La Commission européenne doit se doter d'un service chargé de coordonner les efforts des États membres pour apporter une réponse plus ferme en matière de cybersécurité.

18. Réviser la directive NIS-2 pour élargir les secteurs soumis à une sécurité renforcée

La révision de la directive NIS 2 doit permettre d'élargir le nombre de secteurs, de sociétés et d'acteurs publics soumis à des obligations de sécurité renforcées. Cela doit également les obliger à reporter au niveau européen le plus rapidement possible tout incident de sécurité.

19. Développer un service d'assistance de lutte contre les cybermenaces à destination des entreprises et des États membres

Dans le même sens que la proposition précédente, ce service pourrait doter les entreprises et les États membres des bonnes pratiques et d'une assistance pour faire face aux cybermenaces.

POUR UNE ALLIANCE EUROPÉENNE DE LA DÉFENSE

Nous assistons à un bouleversement géopolitique avec la fin de la parenthèse ouverte à la fin de la Guerre froide qui avait conduit à l'hyperpuissance américaine. Les relations internationales vont désormais être observées par le prisme de la compétition systémique entre la Chine et les États-Unis. Ce nouveau contexte appelle une réflexion sur l'autonomie stratégique de l'Union européenne. En effet, malgré notre relative proximité culturelle, nous ne souhaitons pas nous aligner sur les positions américaines qui nous conduiraient à perdre les bénéfices commerciaux de nos échanges économiques avec la Chine. De plus, la réorientation stratégique des États-Unis vers l'Asie et leur retrait de certaines zones d'opération conduit l'Union européenne à jouer un rôle plus important pour favoriser la stabilité de différentes zones comme l'Afrique, le Moyen-Orient et l'Europe de l'Est.

Il s'agit d'agir concrètement et résolument dans six directions. D'abord, l'évolution du contexte géopolitique appelle à la création d'un pilier européen au sein de l'OTAN pour mieux appréhender le changement de contexte. Ensuite, les Européens doivent enfin relever leur effort de défense : l'objectif des 2% du PIB doit devenir un véritable impératif. Nous devons inscrire cette volonté dans les objectifs de trajectoires macroéconomiques des pays de l'Union. De plus, il faut que les Européens assurent leur autonomie stratégique, ce qui veut notamment dire maintenir sur notre continent une industrie militaire de pointe plutôt que d'acheter systématiquement à l'étranger. Dans la lignée de cette proposition, il est nécessaire d'aboutir à une solidarité européenne en matière de défense avec la création d'une clause d'assistance mutuelle. À ce titre, il faut que les Européens s'organisent et agissent ensemble lorsque leurs intérêts communs sont en jeu : la France ne peut pas être la seule à s'engager sur des fronts où elle défend au moins autant les intérêts européens que nos stricts intérêts nationaux. Avec le départ des Britanniques, la France dispose de la plus grande armée européenne (que ce soit en termes de projection, de la dissuasion nucléaire, etc.), et du seul siège permanent au conseil de sécurité des Nations unies. Ces atouts devraient nous conduire à prendre le leadership sur le projet d'Europe de la Défense, afin de doter l'Europe et la France d'un véritable atout dans ses relations diplomatiques. À terme, ces évolutions doivent conduire à la création d'un OTAN européen qui est un projet plus réaliste que l'armée européenne puisqu'il permet de conserver les moyens de défense au niveau national.

20. Renforcer le pilier européen de l'OTAN par un engagement d'assistance mutuelle

L'OTAN a été créé dans un contexte de Guerre froide pour faire face aux ambitions de l'URSS, seulement cette organisation semble obsolète dans sa mission en raison du changement stratégique des États-Unis.

À court terme, il n'est pas envisageable de quitter l'OTAN en raison de son attachement par certains pays d'Europe du Nord et de l'Est. En revanche, nous pouvons plaider pour la création d'un pilier européen dans l'OTAN plus à même à appréhender les intérêts du Vieux Continent. Pour cela, les pays européens doivent renforcer leurs engagements en matière d'assistance mutuelle, à l'exemple de l'accord de défense signé en septembre 2021 entre la France et la Grèce.

Une clause d'assistance mutuelle de défense pourrait être intégrée aux traités européens. Cette clause permet notamment à un pays d'appeler à l'aide les autres signataires lorsqu'il est menacé. Si cette clause était rejetée au sein des institutions européennes, les États membres pourraient a minima développer ces engagements de manière bilatérale afin de poser les jalons d'une alliance européenne de défense.

21. Augmenter notre effort militaire

Les pays européens doivent atteindre 2% de dépenses militaires par rapport au PIB, et ces 2% doivent être exclus des critères du pacte de stabilité dans un premier temps afin de permettre aux pays européens de rattraper leur retard.

Une partie importante de ces 2% devrait également être fléchée vers les dépenses d'équipement et dans l'investissement dans de nouvelles technologies de défense.

22. Développer la base industrielle et technologique de défense européenne

Pour conserver une industrie militaire européenne de pointe et ne pas être dépassé définitivement par les Américains et les puissances émergentes (Chine notamment), les investissements dans la base industrielle et technologique de défense (BITD) européenne doivent être amplifiés.

Ainsi, la Joint European Disruptive Initiative (JEDI), modelée sur la DARPA américaine (agence gouvernementale finançant très généreusement de nombreux projets de recherche aux applications militaires plus ou moins lointaines), doit être amplifiée et pérennisée.

D'autre part, afin de ne pas se reposer sur les seuls leviers de la recherche publique, on pourra poser une préférence communautaire pour les achats d'équipement militaire, pour préconiser le matériel militaire européen, sauf à demander une dérogation qui devra remplir une liste stricte de critères. L'uniformisation accrue des matériels militaires des armées européennes qui résultera de cette préférence communautaire aura l'avantage supplémentaire d'augmenter le niveau d'interopérabilité entre les différentes armées, facilitant ainsi leur coopération et les déploiements conjoints.

23. Leadership français

Le départ des Britanniques laisse à la France la place de première armée européenne et de seul État membre siégeant de manière permanente au Conseil de Sécurité de l'ONU et disposant de l'arme nucléaire. Dès lors, la France a un rôle à jouer et une responsabilité à assumer sur les questions diplomatiques et de défense.

Il serait ainsi légitime d'appuyer pour que le poste de Haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité (à la tête du Service européen pour l'action extérieure) revienne systématiquement à un Français. Ce rôle moteur de la France pourra également anticiper un retrait de l'OTAN progressif des États membres afin de pouvoir poser les bases d'une Europe de la défense autonome.

24. Créer un OTAN européen

A terme, l'objectif est de créer un OTAN européen qui serait une alliance européenne de défense, distincte du projet d'une armée européenne. Pour être crédible, il est nécessaire d'avancer sur plusieurs points : l'augmentation des moyens militaires des États membres, une clause d'assistance mutuelle, une intégration poussée notamment avec un achat de matériel militaire provenant des pays membres et une convergence d'intérêts sur la politique étrangère.

Son fonctionnement reprendrait ainsi les fondamentaux de l'OTAN à savoir un Secrétaire général qui assure la coordination des travaux de l'alliance. En raison du poids diplomatique et militaire de la France, un Français occuperait la fonction de commandant des forces militaires comme les Américains occupent cette fonction à l'OTAN, tandis que la fonction de numéro 2 serait dévolue à un Allemand.

Sur les pays membres, il est préférable de n'avoir que des pays membres de l'Union européenne, même si des coopérations peuvent être établies avec d'autres États en fonction des intérêts.

PARTIE 6

PROJECTION : UNE EUROPE SUPERPUISSANCE INDUSTRIELLE, ÉCOLOGIQUE, TECHNOLOGIQUE ET SCIENTIFIQUE



Les différentes crises ont mis à mal notre modèle déjà à bout de souffle, pourtant tout n'est pas si négatif puisque les Européens ont fait preuve de résilience pour surmonter collectivement cette crise sanitaire. En poursuivant sur cette ligne, nous pouvons bâtir et faire entrer l'Europe dans le XXI^{ème} siècle afin de transformer une génération sacrifiée en génération de bâtisseurs. C'est sur cette logique que les Européens du XX^{ème} siècle ont construit l'Union européenne après les ravages des deux guerres mondiales. Il s'agissait alors d'assurer la paix et de garantir le bien-être des peuples. Pour accomplir et préserver cet objectif, il est nécessaire de se doter d'une nouvelle ambition commune au regard des défis posés par les mutations en cours dans le monde d'après-crise.

L'Union a permis au cours des 60 dernières années de réconcilier les nations européennes, de poser les bases de leur prospérité commune, et d'affermir la démocratie. Cet acquis est fondamental et doit être préservé. Mais aujourd'hui les Européens doutent de l'Europe, voire s'en détournent purement et simplement. Pour se réconcilier avec leur destin commun, les Européens ont d'abord besoin de se projeter vers un nouvel idéal de construction européenne. Nous sommes les gardiens d'un idéal après que nos civilisations aient dominé le monde grâce à la puissance de nos esprits et la grandeur de nos réalisations. Les bouleversements économiques, géopolitiques, technologiques, et les défis transnationaux dans un monde plus concurrentiel appellent à un sursaut européen si nous ne voulons pas sortir de l'Histoire. Pour perdurer face aux défis du monde d'après-crise, l'Union européenne doit donc se reconstruire et ouvrir une nouvelle ère. Nous devons ainsi faire de l'Europe une superpuissance industrielle, écologique technologique et scientifique.

La course au progrès technologique et scientifique sera, au cours des prochaines décennies, une des clés de la compétition mondiale en conférant des avantages économiques, politiques et militaires aux nations et organisations bénéficiaires. Depuis la Seconde Guerre mondiale, le progrès scientifique et technologique est de plus en plus important et rapide. Cette course est d'autant plus intensive que différents acteurs se mêlent à cette compétition. Les superpuissances investissent pour conserver leur avantage. Ces derniers adoptent de plus en plus une approche globale pour s'assurer d'une domination dans plusieurs domaines cruciaux.

Dans le domaine technologique, la génération et l'exploitation des données, en croissance exponentielle, sont particulièrement cruciales pour stimuler l'innovation. La capacité à d'avoir un avantage concurrentiel dans ce domaine dépend ainsi i) de la prééminence de l'accès à la technologie mais également ii) des ressources humaines (compétence, attractivité), iii) des ressources naturelles (approvisionnement en terres rares par ex.), et iv) du maintien d'un environnement favorable à l'innovation (protection de la propriété intellectuelle notamment). Avec les progrès scientifiques et technologiques, l'Europe aura la capacité de répondre aux défis sociétaux (ex. vieillissement de la population), sanitaires (ex. pandémies) et environnementaux, d'assurer la prospérité du continent et de faire émerger un modèle européen singulier. Elle sera ainsi en mesure d'être le premier continent vert. Pour cela, il est nécessaire de :

- Faire de l'Europe une superpuissance technologique et scientifique
- Faire de l'Europe une superpuissance industrielle
- Faire de l'Europe une superpuissance énergétique et écologique
- Faire l'Europe des grands projets

FAIRE DE L'EUROPE UNE SUPERPUISSANCE TECHNOLOGIQUE ET SCIENTIFIQUE

L'Europe est une civilisation technologique. Berceau de la méthode scientifique et des progrès techniques ayant donné naissance aux différentes révolutions industrielles, l'Europe reste une zone à haut développement technologique. De plus, de nombreux États membres ont des compétences scientifiques et technologiques historiques de pointe, comme l'Allemagne en chimie, ou la France en mathématiques. L'Europe forme également d'excellents ingénieurs, qui coûtent bien moins cher sur le marché du travail que dans le monde anglo-saxon (décalage à l'origine d'une fuite des cerveaux vers les pays anglo-saxons plus rémunérateurs). C'est un des atouts structurels sur lequel l'Europe pourrait capitaliser afin repartir à la conquête des prochaines frontières technologiques et notamment spatiales.

Rester à la pointe des avancées scientifiques et technologiques est impératif non seulement pour des questions de compétitivité et d'emploi au bénéfice des Européens, mais aussi pour des questions stratégiques de souveraineté : nous ne devons pas être tributaires d'entreprises américaines ou chinoises pour nos infrastructures technologiques stratégiques. La question s'est d'ailleurs posée de manière pressante avec le déploiement de la 5G qui a révélé l'implantation des équipementiers chinois dans les infrastructures de télécommunication européennes et le risque que cette dépendance fait courir à moyen terme aux Etats membres dans un contexte d'exacerbation des tensions entre la Chine et les États-Unis.

En faisant émerger une véritable vision européenne du progrès scientifique et technologique, adossée à des moyens humains et financiers et à un environnement institutionnel favorable, l'Europe pourra à nouveau se projeter vers l'avenir, et pourra à la fois retenir ses meilleurs cerveaux et en attirer de l'étranger en leur offrant les moyens de transformer les révolutions technologiques qu'ils imaginent en des réalités.

Il s'agit ainsi de faire de l'Europe une superpuissance scientifique et technologique pour gagner la course du progrès qui est une des clés de la compétition mondiale. Remporter ce match nous confèrera des avantages économiques, politiques et militaires. Les superpuissances investissent pour conserver cet avantage en adoptant une approche globale pour s'assurer d'une domination dans les domaines cruciaux. L'objectif d'avoir un avantage concurrentiel dépend ainsi de la prééminence de l'accès à la technologie avec les ressources humaines et naturelles pour l'exploiter ainsi que d'avoir une capacité à protéger la propriété intellectuelle. Cette course au progrès doit nous permettre de répondre aux défis, d'assurer la prospérité du continent et de faire émerger un modèle singulier pour restaurer notre fierté d'être européen. Cela passe 5 grands axes : soutenir l'investissement en R&D, faciliter les procédures, établir les grandes priorités et obtenir des technologies de rupture, gagner la guerre des cerveaux, faire des universités d'excellence, protéger la propriété intellectuelle.

1. Favoriser l'investissement en R&D sur le Continent

En 2017, les États membres de l'Union européenne (UE) ont dépensé ensemble près de 320 milliards d'euros au titre de la recherche et développement (R&D). L'intensité de R&D, c'est-à-dire les dépenses de R&D en pourcentage du PIB, s'est établie en 2017 à 2,07% contre 1,77% en 2008. Par rapport à d'autres grandes économies du monde, l'intensité de R&D dans l'UE était beaucoup plus faible qu'en Corée du Sud (4,22% en 2015), qu'au Japon (3,28% en 2015) et qu'aux États-Unis (2,76% en 2015).

Pour cela, il existe deux solutions pour augmenter les dépenses en R&D par les États membres. Cela peut passer par une coordination des politiques de recherche dans le cadre de la politique économique de la zone euro à travers les règles du Pacte de Stabilité ou à travers une directive.

Afin de faire de l'Europe, une superpuissance technologique et scientifique, deux objectifs sont fixés : 3% en 2030 et 4% en 2040. En effet, on observe que les bons élèves européens en matière de R&D comme l'Autriche ont réussi de faire progresser leurs investissements de 1 point en 10 ans (3,16 % en 2017 contre 2,42% en 2007).

2. Stimuler l'investissement en R&D des États membres

Les dépenses en R&D doivent être stimulés ce qui nécessite des mécanismes incitatifs pour les États membres. Ensuite, libre eux d'arbitrer entre des dépenses publiques ou des mécanismes d'investissement pour encourager les entreprises à investir.

À ce titre, la révision du Pacte de Stabilité doit encourager l'investissement, particulièrement en R&D. Cela suppose ainsi d'exclure les dépenses de R&D du calcul des règles de 3%. Si ce mécanisme suscitait un blocage des pays frugaux, alors un dispositif différent pourrait être mis en place. À ce titre, nous proposons d'exclure les dépenses de R&D supplémentaires par rapport à la date de mise en place du mécanisme. Ainsi, les dépenses supplémentaires directes ou à travers les niches fiscales (crédit impôt recherche en France) seraient exclus du calcul des règles portant sur le déficit public.

3. Mettre en place un effet de levier des investissements en R&D

Il s'agit de ressusciter le plan Juncker afin de le focaliser sur la recherche et le développement. Pour rappel, le plan Juncker avait mobilisé plus de 315 milliards d'euros d'investissement entre 2015 et 2018 à partir d'une mise initiale de 21 milliards d'euros de crédits publics. Ce montant complémentaire avait été financé par un effet levier d'endettement ainsi que par des contributions publiques et privées.

Ce plan « Europe superpuissance technologique et scientifique » vise un investissement annuel de 160 milliards d'euros par an afin de faire progresser les dépenses en R&D de l'Union européenne d'un point. Ce montant est atteint par un effet de levier à travers la Banque européenne d'investissement. Il nécessite une contribution européenne de 35 milliards d'euros, qui est finançable par plusieurs manières : une taxe sur les GAFA, un droit de douane sur les produits technologiques importés, ou une TVA supplémentaire sur ces produits.

4. Adopter un grand plan d'investissement

Le plan de relance européen a permis aux institutions européennes d'explorer des mécanismes nouveaux pour soutenir les États membres. Seulement, il est sous-dimensionné sur les volets recherche et investissement parce que sur les 750 milliards d'euros, ces deux volets ne pèsent qu'au maximum 12 milliards.

À ce titre, deux mécanismes sont possibles pour augmenter ce plan d'investissement : soit un accord est trouvé au sein des institutions européennes pour compléter le plan de relance par un Grand plan d'investissement soit des pays se concertent pour se mettre d'accord entre eux pour utiliser le même mécanisme que le plan de relance mais de façon intergouvernementale.

5. Améliorer la synergie entre les programmes de financement de l'Union

Le Commissariat aux grands projets doit veiller à associer et favoriser la synergie entre les différents programmes de financement de l'Union. Il s'agit d'associer au financement de la recherche les fonds structurels et d'investissement (les FESI), les fonds pour les investissements stratégiques (fonds issus de ce qu'on a appelé « le plan Juncker » et, désormais, du plan InvestEU), les instruments utilisés dans la politique extérieure et ceux de la politique agricole commune.

6. Simplifier pour rendre les programmes européens plus attractifs

Il s'agit de faciliter les procédures pour rendre les programmes de recherche pour les rendre plus attractifs, notamment en termes de lourdeur administrative. L'objectif est de limiter l'administration du projet au minimum sur le financement, le suivi des recherches et de l'audit.

De même, il est nécessaire de faciliter les procédures sur les appels d'offres. Ces derniers doivent être publics et ouverts à tous les chercheurs.

7. Établir des priorités européennes sur des grandes causes technologiques et scientifiques

Les institutions européennes avec l'appui du Commissariat aux grands projets doit définir une liste de priorités européennes pour ensuite les décliner. S'il n'y a pas de possibilités d'accord, il est possible de privilégier le niveau intergouvernemental pour y remédier.

À ce titre, il est nécessaire d'éviter de faire un appel à projet générique, où les chercheurs doivent former des consortia (forcément non-inclusifs envers ceux qui n'ont pas la chance d'en faire partie) sur un sujet de leur choix.

Pour améliorer ce dispositif, il est nécessaire de former un comité scientifique de pilotage représentant l'ensemble de la communauté scientifique chargé de définir la marche à suivre et la division en « work packages ». La gouvernance scientifique est en effet cruciale au succès des projets.

8. Créer une Darpa européen

La Darpa est une agence du département de la défense américaine, avec une mission inchangée depuis sa création en 1958 : financer des projets technologiques à fort niveau d'incertitude qui peuvent aboutir à des innovations de rupture.

L'objectif de la Darpa européenne est d'obtenir des technologies de ruptures capable de changer la donne sur un secteur spécifique, ce qui suppose un risque permettant d'asseoir la supériorité technologique du Vieux Continent.

La transposition de ce modèle peut rencontrer des difficultés, si c'était le cas, nous préconisons une solution intergouvernementale avec plusieurs pays autour de la France.

9. Gagner la bataille des meilleurs talents mondiaux

L'Union européenne doit gagner la guerre des meilleurs talents mondiaux pour devenir la superpuissance technologique et scientifique. Selon une enquête menée par l'Union européenne, les raisons invoquées par les chercheurs partants aux États-Unis : meilleures possibilités d'emploi, meilleures perspectives de carrière, meilleur accès aux technologies de pointe, meilleures installations de recherche.

Ainsi, cette guerre nécessite une politique globale qui appelle à une réponse coordonnée de la part des États membres pour éliminer les barrières réglementaires, établir des partenariats européens ou intergouvernementaux pour des grands projets, et développer les établissements d'enseignements supérieurs ainsi que les centres de recherche pour rivaliser avec les anglo-saxons. Sur ce dernier point, le plan de relance européen ainsi que les politiques d'investissement doivent comprendre un volet sur le soutien aux universités et aux centres de recherche pour moderniser leur installation.

10. Harmoniser davantage le système européen de crédits associés aux enseignements

L'éducation relève de la prérogative des États membres, mais l'action européenne peut être utile sur les crédits auxquels donnent droit les enseignements et sur le nombre de crédits à valider chaque année. Il s'agit ainsi d'évaluer la qualité de l'enseignement, et de faciliter les échanges européens.

11. Soutenir les universités d'excellence par une agence européenne sur l'enseignement supérieur

Dans le même sens que la proposition précédente, il est nécessaire de faire émerger des pôles d'enseignement supérieur d'excellence. Pour cela, il est recommandé de créer une agence européenne d'enseignement supérieur chargée d'accréditer les universités et d'évaluer la qualité d'enseignement.

12. Protéger fermement la propriété intellectuelle

Il est nécessaire de renforcer les sanctions à l'égard du vol de propriété intellectuelle. Ainsi, les institutions européennes peuvent notamment compléter les sanctions civiles et pénales avec une interdiction de l'accès sur le sol européen pour les individus coupables et l'accès au marché unique pour les entreprises étrangères condamnés pour vol de propriété intellectuelle.

13. Favoriser l'établissement de standards et normes technologiques d'initiative européenne

Dans la lignée de la proposition précédentes, l'Union européenne doit plaider et favoriser des standards communs dans les institutions internationales. À ce titre, la réglementation unique et sine qua none pour l'entrée sur le marché européen doit permettre de favoriser ce type de démarche.

FAIRE DE L'EUROPE UNE SUPERPUISSANCE INDUSTRIELLE

La crise sanitaire a mis à mal notre modèle économique et industriel à bout de souffle. Pour transformer la génération sacrifiée en génération de bâtisseurs, les Européens doivent dessiner un nouvel idéal : devenir une superpuissance. À ce titre, l'industrie est un volet primordial de tout prétendant à ce niveau de responsabilité.

Le monde d'après-crise offre plusieurs défis pour l'Union européenne. Nous assistons à un changement d'ère économique, un déplacement du centre de gravité vers l'indopacifique, une concurrence systémique, une course technologique, un nouvel ordre mondial ainsi que des menaces sur la stabilité de plusieurs zones géographiques. Ces enjeux nécessitent notamment d'assurer l'approvisionnement des biens nécessaires pour alimenter la production.

La réindustrialisation ne se décrète pas. Pour faire de l'Europe une superpuissance industrielle, il est nécessaire de répondre à ces différents enjeux, en plus de créer un environnement propice à l'industrie avec un cadre stable sur les plans réglementaire et fiscal, l'émergence de champions européens avec un réseau de sous-traitant PME et ETI, ainsi qu'un avantage comparatif en gagnant la course technologique.

À ce titre, nous avons déjà effectué des propositions sur les volets de l'environnement propice et l'émergence de champions européens avec son tissu de PME et d'ETI (voir la partie « Prospérité : une Europe attractive conciliant liberté et protection ») ainsi que sur la course technologique (volet précédent « Faire de l'Europe une superpuissance technologique et scientifique »).

Pour compléter les propositions déjà formulées, il est nécessaire d'assurer l'autonomie stratégique de l'Union européenne.

Renforcer l'autonomie industrielle stratégique de l'Union européenne :

L'autonomie stratégique de l'Union européenne ne concerne pas uniquement les questions de défense, mais également l'industrie car la crise sanitaire a révélé notre dépendance à l'égard des pays étrangers pour notre production. Pour faire de l'Europe, une superpuissance industrielle, il est nécessaire de limiter au maximum nos dépendances stratégiques, tout en mettant en place diversifiant nos partenariats pour ne pas subir une dépendance à l'égard d'un seul pays tout en favorisant des alliances industrielles et lancer des projets industriels d'intérêt commun.

14. Limiter les dépendances stratégiques

Un rapport de la Commission européenne de 2019 recensait les dépendances stratégiques du marché européen. Ainsi sur 5200 produits analysés, 137 produits relevaient d'écosystèmes sensibles (6% des produits importés) dont 34 très vulnérables avec un faible potentiel de diversification et de substitution par une production européenne (0,6% des produits importés).

Ainsi, il est opportun d'établir une évaluation coût/bénéfice des 103 produits relevant d'écosystèmes sensibles et qui peuvent être substitués par une production européenne. Pour les produits les plus opportuns et rentables, il s'agit de les produire dans le marché unique.

15. Mettre en place des partenariats internationaux diversifiés

L'Union européenne est très dépendante de la Chine, car 53% des produits stratégiques proviennent de l'Empire du Milieu, mais l'Europe a limité ses dépendances à l'égard des autres pays. Pour le reste des produits, 11% viennent du Vietnam, 11% du reste du monde, 5% du Brésil, 4% de Corée du Sud, 4% de Singapour, 3% chacun pour les États-Unis/la Russie/le Royaume-Uni/le Japon et 1% de Hong Kong.

Il s'agit d'encourager la diversification des partenariats pour limiter la dépendance à la Chine notamment en cas d'événement imprévu (crise interne, catastrophe naturelle, guerre, etc.), pour tenter de mieux répartir la provenance des produits non substituables par une production européenne.

16. Favoriser les alliances industrielles

Des entreprises européennes peuvent nouer des alliances pour sécuriser l'importation de produits stratégiques à la production. Ces alliances peuvent également permettre des économies d'échelles et favoriser l'émergence d'un tissu de PME et TPE autour des champions européens.

17. Lancer des projets industriels à travers les projets importants d'intérêt européen commun

Afin de limiter la dépendance du Vieux Continent à l'égard de la production des pays étrangers, il est nécessaire de lancer des projets industriels. À ce titre, il est judicieux de lancer ces projets dans le cadre des projets importants d'intérêt commun (PIIEC), un instrument créé en 2014. Il permet, sous réserve d'une approbation de la Commission européenne, le financement de projets par l'intermédiaire de subventions publiques destinées à épauler les financements privés qui, seuls, ne pourraient faire aboutir ces projets.

Il existe six domaines stratégiques où l'Union européenne affiche des dépendances : les hydrogènes, les semi-conducteurs, les matières premières, les batteries, les principes pharmaceutiques actifs et les technologies en nuage et de pointe. Ainsi, nous proposons de lancer des PIIEC sur tous ces domaines de dépendances exceptés les matières premières.

18. Moderniser la PAC pour une souveraineté alimentaire

Au-delà de la viabilité économique, la politique agricole commune (PAC) est le symbole de la souveraineté alimentaire européenne, indépendante d'autres puissances agricoles mondiales (États-Unis, Chine, Brésil, Russie). Elle est aujourd'hui soumise à deux tendances de fond majeures :

- La libéralisation des marchés agricoles et les pressions commerciales venant d'outre-Atlantique, mais également de Chine désormais ;
- L'ambition écologique des États membres, inscrite dans la Loi européenne sur le climat visant à la neutralité carbone d'ici 2050.

Il est nécessaire de moderniser la PAC en clarifiant nos objectifs. Ainsi la PAC doit permettre de : être souverain sur le plan alimentaire, d'assurer des produits de qualité aux consommateurs et d'assurer un niveau de vie convenable aux agriculteurs. Ainsi, nous opérons un arbitrage en faveur de la qualité plutôt que de quantité à bas coût pour être cohérent avec nos impératifs écologiques et le niveau de vie des agriculteurs. La transition vers ce système pouvant fragiliser le tissu agricole, en particulier en France, cette bascule devra être progressive.

Afin de protéger notre arbitrage en faveur de la qualité, il est nécessaire de garantir l'exclusivité de nos produits agricoles et agroalimentaires avec comme leviers les appellations à origine contrôlée (AOC) et les normes de production. En revanche, la souveraineté alimentaire et être auto-suffisant est le premier des impératifs de notre politique agricole commune. Pour cela, son modèle doit être réinventé pour être plus lisible (réduction des strates de paiement, harmonisation des droits de paiement de base (DPB), renationalisation des politiques publiques relatives à la ruralité et identification claire du rôle des Régions).

Sécuriser l'approvisionnement :

Parmi les nouveaux défis de l'après-crise, figurent la concurrence systémique d'États et d'acteurs non-étatiques ainsi qu'un risque accru d'instabilité. Cette situation conduit à adopter une stratégie pour sécuriser l'approvisionnement.

18. Lancer un projet européen des routes de la soie

Les nouvelles routes de la soie sont un projet initié par le président Xi Jinping comme un outil de restructuration de la gouvernance mondiale autour de l'Empire du Milieu. Il s'agit d'une politique de constructions d'infrastructures terrestres, portuaires, ferroviaires pour sécuriser les voies d'approvisionnement et faciliter les exportations.

L'Union européenne comme superpuissance industrielle et commerciale doit sécuriser ses voies d'approvisionnement et d'exportation dans le même sens que la Chine. Pour cela, il est nécessaire de lancer un projet européen des routes de la soie. Les récentes difficultés de la Chine avec certains pays émergents doivent conduire les européens à proposer une alternative qui ne les conduira pas forcément à adopter la position chinoise au regard de leur compétition avec ce pays.

19. Envisager un partenariat avec la Chine sur les routes de la soie

La Chine étant un de nos principaux partenaires, les routes terrestres et ferroviaires doivent être nouer avec l'Asie de l'Est pour faciliter l'importation et l'exportation des produits. À ce titre, pour réduire les coûts et ne pas ouvrir un front avec les Chinois, il doit être envisager de nouer un partenariat avec la Chine pour la construction et la sécurisation des routes reliant l'Asie et l'Europe tout en préservant les infrastructures stratégiques en Europe et quelques voies alternatives d'approvisionnement.

FAIRE DE L'EUROPE UNE SUPERPUISSANCE ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE

Le climat et la biodiversité figurent parmi les défis transnationaux majeurs auxquels nous sommes confrontés. La biodiversité et le climat vivent un bouleversement sans précédent en raison de la croissance démographique et de l'augmentation de l'activité humaine. Ainsi la biodiversité connaît un déclin, 75% de la surface terrestre et 66% de l'océan ont été considérablement modifiés et dégradés et on estime qu'un million d'espèces sont menacées d'extinction.

Cette tendance risque de se poursuivre, avec les modes de production et de consommation non durables, la croissance démographique et les développements technologiques. Sur le plan du climat, avec le maintien des politiques publiques actuelles, on se dirige vers un réchauffement de 3,5 degrés d'ici la fin du siècle. L'impact du réchauffement climatique causera des dommages croissants à notre environnement : des événements plus fréquents et plus intenses tels que la chaleur extrême, les tempêtes et la pluie, entraînant une augmentation des inondations, des glissements de terrain et d'autres impacts tels que les incendies de forêt. Cela peut endommager les écosystèmes qui entraîneront des déplacements de population notamment en provenance des pays d'Afrique subsaharienne, d'Asie du Sud-Est et du Moyen-Orient.

La crise sanitaire engendrée par la Covid-19 est l'occasion d'un changement de modèle pour accélérer la transition énergétique vers la neutralité carbone. Or, si l'on souhaite réellement sauver le climat et préserver les écosystèmes, les changements systémiques et les investissements nécessaires ne pourront être possibles que s'ils sont compatibles avec la loi du marché. Ainsi, pour sauver le climat, le meilleur GWh n'est pas celui économisé, mais bien celui généré sans émissions de CO₂. En effet, rien ne sert de réduire la consommation si cette consommation reste émettrice. Si l'on souhaite atteindre l'objectif de la neutralité carbone, l'accent doit être mis sur la décarbonation totale de notre consommation énergétique plutôt que sur sa réduction. En outre, face à la crise économique liée à la pandémie de Covid, notre production énergétique et notre stockage doivent également être non seulement socialement responsables, créant des emplois et permettant d'améliorer les standards de qualité de vie de la population, mais aussi provenant de sources dont l'approvisionnement est sûr et pérenne.

Dans l'objectif de faire de l'Europe une superpuissance, la question énergétique est un enjeu essentiel puisqu'elle est une arme politique et économique des pays producteurs pour rendre les autres pays dépendants. Les ressources énergétiques sont donc toujours au cœur de la géopolitique mondiale et leur maîtrise est un instrument de puissance. Pendant une grande partie du XX^e siècle, la quantité en sources d'énergie qui était possédée par les pays fut le critère déterminant de leur prospérité économique. Ce constat fut d'ailleurs conforté par les deux crises pétrolières de 1973 et 1979, période où les pays qui dépendaient fortement de l'étranger pour leur approvisionnement en pétrole entrèrent en récession.

La puissance d'un État dépendait alors de ses réserves, de sa capacité à se développer économiquement par l'enrichissement au moyen du commerce extérieur en encourageant les exportations. Cette approche est progressivement complétée par celle de l'importance de la qualité des ressources énergétiques, qui devait tenir compte à la fois du coût de leur production et de leur transport et de leur empreinte écologique. Une approche qui explique le développement des énergies renouvelables comme l'énergie éolienne et l'énergie solaire et le débat qui s'ensuit sur la pollution générée par ces sources d'énergie.

La souveraineté énergétique de l'Europe ne pourra se construire sans le développement de filières industrielles écologiquement responsables qui soient rentables. C'est à ce prix que la dépendance vis-à-vis des pays aux ressources fossiles importantes s'amenuisera et qu'Américains comme Asiatiques suivront la voie ouverte par l'Europe. Ainsi, l'Union européenne doit assurer deux objectifs : être souverain sur le plan énergétique et devenir le leader de la transition énergétique pour devenir une superpuissance climatique.

L'Europe vers la souveraineté énergétique :

Alors que la construction européenne a débuté par la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) et la Communauté européenne de l'énergie atomique (CEEa), l'Union européenne ne dispose pas d'une politique européenne énergétique. En revanche, l'article 194 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne pose le fondement d'une politique européenne de l'énergie reposant sur le fonctionnement du marché de l'énergie, sur la sécurité de l'approvisionnement énergétique, sur l'efficacité énergétique, les économies d'énergie et les énergies nouvelles et renouvelables, et enfin sur l'interconnexion des réseaux.

Pourtant l'Europe aurait besoin d'une politique énergétique commune pour réduire sa dépendance. En effet, la dépendance énergétique européenne a augmenté depuis 1990, date à laquelle les importations d'énergie ne représentaient que 44% de la consommation contre 60,6% en 2019.

De plus, les pays sont inégaux, puisque les taux de dépendance énergétique sont variables d'un pays à un autre : l'Estonie (4,8%), la Suède (30,2%) contre Malte (97,2%), le Luxembourg (95,1%) et de Chypre (92,8%). Il faut ajouter que les pays européens ont une dépendance envers certains pays comme la Russie qui fournissait en 2018, 40% du gaz, 29% du pétrole, et 42% des combustibles solides. Cette donnée, dans un contexte géopolitique tendue avec la Russie, accroît la nécessité d'une autonomie stratégique européenne en matière énergétique.

Pour être souverain sur le plan énergétique, il est nécessaire d'adopter une réponse globale comprenant : une politique industrielle énergétique dans le cadre de l'Union de l'énergie, une diversification des sources, et une sécurisation des approvisionnements.

20. Adopter une politique industrielle énergétique dans le cadre de l'Union de l'énergie pour assurer la souveraineté énergétique comme priorité absolue

Les institutions européennes doivent inclure la politique industrielle énergétique comme secteur stratégique nécessitant une réponse globale, au regard de l'importance et de la transversalité des enjeux. En effet, elle nécessite une politique industrielle classique mais elle est soumise à une forte concurrence internationale, dépendante du contexte géopolitique, coûteuse en matière d'investissement.

Pour cela, il est impératif de définir un mix-énergétique. Plutôt que d'opérer une distinction entre les énergies renouvelables ou non, il est nécessaire d'étudier l'empreinte carbone de l'énergie pour l'apprécier dans le mix énergétique. De plus, il est nécessaire de produire plus d'énergies sur le territoire européen.

21. Inclure l'ensemble des énergies bas carbone dans la « taxonomie verte »

La souveraineté énergétique européenne nécessite la contribution de l'ensemble des producteurs d'énergies. Les débats idéologiques sur le nucléaire à titre d'illustration ne permettent pas de répondre à la nécessité d'efficacité. À ce titre, deux critères doivent à terme guider de façon complémentaire la mise en place de ce classement : le caractère durable à travers l'empreinte carbone émise ainsi que la rentabilité sur les secteurs énergétiques.

22. Mettre en œuvre des projets importants d'intérêt commun dans le secteur énergétique

Sur les énergies d'avenir, il est judicieux de lancer ces projets dans le cadre des projets importants d'intérêt commun (PIIEC), un instrument créé en 2014. Il permet, sous réserve d'une approbation de la Commission européenne, le financement de projets par l'intermédiaire de subventions publiques destinées à épauler les financements privés qui, seuls, ne pourraient faire aboutir ces projets. Pour viser l'indépendance énergétique du continent et la neutralité carbone, des projets à haut potentiel se distinguent. Le nucléaire (fissile et demain fusion) reste la meilleure solution décarbonée pour assurer la stabilité du réseau électrique. Par ailleurs, le recours aux énergies renouvelables quel que soit les stratégies nationales sera nécessaire dans tous les pays européens. Il est ainsi stratégique de soutenir le développement de certaines énergies renouvelables électriques et thermiques comme le solaire spatial, l'éolien offshore, la géothermie, les biogaz / biomasse, l'hydrogène et l'ammoniac vert. Les techniques de capture et stockage du carbone seront également importantes pour atteindre la neutralité carbone. Investir dans ces techniques pour améliorer leur efficacité et les débouchés économiques est aussi stratégique.

23. Protéger les entreprises énergétiques

En raison de l'intérêt stratégique des entreprises énergétiques, une double action doit être mise en œuvre : un filtre des investissements étrangers dans ces entreprises ainsi que d'une protection dans le cadre des accords commerciaux le temps d'aboutir à une maturité du secteur.

24. Diversifier les sources d'approvisionnement

Les données d'Eurostat mettent en évidence un risque pour la sécurité de l'approvisionnement énergétique de l'Union européenne, dans la mesure où elle importe son énergie auprès d'un nombre restreint de fournisseurs, dont plusieurs entretiennent des relations difficiles avec l'Union ou certains Etats membres.

En 2016, 77,1% des importations de gaz naturel de l'UE provenaient de Russie, de Norvège ou d'Algérie, 68,2% des importations de combustibles solides provenaient de Russie, de Colombie et d'Australie, 52,6% des importations de pétroles provenaient de Russie, de Norvège et d'Irak. Il est essentiel sur ce point de diversifier le nombre de partenaire pour ne pas être dépendant de la situation d'un des fournisseurs en raison de l'instabilité et la volatilité du contexte géopolitique.

25. Renforcer le rôle de l'euro dans les transactions énergétiques

De manière progressive et dans la mesure du possible, il serait préférable d'assurer les transactions en euro afin d'éviter de subir les aléas du contexte géopolitique comme l'extraterritorialité américaine en cas de sanction contre un pays fournisseur.

Cette proposition rentre également en écho avec la volonté de faire de l'euro un instrument de puissance.

L'EUROPE, UNE SUPERPUISSANCE ÉCOLOGIQUE

La raison pour l'Europe de mener cette transition écologique est l'objectif de devenir une superpuissance écologique. En étant le premier continent à mettre en œuvre son ambition écologique de neutralité carbone, l'Europe se sera dotée d'un puissant outil de rayonnement. Couplée à la défense des valeurs de la démocratie libérale, une transition écologique réussie permettra à l'Europe d'être un pôle attractif face aux modèles autoritaires. Il s'agit en outre de préserver un cadre de vie agréable à la fois sur le volet de la biodiversité et de la préservation de la nature, et sur le volet en termes d'organisation de la société.

Aujourd'hui, l'UE ne dispose pas des moyens pour devenir une superpuissance écologique. Notre plan de transition écologique est effectivement sous-évalué au regard des investissements prévus par l'administration Biden (750 milliards d'euros contre 1 900 milliards de dollars). Cette sous-évaluation est problématique puisque l'une des conditions pour tirer véritablement profit du fait d'être une superpuissance écologique est d'être la première à le devenir.

Il s'agit de préempter les opportunités économiques de cette transition en installant des champions nationaux en position de leader mondiaux. C'est donc à la fois une course contre la montre climatique et économique dont il est question au sein de cette nouvelle révolution industrielle.

Les Etats-Unis, comme la Chine, se sont déjà engagés dans cette nouvelle révolution industrielle. Le plan Biden se concentre sur la transition du modèle économique afin de pérenniser les avantages concurrentiels américains et de miser sur les technologies de rupture pour reprendre le leadership mondial sur le défi du XXIème siècle. Son slogan « rallier le reste du monde pour répondre à la menace climatique » illustre les ambitions environnementales de Biden pour les États-Unis, mais également des ambitions politiques de récupération du leadership mondial afin de concurrencer la Chine et l'Europe.

Face à la concurrence chinoise et américaine, l'Europe doit s'attacher à bâtir une superpuissance écologique en misant sur les ruptures technologiques rentables pour répondre au défi du siècle. Ainsi, l'Europe doit saisir les opportunités liées à la décarbonation de notre économie afin de reprendre le leadership économique et technologique en devenant le premier continent atteignant la neutralité carbone.

Adopter un mix énergétique en cohérence avec notre objectif de décarbonation :

26. Faire de la sortie du charbon une priorité de la transition énergétique du continent européen (et interdire toute ouverture de nouvelle centrale à charbon)

Si chaque État membre doit pouvoir choisir librement son mix énergétique, l'objectif de neutralité carbone doit conduire le continent européen à abandonner le charbon. La mise en œuvre de la transition énergétique ne peut se traduire par la réouverture de centrale à charbon, qui vont à contresens de l'objectif recherché. Parmi les énergies fossiles, le charbon est l'énergie qui émet le plus de CO₂ lors de son utilisation, 1,3 fois plus que le pétrole et 1,5 fois plus que le gaz naturel. Le charbon ne doit pas être l'énergie pilotable assurant les failles des énergies intermittentes, d'autres énergies vertes ou fossiles peuvent assurer en émettant moins de CO₂ cette mission.

27. Poursuivre les investissements et le développement dans les énergies pilotables et renouvelables

Les énergies renouvelables intermittentes conduisent à de fortes instabilités sur le réseau électrique. Quels que soient les mix énergétiques choisis, nous ne pouvons pas nous passer d'une partie pilotable dans le mix énergétique. Ainsi, privilégier le développement d'énergies pilotables bas-carbone est indispensable pour réellement ne plus avoir recours aux énergies fossiles. Actuellement ce sont essentiellement l'énergie nucléaire et, dans une moindre mesure, les biogaz qui peuvent répondre à ce défi.

Sur le modèle du plan Biden, l'UE doit poursuivre ses programmes de recherche Euratom sur la fission ainsi que sur la fusion, gage de notre superpuissance écologique. Concernant la fission, il serait judicieux en particulier de maîtriser la technologie des réacteurs modulaires de petite puissance (Small Modular Reactors – SMR) qui présentent des spécificités de conception et de fabrication étant donné qu'il est possible de les préfabriquer dans des usines de fabrication garantissant des économies d'échelle. Ainsi, maîtriser cette technologie sera vitale pour accroître dans un premier temps les exportations d'énergie électrique aux pays membres de la politique européenne de voisinage, et dans un second temps exporter ces produits sur les marchés internationaux des pays dont la demande énergétique est en pleine expansion. Il s'agit d'un investissement qui demeure moins risqué que les centrales nucléaires eu égard à un coût initial de construction moins important. Concernant la fusion, l'Europe doit poursuivre sa politique de recherche sur l'énergie de fusion, en suivant la feuille de route du programme conjoint européen EUROfusion, projet mis en œuvre par un consortium de 30 organisations émanant de 28 pays (26 États membres + Suisse et Ukraine) et financé par Euratom.

28. Harmoniser le statut des territoires ultra-marins européens (RUP et PTOM) pour les aligner sur des financements européens en faveur de la biodiversité

Il existe plusieurs statuts juridiques des territoires ultramarins européens, à savoir les Régions ultrapériphériques (RUP), Pays et territoires d'outre-mer et les territoires spéciaux (PTOM) et d'autres territoires à statuts spéciaux. Les RUP sont membres de l'UE tandis que les autres suivent un régime d'association renforcée avec l'UE et sont donc non éligible à certains financements sur la biodiversité tels que le programme LIFE.

Or, ces territoires disposent d'une biodiversité riche. Ces territoires concentrent plus de la moitié de la biodiversité maritime de l'UE et recensent près de 35 fois plus de plantes qu'en métropole. Il serait donc judicieux d'harmoniser les statuts de ces territoires pour les aligner sur des financements en faveur de la biodiversité. Doter l'Europe d'une politique écologique de protection de biodiversité à l'échelle planétaire permettrait de reprendre le leadership intellectuel mondial sur la biodiversité. Cela permettrait également à ces territoires de préserver leur cadre de vie et d'investir dans le développement de la bio-économie afin de diminuer à terme leur dépendance financière à la métropole européenne.

29. Faire de l'énergie un avantage comparatif pour nos industries

Le prix de l'énergie peut jouer de façon importante sur la compétitivité des entreprises. Dans sa stratégie de transition énergétique l'Europe doit s'assurer de faire du gain d'indépendance énergétique une opportunité pour réduire les coûts de l'énergie. En ce sens, une préférence pour les énergies bas-carbone au prix le plus faible doit être effectuée.

30. Mettre en œuvre et rechercher de nouvelles synergies industrielles

En lien avec notre stratégie de réindustrialisation du continent européen, la création de synergies énergétiques et de co-produits doit être accompagnée afin de réduire les coûts de nos industriels. Les acteurs publics sont des acteurs privilégiés pour être au cœur des discussions comme intermédiaires de confiance pour permettre les échanges d'informations entre les entreprises. Le législateur pourrait inciter à ces synergies d'économie circulaire en obligeant d'ici 2030 l'ensemble des industriels à installer des dispositifs de récupération de leur chaleur fatale.

Développer de nouvelles filières industrielles européennes capable de dominer le marché mondial :

31. Créer une filière européenne de l'hydrogène

L'hydrogène aura une place à part dans la transition énergétique, comme énergie verte ou bleue stockable et transportable (en l'état ou sous forme d'ammoniac). L'union européenne doit se positionner pour maîtriser l'ensemble des étapes de la chaîne de valeur et être voir l'émergence de champion européen de l'hydrogène. Ces derniers devront être capables de subvenir aux besoins de l'Union européenne en hydrogène et d'être excédentaire pour en exporter de façon importante.

32. Bâtir une puissance normative pour imposer la décarbonation des transports ferroviaires et des poids lourds

Les transports sont responsables d'un tiers des émissions de GES. Atteindre la neutralité carbone devra passer par la poursuite d'investissements et de réformes structurelles sur le transport terrestre (ferroviaire et poids lourds). L'Europe doit miser sur les moyens de transport (trains, bus, poids lourds) à hydrogène et électrique. Elle doit à l'image de la stratégie conduite par Joe Biden devenir une puissance normative capable d'imposer ses nouvelles normes environnementales aux autres acteurs internationaux dans un secteur stratégique qu'est le transport pour pouvoir exporter ses moyens de transport.

33. Investir dans un plan européen de bornes électriques

L'électrification des nombreux usages notamment dans le transport routier nécessite l'accès à un réseau de bornes électriques de proximité. En 2020, la Chine a installé plus de 280 000 bornes électriques, ce qui représente la totalité du réseau européen (225 000 bornes en 2020).

Afin de ne plus accumuler du retard, il est judicieux d'investir massivement dans un plan européen de bornes électriques. Alors que la Chine dispose de près d'un million de bornes électriques après avoir triplé son nombre de bornes en 3 ans, l'Europe doit augmenter ses capacités de production à hauteur des capacités chinoises à horizon 2030, soit une production de 300 000 bornes par an.

Les retombées économiques de cet investissement massif permettraient de doper nos exportations énergétiques en conquérant des parts de marché à l'international, d'autant plus à destination des zones géographiques en retard sur l'électrification de leur réseau, comme en Amérique du Nord ou dans les pays émergents.

34. Développer en Europe une expertise sur l'évaluation de l'impact carbone et l'analyse des cycles de vie.

Afin de développer une économie des services autour de la transition énergétique, l'Europe doit devenir le leader académique sur ces enjeux. Elle aura ainsi la possibilité d'être à la pointe des questions d'évaluation de l'impact carbone des différents produits et services, et d'analyse des cycles de vie. Il s'agit de bâtir en supplément d'une industrie de l'écologie en Europe, un écosystème économique des services de la transition écologique.

35. Développer des infrastructures pour permettre plus d'échanges énergétiques avec le continent africain

Une Europe superpuissance écologique doit aussi être en mesure d'exporter son énergie décarbonée. Pour rayonner davantage et avoir un impact plus important dans la lutte contre le changement climatique, l'Europe doit construire des infrastructures d'échange d'électricité et de biogaz avec le continent africain. Il s'agit de permettre à des pays en développement d'accéder à de l'énergie décarbonée pour que le développement économique de l'Afrique se déroule en lien avec la protection de l'environnement.

Une stratégie d'innovation et de R&D pour permettre des ruptures technologiques au service du climat et de l'économie :

36. Réarmer l'Europe sur les dépenses R&D à destination de l'écologie

Les dépenses en R&D s'imposent comme l'enjeu majeur du défi climatique. L'UE doit devenir une superpuissance écologique en soutenant la recherche et le développement (R&D) des États membres.

Afin de faire de l'Europe, une superpuissance scientifique et technologique, elle doit se fixer : 3% du PIB en 2030 et 4% du PIB en 2040 en dépenses de R&D. L'écologie doit être au cœur de cet accroissement de dépenses en R&D afin de bénéficier d'un effet d'intensité de recherche sectorielle.

Dans le plan "Build Back Better" américain, les dépenses en R&D sont vitales dans la mesure où Joe Biden propose de capitaliser sur les innovations industrielles et commerciales pour engager la mutation énergétique et économique des États-Unis. 580 millions (soit 30,5%) des dépenses du plan Biden pour le climat concernent la R&D. Sur cette enveloppe, 180 millions de dollars sont directement destinés à la R&D pour le climat. L'UE doit s'inspirer du plan Biden. Il serait judicieux d'allouer 30% de nos dépenses en R&D directement dans les gisements de croissance sur tous les segments d'activité concernés directement par le climat : énergie, transports, infrastructures, services publics, agriculture et agro-industries.

37. Investir dans les techniques de captures et stockage du CO2

Éléments essentiels d'atteinte de la neutralité carbone sur le long terme, les techniques de captures et stockage du CO2 restent aujourd'hui rudimentaire. Si elles présentent un potentiel intéressant, elles nécessitent d'être améliorées pour limiter les risques et d'améliorer leur efficacité.

38. Soutenir les recherches en faveur des solutions de stockage de l'énergie

Pour répondre au problème d'intermittence des énergies renouvelables comme le solaire ou l'éolien, il est nécessaire de mettre en œuvre des solutions pertinentes et efficaces de stockage de l'énergie. Un grand plan européen en faveur du stockage de l'énergie pourrait permettre à l'Europe de se doter de technologies stratégiques dans un monde renouvelable.

39. Développement de filière de recyclage et réutilisation

Si les citoyens européens ont adopté un comportement exemplaire en matière de tri, le volet recyclage reste le parent faible de l'économie circulaire. Trop de déchets ne disposent pas de processus de recyclage économiquement rentable pour permettre la mise en place d'une économie circulaire. Une attention particulière doit ainsi être portée sur la recherche et le développement de filières de recyclage économiquement compétitives.

L'EUROPE DES GRANDS PROJETS

L'Union européenne doit donc se reconstruire pour éviter son déclin, et cette reconstruction passe par la projection vers l'avenir avec l'Europe des grands projets. En effet, dans la lignée de faire de l'Europe, une superpuissance du XXI^{ème} siècle, il est nécessaire d'avancer sur des grands projets capables de viser une rupture technologique. C'est-à-dire capable d'apporter un gain significatif en termes de changement de comportement des individus, et contribuant à l'humanité. À ce titre, nous avons visé plusieurs thématiques stratégiques : l'aménagement du territoire européen, le transport la santé, le spatial, l'énergie et les nouvelles technologies.

Les grands projets que nous proposons étant d'une ampleur importante, il sera nécessaire de les faire piloter par la Darpa européenne afin de mettre en cohérence l'ensemble des politiques requises, à chaque niveau. Cette institution ne devra pas être constitué que de fonctionnaires européens afin d'être plus opérationnel et plus proche du terrain et des réalités politiques. Ainsi, elle pourra réunir des membres des parlements nationaux et du parlement européen pour débattre et proposer les grandes orientations de l'Europe des grands projets.

Plan d'aménagement du territoire et le transport :

L'unité européenne ne doit pas être uniquement économique, elle doit aussi être géographique.

Cela signifie que ses frontières extérieures doivent être correctement protégées, mais aussi que son espace interne doit aménager afin d'en améliorer l'unité et la cohérence. Ainsi, il convient de repenser l'équilibre entre les métropoles et les territoires par un nouveau plan d'aménagement du territoire, avec le développement d'infrastructures pour répondre aux logiques locales, nationales et européennes.

L'UE pourra pour cela établir un Agenda transport à plusieurs horizons (2030, 2050). Cet agenda pourra se fixer l'objectif ambitieux de développer un système européen de transports qui soit abordable et qui permette de rallier en moins de cinq heures tout point du territoire européen depuis tout autre point du territoire.

40. Favoriser le développement des véhicules autonomes

L'avènement du véhicule autonome promet une révolution des mobilités d'une ampleur similaire voire supérieure à celle apportée par la révolution automobile. A tous les niveaux, tant pour le transport routier, que la mobilité en ville, mais aussi et surtout en raccourcissant les distances effectives entre les villes et les zones périphériques et rurales, le véhicule autonome va apporter des avancées capitales.

Il est donc capital pour l'avenir de l'Europe que l'UE saisisse cette opportunité en adoptant une directive visant à harmoniser les règles d'utilisation au niveau européen (routes, infrastructure routière, recharge etc.). Elle devra inciter la mutation du secteur du transport routier paneuropéen vers un modèle utilisant des camions électriques autonomes. De la même manière, les fonds régionaux de développement de l'UE pourront être aiguillés vers des projets de plateformes multimodales entre terminaux de véhicules autonomes et grandes gares ou aéroports.

41. Développer le projet d'un réseau Hyperloop européen entre les grandes métropoles

Si l'on souhaite unifier le territoire européen, baisser nos émissions de gaz à effet de serre dues au transport aérien, et atteindre l'objectif de trajets paneuropéens nécessitant moins de cinq heures de trajet, il sera nécessaire de construire un réseau de transport Hyperloop entre grandes métropoles/plateformes multimodales de transport à l'échelle européenne. En effet, l'Hyperloop s'annonce comme la prochaine technologie de rupture, justifiant de ne pas investir dans la technologie déjà bientôt dépassée des trains à lévitation magnétique.

La raison en est que l'Hyperloop permet de s'affranchir des frottements de l'air qui constituent la dernière limite physique majeure empêchant l'augmentation des vitesses de déplacement des trains. Ainsi, les trains à lévitation magnétique, qui ne subissent aucune autre contrainte que la résistance de l'air, ne peuvent que difficilement dépasser les 600km/h (la seule ligne commerciale existant aujourd'hui atteignant quant à elle une vitesse maximale de 431km/h). Au contraire, les capsules des Hyperloops pourront atteindre des vitesses largement supérieures à celles des avions, les prototypes les plus avancés dépassant déjà les 1000km/h de vitesse de croisière.

42. Développer l'aviation supersonique ou suborbitale

En prolongeant la volonté d'intégration du territoire Européen, l'objectif suivant serait de raccourcir les très longues distances grâce à l'aviation. Dans un monde de plus en plus intégré, et forts de la position centrale de l'Europe sur le globe terrestre (à l'exact opposé du vide du Pacifique), nous pourrions nous fixer comme objectif de raccourcir les transports intercontinentaux en développant une aviation supersonique ou suborbitale commerciale et abordable. Un avion suborbital pourrait envisager de relier Paris à Tokyo en seulement deux heures de vol.

Les technologies développées à cette fin bénéficieront également aux technologies spatiales, et vice-versa.

43. Favoriser l'émergence d'un nouveau modèle de ville

Confronté aux enjeux de la transition énergétique et à la modification de nos modes de vie, les villes actuelles sont obsolètes. Il s'agit de pour l'Europe de favoriser l'émergence d'un nouveau modèle de ville en adaptant ses métropoles aux défis de la ville de demain. Il convient ainsi de mettre en place de grands plans de rénovation des bâtiments, de développement du transport multimodal et d'utilisation des outils numériques.

Ceci doit permettre de rendre nos villes moins énergivores, plus connectées et plus attractive tant économiquement qu'en terme de bien-être.

Santé :

44. Prévenir le vieillissement

La plupart des maladies dont nous souffrons aujourd'hui sont principalement des maladies liées à l'âge (cancers, maladies neurodégénératives, maladies cardiovasculaires, etc.). Plutôt que de continuer à chercher à soigner une myriade de maladies différentes qui ont des coûts gigantesques en termes humains et financiers, et aboutissant à augmenter l'espérance de vie globale alors que l'espérance de vie en santé stagne, nous devrions nous attaquer à la cause première de ces maladies, le vieillissement.

Au cours des dernières décennies, les études sur la longévité, sur le rajeunissement et notamment sur la reprogrammation, ont fait des progrès énormes. La reprogrammation est ainsi le processus pour la découverte duquel le Japonais Shinya Yamanaka a obtenu le prix Nobel, et qui permet de retourner des cellules âgées à un stade fœtal (les cellules souches induites). Récemment, un institut de recherche a été fondé aux USA et financé avec 3 milliards d'euros d'argent privé précisément pour étudier ce processus, ses mécanismes (qui sont à l'œuvre à chaque fois qu'une cellule germinale, âgée, produit un spermatozoïde ou un ovule, qui sont au stade fœtal de jeunesse), et travailler à la traduction de ces mécanismes en thérapies permettant de rajeunir les humains, ou au moins d'en freiner le vieillissement.

45. Éradication des maladies génétiques par le génie génétique

L'objectif que nous pourrions nous fixer est qu'à l'horizon 2050, plus un seul nouveau-né Européen ne souffre d'une maladie génétique. Plutôt que de chercher à soigner a posteriori des maladies 1) atroces à vivre pour les patients et leur famille, 2) dont bon nombre sont incurables et même quand elles le sont, extrêmement coûteuses à soigner (ou simplement à gérer de manière chronique) - comme en témoigne le Zolgensma, thérapie génique et médicament le plus cher du monde, à environ 2M€ par traitement -, et laissent des séquelles, on devrait s'attacher à les éradiquer une fois pour toute. Pour cela, il faudra à la fois augmenter les financements, et libérer la recherche en génie génétique des contraintes réglementaires qui pèsent excessivement sur elle. L'UE a déjà pris un retard très significatif dans ce domaine de recherche. Il faudra également que les mentalités changent, avec l'acceptation de corriger ces maladies génétiques in vitro, avant insémination.

Les questions éthiques soulevées tant par la prévention du vieillissement que par le génie génétique sont claires et il faudrait absolument lancer dès à présent au niveau européen le grand débat de bioéthique nécessaire sur les avancées récentes sur ces sujets (en génie génétique notamment). Il faut cependant garder à l'esprit que ces recherches auront lieu quoi qu'il arrive (notamment en Chine), il s'agit donc de rester maître de la technologie afin de pouvoir y imposer les contraintes éthiques que nous, Européens, jugeons souhaitables. Se détourner de ces sujets de recherche reviendrait à abdiquer notre souveraineté future aux Chinois.

46. Séquençage graduel de la population européenne

Pour atteindre cet objectif d'éradication des maladies génétiques, un séquençage systématique des jeunes européens et futurs parents sera nécessaire, afin de dépister les maladies génétiques qu'ils pourraient porter et qui ne se seraient pas encore déclarées.

Plus généralement, afin d'accompagner la transition vers une médecine préventive quand c'est possible, et personnalisée quand une maladie s'est malgré tout déclarée (notamment un cancer, par exemple), nous proposons de lancer un programme de séquençage graduel de l'intégralité de la population européenne, en commençant par les jeunes Européens, qui seront ceux qui en bénéficieront le plus.

Ces données de séquençage, alliées à un suivi médical européenisé pourront alimenter la base de données de santé la plus complète et la plus riche du monde, et projeter ainsi l'Europe à la pointe du progrès médical, en nous permettant de prendre ainsi des décennies d'avance sur nos concurrents au niveau mondial dans le domaine pharmaceutique, le tout au service de la santé de tous les Européens.

Spatial

47. Exploitation minière des astéroïdes et comètes.

L'idée est de capitaliser sur la réussite de la mission européenne Rosetta (première sonde à se mettre en orbite et se poser avec succès sur une comète) pour continuer les développements technologiques et afin de construire une grande « Compagnie Européenne Minière Spatiale » sur le modèle d'Airbus. Cette initiative contrerait ainsi les start-ups américaines Planetary Resources et Deep Space technologies, entres autres, qui proposent de commencer à faire de l'exploitation minière d'astéroïdes à l'horizon 2025 et que Donald Trump avait autorisé à explorer la Lune en prévision d'une exploitation commerciale de ses ressources, à l'encontre du droit international. En plus des retombées économiques potentiellement colossales (pas de ZEE dans l'espace, donc pas de royalties), cela revêtirait aussi un intérêt extrêmement stratégique au regard du manque de richesses minières dans nos pays européens. De plus, si un jour il y a des colonies humaines dans le reste du système solaire (notamment sur Mars), les pays/entreprises qui pourront fournir ces colonies en matières premières (qui ne pourront pas parvenir de la Terre vu les coûts impliqués) seront en position de contrôle.

48. Un programme européen d'exploration spatiale habitée

L'Europe n'a pas à construire un programme de vol habité à partir d'une feuille blanche. Elle dispose en effet de quasiment toutes les briques technologiques nécessaires pour disposer de son propre programme de vol spatial habité.

En investissant sur la série limitée de briques technologiques supplémentaires restant à développer (notamment les capsules habitables), l'Union Européenne pourrait réussir à se doter de son propre programme habité en un laps de temps relativement court. L'Europe doit donc développer ses capacités propres de vol habité le plus rapidement possible. Cela réduirait la dépendance européenne à ses partenaires américains et russes tout en intégrant le continent dans le cercle des puissances spatiales ayant une capacité de vol habité, cercle que rejoindront prochainement de nouvelles puissances comme l'Inde. Cela lui permettrait également de pouvoir se projeter de manière autonome vers la Lune puis vers Mars.

L'énergie

49. Soutenir la fusion nucléaire

Si le fait que le réacteur international expérimental de fusion (ITER) soit implanté à Cadarache est un atout majeur, nous ne pouvons pas seulement nous reposer sur ce projet. Ainsi, si la fusion doit voir le jour en Europe, il faudrait, comme les Etats-Unis, favoriser les différentes approches tentant de rendre ce type de réaction nucléaire commercialement utilisable pour produire de l'électricité.

En effet, nous savons déjà produire des réactions de fusion nucléaire : 1) avec les bombes thermonucléaires (bombes H), mais ce n'est pas une réaction contrôlée, et 2) en laboratoire, mais là, lancer la réaction contrôlée de fusion consomme plus d'énergie qu'elle n'en génère en retour (de fait, ITER n'a pas pour objectif d'être en capacité de produire de l'énergie).

Ainsi, il ne faut pas se voiler la face : la fusion reste une perspective lointaine, extrêmement complexe à maîtriser et à espérer pouvoir rendre exploitable industriellement. Néanmoins, il convient de rappeler que la fusion nucléaire, l'énergie au cœur du Soleil, porte la promesse d'une énergie absolument inépuisable, puisque le "carburant" de cette réaction est un hydrogène lourd qu'on trouve dans l'eau de mer (et pour l'approvisionnement duquel nous ne dépendrons donc pas de l'étranger), et ne produisant aucun déchet radioactif (le résultat de la réaction est l'Hélium, un gaz rare).

50. Développer le solaire spatial

En parallèle de la fusion, qui ne pourra raisonnablement pas être une réalité industrielle avant 2050, nous pourrions développer un programme de solaire spatial. Cette technologie consiste en l'envoi de panneaux solaires en orbite géostationnaire, et de l'envoi de l'énergie ainsi récoltée vers la Terre grâce à un laser, dont l'énergie est ensuite captée par une base au sol, et convertie en électricité.

L'avantages décisif de cette technologie est le fait que l'énergie du soleil parvenant à ces panneaux solaires n'est pas atténuée par l'atmosphère, et n'est pas tributaire de la météo. C'est donc une source d'énergie qui n'est pas intermittente (la seule interruption pour une telle centrale solaire spatiale serait au milieu de la nuit, pendant environ une heure, le temps du passage dans le cône d'ombre de la Terre, et le positionnement d'autres centrales à des endroits distants permettraient de compenser ce passage dans le cône d'ombre)

Cette idée, longtemps impensable à cause du coût prohibitif de mise en orbite d'un kg, est en train de revenir au goût du jour à la faveur de l'effondrement du coût d'accès à l'orbite terrestre, sous l'impulsion de Space X et ses lanceurs réutilisables notamment. Elle est ainsi en train d'être développée activement par la Chine (la plus avancée) mais aussi la NASA, avec l'Agence Européenne Spatiale qui vient également de relancer un programme d'études de faisabilité et de développement des technologies nécessaires. Nous devrions davantage soutenir ces programmes, et en parallèle augmenter nos efforts pour participer à la baisse des coûts de mise en orbite, nécessaire à la réussite de nos autres ambitions européennes pour l'espace.

51. Développement de l'ingénierie climatique.

En complément de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la situation actuelle dramatique du système climatique nous contraint à nous attaquer frontalement au dérèglement climatique, en contrebalançant ses effets grâce à des procédés humains, si nous voulons avoir une chance de sauver un maximum d'écosystèmes. Ce qui se passe dans l'Arctique, où l'écosystème est déjà au bord de la rupture du fait de l'impact disproportionné du réchauffement sur cette région du globe, témoigne de l'urgence dans laquelle nous sommes.

Les idées existent mais n'ont jusqu'à présent jamais été développées, de peur de détourner l'attention et les moyens financiers du besoin (primordial) de diminuer les émissions de gaz à effet de serre. D'importantes questions seront soulevées par ces technologies, notamment dans le cas où certains pays profiteraient des changements climatiques qu'ils opéreront, au détriment des autres. Un organe de gouvernance au niveau mondial des actions d'ingénierie climatique devra être créé pour piloter ces actions qui auront également une vocation de réduction de la gravité des catastrophes naturelles d'origine météorologique. In fine, l'ingénierie climatique nous permettra non seulement de sauver le climat et les écosystèmes, mais aussi des vies humaines.

Les nouvelles technologies

52. Ordinateur quantique

Innovation de rupture, l'ordinateur quantique permettra de nouveaux usages et une capacité de calcul inégalée par les ordinateurs traditionnels. Il doit permettre des avancées structurantes en cryptographie et permettre la résolution de problèmes informatiques aujourd'hui trop complexes pour nos technologies actuelles. Alors que les grandes multinationales comme les GAFA et IBM ont déjà leurs programmes de recherche en Quantum Computing, il est crucial pour l'UE de s'armer sur ce domaine pour ne pas voir les multinationales remplacer les États. Si maîtriser en premier cette technologie donnera un atout stratégique important à l'Europe, à l'inverse ne pas l'acquérir lorsqu'elle sera mise au point pourrait mettre en danger sa souveraineté.

53. Favoriser la robotisation

Il s'agit de pouvoir gagner en productivité tout en relocalisant des activités industrielles, qui, certes, seront productrices de moins d'emplois qu'avant délocalisation, mais en contrepartie ces emplois seront mieux rémunérés. Cela permettra également de répondre au défi d'une démographie déclinante dans un certain nombre de pays européens, sur le modèle du Japon.

54. Metavers

Le metavers sera la prochaine grande mutation du monde numérique. Cette mutation conduira à une transformation profonde de nos usages d'internet et va faire apparaître de nouveaux biens et services. Alors que l'Europe a raté la première révolution numérique en étant incapable de faire émerger de grands champions européens pouvant concurrencer les GAFAM, elle ne peut se permettre de louper la révolution du métavers. Il s'agit pour l'Union européenne de développer ses propres produits et services du métavers. En supplément de l'aspect économique, il y a à travers la création d'une industrie du métavers européen un fort enjeu de souveraineté.

PARTIE 7

PROMOTION : UNE EUROPE FIÈRE DE SON MODÈLE ET DE SA CIVILISATION



La renaissance d'un idéal européen nécessite d'avoir d'une Europe fière de son modèle et de sa civilisation. L'Union européenne fait face à de nouveaux défis dans le monde d'après-crise sanitaire.

Tout d'abord, nous assistons à une concurrence systémique. En effet, les bouleversements géopolitiques que nous vivons font émerger une multiplicité d'acteurs en concurrence croissante pour façonner les relations internationales. Si elle peut laisser croire à la survie d'un monde multipolaire, cette multiplicité reflète surtout l'incertitude de l'époque et la complexité grandissante du monde : malgré une interdépendance renforcée, la mondialisation a rendu plus facile la coexistence d'acteurs aux ambitions conflictuelles.

Avec l'émergence de nouvelles puissances et pendant que les États-Unis et la Chine se concentrent sur leur rivalité, des États et des groupes d'États tentent de jouer leur carte pour influencer les affaires mondiales et la vision de la société. Au-delà des États, des acteurs non étatiques, allant des groupes criminels organisés aux grandes entreprises technologiques en passant par les ONG, participent à cette compétition et rendent plus difficile la lecture des lignes de force. Cette compétition déterminera l'avenir de l'ordre international construit après la Seconde Guerre mondiale et consolidé par la victoire américaine dans la Guerre froide. Les acteurs s'affrontent pour déterminer le nouveau cadre économique et commercial, les relations entre les différents acteurs, la coopération sur les défis transnationaux et le cadre réglementaire de notre développement.

Ensuite la rapidité du progrès conduit l'Europe et les autres acteurs à s'engager dans une course technologique dans l'optique d'acquérir des avantages économiques, politiques et militaires. Ces progrès provoquent toutefois de nombreux défis quant à la production de norme, la sécurité, l'évolution de la société et la protection des droits individuels. Les règles de développement seront ainsi un enjeu essentiel pour bénéficier des progrès tout en affrontant ces nouveaux défis. La numérisation de nos moyens de production et de communication nécessite de les protéger face aux cybers menaces pour garantir les droits et les libertés fondamentales. Les comportements des citoyens européens ont été ainsi profondément transformés par les progrès technologiques. Le développement du progrès nécessite d'être réalisé sous le cadre réglementaire adéquat pour favoriser le progrès tout en appréhendant le changement de société occasionné.

Enfin, le monde d'après crise sanitaire sera une planète plus instable avec les changements climatiques, la radicalisation d'une partie de la société et des zones où la situation sécuritaire est de plus en plus volatile en raison d'une montée des tensions. À cette fin, l'Europe doit montrer la force de son modèle pour être influente sur les théâtres extérieurs. La sécurisation et le développement des régions proches de notre continent (Afrique, Europe de l'Est et Moyen-Orient) est indispensable à la fois pour éviter des catastrophes conduisant à de l'instabilité et également pour bénéficier de partenaires permettant le développement réciproque.

Peu de nations et d'organisations sont mieux placées que nous pour relever les défis à venir. Cela nécessite en revanche, un changement d'approche pour nous adapter à l'émergence du monde d'après-crise. Ainsi, l'Europe doit être fière d'elle-même pour être un phare dans le monde, cela nécessite de promouvoir notre modèle et notre civilisation.

UNE EUROPE FIÈRE DE SON MODÈLE

Les sociétés démocratiques comme les États membres de l'Union européenne doivent démontrer qu'ils sont adaptés à un monde plus compétitif. Nous devons montrer que la liberté de parler, de penser, de choisir, d'entreprendre et d'innover offre un avantage inhérent aux civilisations qui adoptent ce modèle. Pour cela, l'Europe doit faire la promotion de son modèle qui inclue la démocratie libérale et l'économie sociale de marché qui sont les meilleurs modèles pour le progrès social et économique de l'humanité. Nous devons ainsi démontrer que notre modèle est le plus cohérent pour défendre un ordre international ouvert dans lequel les institutions internationales ont la capacité de faire prospérer la société par le commerce, de protéger les droits de l'Homme, à gérer les tensions entre les différents belligérants, et à gérer les instabilités liées aux conflits et aux catastrophes naturelles et climatiques. Pour maintenir notre principe fondamental de société ouverte, il est nécessaire d'être ferme et fort. Avec une action diplomatique cohérente protégeant les intérêts des États membres et de ses citoyens, l'Union européenne doit conduire une promotion de notre modèle, nos intérêts dans les institutions internationales.

Une Europe cohérente sur son territoire

1. Affirmer comme principe fondamental que l'Union européenne est un acteur stratégique et indépendant dont la légitimité repose sur la souveraineté des États membres

Les débats portant sur la souveraineté européenne conduisent nécessairement à la création d'un État fédéral. Or l'ordre multilatéral repose sur la souveraineté des États-nations. En ce sens, il ne pourrait y avoir de souveraineté européenne sans un État fédéral européen.

Pour résoudre l'équation posée, nous proposons que l'Union européenne se définisse comme un acteur stratégique et indépendant dont la légitimité repose sur la souveraineté des États membres. Ainsi, l'Union européenne reste une confédération.

2. Protéger les principes fondamentaux

Les institutions européennes doivent continuer à défendre nos principes fondamentaux articulés autour de la démocratie libérale, la protection des Droits de l'Homme et le respect de l'État de droit à l'extérieur mais surtout à l'intérieur. À ce titre, le mécanisme européen de protection de l'état de droit pourrait être modifié si son action se relevait insuffisante dans les prochaines années. Il pourrait préconiser des sanctions au Conseil européen statuant, à la majorité qualifiée, une suspension du versement des aides européennes pour priver les États en litige.

3. Réaffirmer l'autonomie du droit de l'Union européenne et suspendre l'adhésion de UE à la Convention européenne des droits de l'Homme

L'Union européenne doit suspendre son adhésion à la Convention européenne des droits de l'Homme pour appliquer elle-même la défense de ses principes fondamentaux notamment quant aux droits individuels.

Cette adhésion fait doublon avec la charte des droits fondamentaux qui apporte déjà un socle de droits aux citoyens européens.

4. Conférer à la Cour de Justice de l'Union européenne, les mêmes prérogatives que la CEDH

Pour aller dans le sens de la proposition précédente, il est nécessaire qu'un mécanisme remplace celui de la Convention européenne des Droits de l'Homme pour assurer la pleine protection des droits aux citoyens. Pour cela, il est cohérent de proposer le développement d'une possibilité de recours devant la Cour de Justice de l'Union européenne sur la même base que celle de la CEDH. En revanche, cette solution ne doit pas devenir un double recours pour les citoyens et nécessite que les États membres se retirent de la CEDH.

5. Faire progresser l'égalité entre les femmes et les hommes

Afin de faire progresser l'égalité entre les femmes et les hommes, l'Union européenne doit préparer une directive assurant un socle commun de droit.

6. Développer et poursuivre le plan d'action pour la démocratie européenne

La Commission européenne a présenté en décembre 2020 son plan d'action pour la démocratie européenne, conçu pour donner aux citoyens les moyens pour agir et construire des démocraties plus résilientes au sein de l'Union. Le plan d'action inclut des mesures pour promouvoir la célébration d'élections libres, renforcer l'indépendance des médias et lutter contre la désinformation. Ce plan peut être développé par des mesures complémentaires : la possibilité pour les membres de l'opposition d'un État membre de faire appel à une assistance européenne pour s'assurer de la légalité d'une élection et un fonds européen pour soutenir les médias.

Une Europe promeut et défend son modèle :

L'Europe unie autour d'un modèle de la démocratie libérale et de valeurs, doit en faire la promotion et sa défense dans les différentes institutions. Pour cela, les institutions européennes doivent agir pour coordonner nos efforts et notre présence dans les institutions internationales afin d'agir comme un effet de levier de l'influence nationale.

7. Favoriser la coopération et la coordination des États membres dans les institutions internationales

Le Haut représentant pour les affaires étrangères et ses services doivent favoriser la coopération et la coordination des États membres dans les institutions internationales pour soutenir et défendre les intérêts européens. Il s'agit notamment de prédéterminer par avance nos candidats dans les institutions internationales, et d'y mener une politique d'influence.

8. Agir pour défendre notre modèle dans les institutions internationales

L'Union européenne doit mener une politique d'influence dans les organisations internationales notamment avec la course technologique et la concurrence systémique pour défendre notre modèle, nos valeurs et nos intérêts dans l'élaboration de politiques publiques ou de normes internationales. Pour cela, le service européen pour l'action extérieure doit être le bras armé du Conseil européen dans les institutions internationales. Son action doit faire l'objet d'un ordre du jour et d'un compte rendu des réunions du Conseil.

9. Sanctionner les tentatives d'ingérence

Les institutions européennes doivent sanctionner les États qui feraient de l'ingérence dans les affaires européennes ou nationales des États membres. À ce titre, ces derniers ou les institutions européennes peuvent proposer des sanctions économiques et diplomatiques contre les États en question.

10. Promouvoir notre modèle à travers des coopérations régionales

Les institutions européennes doivent établir une nouvelle stratégie avec trois zones limitrophes : l'Europe de l'Est, le Moyen-Orient et l'Afrique. Cette nouvelle conception doit aboutir à une coopération renforcée entre nos différentes institutions pour mener un nouveau pacte de développement et de stabilité. Dans ce modèle, la démocratie libérale, la protection des droits fondamentaux et l'économie sociale de marché doivent faire l'objet d'une attention particulière.

Il ne s'agit pas de revenir à la politique américaine des années 2000, mais d'être à la fois ferme sur notre espace et de soutenir les États qui voudraient s'inspirer de notre modèle à travers une politique de développement adaptée.

UNE EUROPE FIÈRE DE SA CIVILISATION

Il ne peut pas y avoir de projection dans l'avenir sans enracinement dans un passé et une histoire commune. L'avenir auquel les Européens aspirent ne peut se construire que sur des bases solides. Ainsi, si l'on souhaite que l'Europe s'inscrive dans la durée et puisse se projeter vers le futur, elle se doit de renouer avec son héritage propre, sa culture, son histoire, ses peuples. C'est en revendiquant l'héritage que tous les Européens ont en commun, plutôt qu'en cherchant à gommer nos différences et donc notre passé par une acculturation funeste, que l'Union européenne pourra rassembler à nouveau les peuples européens derrière elle. Alors que plusieurs crises identitaires se font ressentir, il est plus que nécessaire que l'UE renoue avec cet héritage collectif.

L'avenir de l'Europe se trouve dans la protection de ce que les Européens ont en commun et non dans la construction artificielle d'une culture européenne qui gommerait les différences des nations par une acculturation funeste.

Volet civilisation européenne :

11. Sanctuariser notre exception culturelle

Dans la conclusion des accords commerciaux, les institutions européennes doivent préserver l'exception culturelle. L'Union européenne doit être fière de son modèle et pour cela, elle n'a pas besoin de se voir imposer une concurrence par d'autres modèles de soft power.

12. Favoriser l'écriture et l'enseignement d'une grande histoire de l'Europe

La symbolique a son importance, car elle marque de son empreinte l'environnement dans lequel grandissent les Européens de demain. Ainsi, la monnaie commune devrait mettre en avant les grands personnages de l'histoire européenne ainsi que les grandes réalisations (monuments, etc.) des peuples européens sur les billets.

De même, l'Union européenne devra inciter les États membres à inclure dans leurs programmes d'histoire et de géographie un grand récit civilisationnel européen.

13. Créer un fonds européen du patrimoine

Ce fonds permettrait de financer la préservation des espaces naturels et du patrimoine culturel à intérêt européen. Ce fond pourra notamment être alimenté par une augmentation significative du prix des visas Schengen pour les visiteurs extra-européens, ainsi que, sous réserve d'acceptation des États membres, du reversement par les États membres d'une partie des taxes de séjours dans les zones touristiques à intérêt européen.

Volet Éducation :

14. Création de grandes universités européennes.

La politique de recherche et d'innovation de l'Union européenne devrait favoriser l'émergence de grandes universités européennes, notamment pour contrer et venir concurrencer les grandes universités anglaises à la suite du Brexit. Pour ce faire, elle pourra favoriser dans ses décisions de financement les structures ayant un appareil éducatif de classe mondiale, attirant des étudiants extra-européens de haut niveau.

15. Favoriser le jumelage des établissements d'enseignements primaire et secondaire

De la même manière que la création des universités européennes doit permettre de favoriser la coopération des établissements d'enseignements supérieurs.

Les établissements d'enseignements primaire et secondaire pourraient être invités à mettre en place des jumelages avec d'autres établissements de pays membres pour favoriser les échanges.

16. Encourager la mobilité des lycéens

L'Union européenne pourrait renforcer le programme Erasmus + en développant des séjours d'étude de moyenne durée (un ou plusieurs trimestres) pour les lycéens, voire les collégiens (séjours courts dans un premier temps). Cela suppose notamment d'établir des jumelages entre établissements de secondaire.

17. Développement des écoles européennes avec enseignement en quatre langues

L'Union européenne pourrait soutenir la création d'un réseau d'écoles internationales où l'enseignement aurait lieu dans quatre langues de travail de l'Union : français, espagnol, italien et allemand. Si par cas, cette tentative ne pouvait aboutir dans le cadre des institutions européennes, alors une initiative intergouvernementale entre certains pays pourra être bienvenue.

Volet Industrie culturelle :

Les industries culturelles et créatives (ICC) représentaient en 2019, 7,6 millions de personnes en Europe qui travaillaient dans ce secteur produisant 4,4% du PIB de l'Union européenne avec des revenus estimés à 643 milliards d'euros et une valeur ajoutée de 253 milliards d'euros.

18. Soutenir l'industrie culturelle

Le secteur de la culture a été particulièrement touchée par les effets de la pandémie. Pour cela, le soutien à ce secteur peut être porté par trois moyens : faciliter l'accès au soutien de l'UE, lancer une initiative pour coordonner l'appui au secteur et soutenir l'investissement.

19. Créer une BBC à l'européenne

L'objectif est de créer une grande BBC à l'européenne afin de bénéficier d'un service public européen d'accès à l'information sur le modèle du média britannique.

Si les intérêts n'arrivent pas à converger sur la création d'un tel modèle d'envergure, il peut être décliné par langue à travers une coopération intergouvernementale des pays ayant la même langue.

20. Favoriser la coopération du secteur audiovisuelle sur le modèle d'Arte

Afin de développer la culture et de disposer d'un secteur audiovisuel plus important, il est important de promouvoir la coopération européenne et intergouvernementale sur le modèle d'Arte. Cette proposition est complémentaire à la précédente.

21. Créer un référentiel et d'un réseau des métiers d'art et des métiers du patrimoine dans l'UE

Chaque pays a un patrimoine à conserver avec parfois des techniques communes mais souvent beaucoup de subtiles spécificités qui font la diversité de ce patrimoine : techniques de construction, de peinture, de sculpture... Malheureusement, tous les pays n'ont pas les mêmes formations dans les métiers d'art et du patrimoine, ce qui peut engendrer des destructions et/ou de très mauvaises restaurations. Le partage des compétences et la coopération européenne doit servir notre héritage patrimonial commun.

NOS PROPOSITIONS



Partie 2 : Pour une nouvelle ambition commune, l'Europe superpuissance comme horizon du XXIème siècle

Partie 3 : Politique : une Europe politique autonome, capable de défendre les intérêts des États membres face aux nouveaux défis du monde d'après-crise

- Pour un plan Fouchet II établissant l'ambition commune de faire de l'Europe une superpuissance du XXIème siècle

- Volet stratégique : une nouvelle vision pour faire de l'Europe une superpuissance

1/ Établir une convention pour l'Europe du XXIème siècle

2/ Établir une stratégie d'ensemble pour les cinq grands défis : bouleversement économique, géopolitique, course technologique, concurrence systémique, et défis transnationaux

3/ Avec le bouleversement économique, l'Union européenne doit concilier la liberté et la protection pour soutenir ses acteurs économiques

4/ Avec le bouleversement géopolitique, l'Union européenne doit affirmer sa volonté d'être une superpuissance autonome

5/ Dans la concurrence systémique, l'Union européenne doit affirmer et défendre les intérêts des États membres

6/ Compte tenu de la rapidité du rythme d'innovation, l'Union européenne doit devenir une superpuissance scientifique et technologique

7/ Face aux défis transnationaux, l'Union européenne doit être le levier des ambitions et objectifs nationaux

- Volet institutionnel et démocratique : une Europe démocratique au service des nations

8/ Opérer une clarification des compétences entre États membres et institutions européennes

9/ Réorganiser les institutions européennes pour avoir un Conseil européen comme exécutif et un Parlement européen comme législateur

10/ Redéfinir les modalités de vote en supprimant l'unanimité pour généraliser la majorité qualifiée

11/ Supprimer la compétence législative à la Commission européenne

- 12/ Élargir la fonction de Haut représentant de l'Union à la défense des intérêts européens
- 13/ Mettre fin au principe d'un commissaire par État membre et réduction du nombre de commissaires
- 14/ Renforcer les contrôles par le Parlement européen et les Parlements nationaux
- 15/ Redéfinir les commissions au sein du Parlement européen
- 16/ Clarifier le pouvoir de justice de la CJUE en sortant de la CEDH
- 17/ Renforcer la lutte contre les conflits d'intérêts chez les responsables politiques et administratifs des institutions européennes.
- 18/ Pour les fonctionnaires des institutions de l'Union, établir une procédure d'évaluation du risque de conflit d'intérêt pour toute activité rémunérée exercée après son départ.
- 19/ Contrôler le respect des règles éthiques par la création d'un corps d'inspecteurs veillant au bon fonctionnement des institutions et au risque de conflit d'intérêts.
- 20/ Doter l'UE d'une instance parlementaire spécifique à la zone euro.

Partie 4 : Prospérité : une Europe attractive conciliant la liberté et la protection

- Volet Politique Monétaire : faire de l'euro un instrument de puissance et une arme monétaire

- 1/ L'euro doit devenir un instrument de puissance monétaire
- 2/ Créer un ministre des Finances de la zone euro
- 3/ Création d'un Trésor européen
- 4/ Création d'un Fonds monétaire européen en transformant le Mécanisme européen de stabilité
- 5/ Prendre le tournant des monnaies digitales et des cryptomonnaies
- 6/ Développer le mécanisme de lutte contre l'usage de l'extraterritorialité américaine
- 7/ Changer le mandat de la Banque centrale européenne
- 8/ Favoriser une place financière pour la zone euro

- Volet politique budgétaire : soutenir l'investissement pour faire de l'Europe une superpuissance

9/ Réformer l'instrument budgétaire de la zone euro pour la mise en place un mécanisme de contre les chocs symétriques et pour l'investissement

10/ Compléter le semestre européen

11/ Les règles du Pacte de Stabilité devraient dépendre du cycle économique

12/ Instauration d'une règle d'or

13/ Établir une concertation pour la définition de l'investissement et des priorités de l'Union

- Volet lutte contre le dumping fiscal et social : favoriser la convergence pour une Europe plus juste

14/ Établir un "serpent fiscal" sur l'impôt sur les sociétés

15/ Devenir proactif en matière de lutte contre la fraude fiscale

16/ Remettre les États-membres sur un pied d'égalité fiscale

17/ Réformer la directive sur les travailleurs détachés

18/ Avancer progressivement vers un salaire minimum européen de subsistance

19/ Mettre en place un serpent social

- Volet émergence de champions européens pour faire face aux géants mondiaux

20/ Réviser les règles de concentration et de concurrence

21/ Établir une liste dérogatoire de secteurs stratégiques

22/ Établir une liste dérogatoire permettant les aides d'États

23/ Se protéger contre les investissements étrangers nocifs et la prédation étrangère

24/ Créer un statut cohérent de société européenne

- Volets Accords commerciaux : saisir les opportunités et protéger nos acteurs économiques

25/ L'Europe doit revoir sa doctrine en matière de politique commerciale

26/ Privilégier l'accord de compétence mixte pour les traités commerciaux

26/ Effectuer un audit des accords commerciaux

27/ Imposer la réciprocité dans les échanges commerciaux

28/ Sanctuariser certains secteurs dans les échanges commerciaux

29/ Saisir l'opportunité économique de la zone indopacifique

30/ Mettre en place un Buy European Act

31/ Mettre en place un Small European Business Act

- Volet Marché unique : renforcer le marché unique en levant les barrières pour maximiser les opportunités

32/ Conforter l'approfondissement de l'intégration financière avec l'union bancaire

33/ Finaliser l'agenda d'union de marchés de capitaux

34/ Favoriser la mobilité des étudiants et des apprentis

35/ Mettre en place un compte personnel d'activité européen

36/ Harmoniser les réglementations pour les secteurs à forte externalité

37/ Procéder à une évaluation coût/bénéfices des réglementations sur les autres secteurs

Partie 5 : Protection : l'Europe garante d'un espace sûr

- Volet Immigration : protéger nos frontières extérieures

1/ Autoriser les dépôts de demande d'asile dans tout consulat ou ambassade européenne hors de l'UE)

2/ Créer des « hot-spots » de dépôt et de traitement des demandes d'asile dans les pays d'origine et de transit des migrants

3/ Interdire aux États membres d'accepter le dépôt sur leur territoire de demandes d'asile

4/ Créer des centres de rétention offshore dans un ou des pays tiers, afin d'y rediriger le flux d'entrées illégales ainsi que les déboutés du droit d'asile en attente d'autorisation de retour

5/ Renforcer les moyens humains et l'équipement de l'agence européenne Frontex en vue d'intercepter toute traversée illégale de nos frontières

6/ Modifier le mandat de Frontex pour un accompagnement systématique les arrivées illégales à leur port (terrestre ou maritime) de départ, ou à défaut vers un centre de rétention offshore.

7/ Former les garde-côtes des pays limitrophes de l'UE et financement direct pour qu'ils prennent la plus grande part de cet effort d'interception et de reconduite

8/ Toute personne entrée ou résidant illégalement dans un pays de l'UE perd définitivement le droit de résider légalement en UE (y compris par mariage)

9/ Sanctionner les entreprises employant des étrangers en situation irrégulière (pénalités financières, perte de l'accès au marché unique)

10/ Etablir un registre des résidents légaux non-originaux d'un pays de l'espace Schengen

- Volet Sécurité : protéger le territoire européen

- 11/ Renforcer les capacités d'Europol en dotant l'agence d'une force propre
 - 12/ Établir une agence européenne du renseignement antiterroriste pour centraliser le renseignement européen et alimenter les organes de l'UE participant à la sécurité du territoire européen comme Europol
 - 13/ Montée en puissance du Système d'Information Schengen (SIS II) et évolution vers une utilisation antiterroriste
 - 14/ Interdiction de circuler sur des réseaux de transport transfrontaliers pour les personnes radicalisées, notamment avec la création d'une "no fly list" européenne
 - 15/ Suspendre ou révoquer la citoyenneté européenne des terroristes et djihadistes européens partis à l'étranger
 - 16/ Viser une autonomie européenne dans les secteurs critiques
 - 17/ Renforcer le dispositif européen contre les cyber menaces
 - 18/ Réviser la directive NIS-2 pour élargir les secteurs soumis à une sécurité renforcée
 - 19/ Développer un service d'assistance de lutte contre les cybermenaces à destination des entreprises et des États membres
- Pour une alliance européenne de la défense
- 20/ Renforcer le pilier européen de l'OTAN par un engagement d'assistance mutuelle
 - 21/ Augmenter notre effort militaire
 - 22/ Développer la base industrielle et technologique de défense européenne 60
 - 23/ Leadership français
 - 24/ Créer un OTAN européen

Partie 6 : Projection : Une Europe superpuissance industrielle, écologique, technologique et scientifique

- Faire de l'Europe une superpuissance technologique et scientifique

- 1/ Favoriser l'investissement en R&D sur le Continent
- 2/ Stimuler l'investissement en R&D des États membres
- 3/ Mettre en place un effet de levier des investissements en R&D
- 4/ Adopter un grand plan d'investissement
- 5/ Améliorer la synergie entre les programmes de financement de l'Union
- 6/ Simplifier pour rendre les programmes européens plus attractifs

7/ Établir des priorités européennes sur des grandes causes technologiques et scientifiques

8/ Créer une Darpa européen

9/ Gagner la bataille des meilleurs talents mondiaux

10/ Harmoniser davantage le système européen de crédits associés aux enseignements

11/ Soutenir les universités d'excellence par une agence européenne sur l'enseignement supérieur

12/ Protéger fermement la propriété intellectuelle

13/ Favoriser l'établissement de standards et normes technologiques d'initiative européenne

- Faire de l'Europe, une superpuissance industrielle

14/ Limiter les dépendances stratégiques

15/ Mettre en place des partenariats internationaux diversifiés

16/ Favoriser les alliances industrielles

17/ Lancer des projets industriels à travers les projets importants d'intérêt européen commun

18/ Moderniser la PAC pour une souveraineté alimentaire

19/ Lancer un projet européen des routes de la soie

20/ Envisager un partenariat avec la Chine sur les routes de la soie

- Faire de l'Europe, une superpuissance énergétique et écologique

21/ Adopter une politique industrielle énergétique dans le cadre de l'Union de l'énergie pour assurer la souveraineté énergétique comme priorité absolue

22/ Inclure l'ensemble des énergies bas carbone dans la « taxonomie verte »

23/ Mettre en œuvre des projets importants d'intérêt commun dans le secteur énergétique

24/ Protéger les entreprises énergétiques

25/ Diversifier les sources d'approvisionnement

26/ Renforcer le rôle de l'euro dans les transactions énergétiques

- L'Europe, une superpuissance écologique

27/ Faire de la sortie du charbon une priorité de la transition énergétique du continent européen (et interdire toute ouverture de nouvelle centrale à charbon)

- 28/ Poursuivre les investissements et le développement dans les énergies pilotables et renouvelables
- 29/ Harmoniser le statut des territoires ultra-marins européens (RUP et PTOM) pour les aligner sur des financements européens en faveur de la biodiversité
- 30/ Faire de l'énergie un avantage comparatif pour nos industries
- 31/ Mettre en œuvre et rechercher de nouvelles synergies industrielles
- 32/ Créer une filière européenne de l'hydrogène
- 33/ Investir dans un plan européen de bornes électriques
- 34/ Développer en Europe une expertise sur l'évaluation de l'impact carbone et l'analyse des cycles de vie
- 35/ Développer des infrastructures pour permettre plus d'échanges énergétiques avec le continent africain
- 36/ Réarmer l'Europe sur les dépenses R&D à destination de l'écologie
- 37/ Investir dans les techniques de captures et stockage du CO2
- 38/ Soutenir les recherches en faveur des solutions de stockage de l'énergie
- 39/ Développement de filière de recyclage et réutilisation

- L'Europe des grands projets

- 40/ Favoriser le développement des véhicules autonomes
- 41/ Développer le projet d'un réseau Hyperloop européen entre les grandes métropoles
- 42/ Développer l'aviation supersonique ou suborbitale
- 43/ Favoriser l'émergence d'un nouveau modèle de ville
- 44/ Prévenir le vieillissement
- 45/ Éradication des maladies génétiques par le génie génétique
- 46/ Séquençage graduel de la population européenne
- 47/ Exploitation minière des astéroïdes et comètes
- 48/ Un programme européen d'exploration spatiale habitée
- 49/ Soutenir la fusion nucléaire
- 50/ Développer le solaire spatial
- 51/ Développement de l'ingénierie climatique
- 52/ Ordinateur quantique
- 53/ Favoriser la robotisation
- 54/ Metavers

Partie 7 : Promotion : une Europe fière de son modèle et de sa civilisation

◦ Une Europe fière de son modèle

- 1/ Affirmer comme principe fondamental que l'Union européenne est un acteur stratégique et indépendant dont la légitimité repose sur la souveraineté des États membres
- 2/ Protéger les principes fondamentaux
- 3/ Réaffirmer l'autonomie du droit de l'Union européenne et suspendre l'adhésion de l'UE à la Convention européenne des droits de l'Homme
- 4/ Conférer à la Cour de Justice de l'Union européenne, les mêmes prérogatives que la CEDH
- 5/ Faire progresser l'égalité entre les femmes et les hommes
- 6/ Développer et poursuivre le plan d'action pour la démocratie européenne
- 7/ Favoriser la coopération et la coordination des États membres dans les institutions internationales
- 8/ Agir pour défendre notre modèle dans les institutions internationales
- 9/ Sanctionner les tentatives d'ingérence
- 10/ Promouvoir notre modèle à travers des coopérations régionales

◦ Une Europe fière de sa civilisation

- 11/ Sanctuariser notre exception culturelle
- 12/ Favoriser l'écriture et l'enseignement d'une grande histoire de l'Europe
- 13/ Créer un fonds européen du patrimoine
- 14/ Création de grandes universités européennes
- 15/ Favoriser le jumelage des établissements d'enseignements primaire et secondaire
- 16/ Encourager la mobilité des lycéens
- 17/ Développement des écoles européennes avec enseignement en quatre langues
- 18/ Soutenir l'industrie culturelle
- 19/ Créer une BBC à l'européenne
- 20/ Favoriser la coopération du secteur audiovisuelle sur le modèle d'Arte
- 21/ Créer un référentiel et d'un réseau des métiers d'art et des métiers du patrimoine dans l'UE

Sous la direction de William THAY, président du Millénaire

Auteurs : William THAY et Marion PARISET

Contributeurs :

Pierre CLAIRÉ, analyste au Millénaire *[volet institutionnel]*

Florian GÉRARD-MERCIER, directeur adjoint des études du Millénaire *[volet grand projet]*

Émeric GUISET, secrétaire général adjoint du Millénaire *[volet grand projet / volet Europe superpuissance écologique]*



Le Millénaire est un groupe de réflexion spécialisé sur les questions de politiques publiques. Il porte un projet gaulliste, réformateur, disruptif et guidé par l'intérêt national. Il est composé d'une cinquantaine de contributeurs de divers horizons - cadres du privé, du public, chercheurs, chefs d'entreprises - et chacun expert dans son domaine.

Président : William THAY

Vice-Président : Gilles BÖSIGER

Secrétaire générale : Marion PARISSET

Directeur des études : Jean-Claude BERNARDON

Directeur des affaires publiques : Emeric GUISET

Directrice de la communication : Alexandra MONET

Communication : communication@lemillenaire.org

Presse : presse@lemillenaire.org

Et pour suivre toutes les actualités du Millénaire :

<http://lemillenaire.org>



***Mentions légales :** L'ensemble de ce rapport relève de la législation française et internationale sur le droit d'auteur et de la propriété intellectuelle. Tous les droits de la reproduction sont réservés à l'association « Le Millénaire », la reproduction de tout ou partie de ce rapport sur quelque support que ce soit est formellement interdite sauf autorisation expresse du Président de l'association.*